

DOCUMENT PROVISOIRE

Projet d'avis présenté
à l'assemblée plénière
du mardi 7 juillet 2020



Génération nouvelles : construire les solidarités de demain

Danielle Dubrac et Djamal Teskouk

CE DOCUMENT D'ORDRE INTÉRIEUR NE
PEUT ÊTRE NI DIFFUSÉ NI PUBLIÉ

GÉNÉRATIONS NOUVELLES : CONSTRUIRE LES SOLIDARITÉS DE DEMAIN

Projet d'Avis du Conseil économique, social et environnemental
présenté par

Danièle Dubrac et Djamal Teskouk

Au nom de la

Commission temporaire

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

AVIS	4
Introduction de la Commission temporaire	7
I - : L'ASCENSEUR SOCIAL EN PANNE : COMMENT AMÉLIORER LA MOBILITÉ SOCIALE ?	10
A - Interrogations sur l'ascenseur social.....	10
B - Constat général : des inégalités qui s'aggravent et se reproduisent, des fractures sociales et territoriales qui se creusent.....	12
1. Inégalités et mobilité sur l'échelle des revenus	12
2. Mobilités et inégalités de patrimoine	14
3. Les inégalités d'accès aux droits, freins à la mobilité	15
4. Mobilité et inégalités scolaires	22
C - Préconisations : les politiques à engager pour permettre à chacune et chacun de se réaliser pleinement.....	28
1. Refonder la fiscalité pour plus de justice et d'efficacité	28
2. Prévenir le creusement des inégalités dès la petite enfance et à la maternelle	34
3. Réduire les inégalités dans l'éducation pour faire de l'Ecole un lieu d'apprentissage et d'émancipation pour toutes et tous	38
4. Garantir l'accès aux droits : celui du logement	43
5. Développer la formation tout au long de la vie et favoriser la mobilité professionnelle	47
II - COMMENT MAINTENIR ET RENFORCER LES SOLIDARITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES ET LA COHÉSION SOCIALE	58
A - Constat général : évolutions démographiques et nouveaux besoins de solidarité.....	59
1. De nouveaux besoins de solidarité : des jeunes confrontés à un sas de précarité	59
2. La question des retraites et de la solidarité entre générations	62
3. Le Grand âge	65
B - Préconisations.....	70
1. Pour une meilleure prise en compte du grand âge	70
2. Renforcer la confiance dans la mise en œuvre par les pouvoirs publics de la solidarité intergénérationnelle	71
3. Soutenir l'engagement de toutes et tous en faveur de la solidarité intergénérationnelle	77
4. Prévenir et renforcer la lutte contre toutes les discriminations	81
5. Lutter contre les inégalités territoriales	86
III - COMMENT SOUTENIR ET DÉVELOPPER LES ÉVOLUTIONS ET LES TRANSFORMATIONS POSITIVES À L'ŒUVRE DANS LA SOCIÉTÉ	92
A - Constat général	92
1. Des évolutions dans le rapport au travail	92
2. Les évolutions de l'entreprise dans une économie ouverte	99
3. Nouvelles consommations : conscience écologique et sobriété	104
4. Expression et participation citoyenne : pour un renouvellement démocratique	108

B - Préconisations.....	112
1. Les nouvelles formes d'activité : les prendre en compte et les sécuriser	112
2. Se saisir des opportunités offertes par les services et l'économie de la fonctionnalité	115
3. Une autre économie implique de désacraliser le PIB	119
4. Une gouvernance renouvelée pour renforcer la cohésion nationale, territoriale et sociale	122

Récit	127
--------------	------------

DÉCLARATIONS/ SCRUTIN	136
------------------------------	------------

ANNEXES	140
----------------	------------

N°1 Composition de la Commission temporaire à la date du vote.....	141
N°2 Signataires de l'avis citoyen	143
N°3 Liste des auditionnés	144
N°4 Patrimoines brut et net en fonction de l'âge.....	147
N°5 Répartition des jeunes entre les voies professionnelle, générale et technologique, et le collège ou autres dispositifs, cinq années après leur entrée au collège, en 1995 et 2007, par CSP	148
N°6 Stagiaires, stages et commanditaires de formations en 2015, 2016 et 2017 .	149
N°7 Situation des jeunes de 16 à 25 ans selon leurs caractéristiques sociodémographiques	150
N°8 Proportion d'emplois précaires par tranches d'âge et par générations	151
N°9 Thèmes et indicateurs retenus par France stratégie et le CESE en 2015	152
N°10 Table des sigles	154

Avis

Présenté au nom de la Commission temporaire

L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public par

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. **voix et** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. **abstentions**

GÉNÉRATIONS NOUVELLES : CONSTRUIRE LES SOLIDARITÉS DE DEMAIN

Danièle Dubrac et Djamal Teskouk

Synthèse de l'avis

Cet avis, fruit d'un travail croisé entre la Commission temporaire du CESE et le Groupe citoyen « Générations nouvelles », a donné lieu à de nombreux temps communs de débat et de construction du plan et du texte lui-même. Toutefois, pour respecter les procédures propres à l'assemblée constitutionnelle qu'est le CESE et la liberté d'expression du Groupe citoyen, il a été décidé que le fruit de cette collaboration, en cette forme inédite, serait proposé au lecteur dans une présentation permettant de distinguer, tout en les rassemblant dans un document unique, la production de la commission et celle des citoyennes et citoyens. Cette présentation, matérialisée notamment par des couleurs différentes du texte, rend lisibles les convergences mais aussi parfois les divergences, dans les approches du sujet comme dans les recommandations.

Légende :

Texte de la Commission temporaire

Texte du Groupe Citoyen

Introduction de la Commission temporaire

Dans une société confrontée, entre autres, au double défi environnemental et démographique, le « pacte de solidarité » qui a structuré le développement économique et social de notre pays est régulièrement mis en questions.

Le constat d'une panne de l'« ascenseur social » affectant de nombreux groupes sociaux, maintenant dans l'exclusion les personnes en raison de leur lieu de naissance ou de résidence, de leur capital culturel et de leurs origines sociales, est très largement partagé. L'inquiétude pour l'avenir est ressentie par toutes les générations. Elle se nourrit de deux sources d'angoisses diffuses mais réelles. La première naît de la conscience plus vive de l'urgence climatique, des crises environnementales, des hésitations et des difficultés à entrer rapidement dans la transition écologique. La deuxième a pour origine une perte de confiance dans le système de protection sociale, notamment face aux défis démographiques (baisse de la natalité, allongement de l'espérance de vie, vieillissement, migrations...). Au total, le manque de perspectives fragilise la confiance des plus jeunes dans la capacité de notre société à réunir les conditions nécessaires pour qu'ils puissent se construire et construire un avenir désirable.

Au plan mondial, les sociétés humaines connaissent aujourd'hui des mutations extrêmement rapides, fortes et complexes, qui transforment d'ores et déjà le vécu de toutes les générations et interrogent leur avenir. Elles adviennent dans un contexte d'urgence climatique, de mondialisation des échanges et de transformation du travail et des modes de production. D'autres phénomènes ajoutent à cette complexité : les ruptures technologiques et la révolution numérique, les changements démographiques, l'explosion des inégalités, les questions migratoires, les évolutions des structures familiales et des relations interpersonnelles, ainsi que la diversité économique et sociale des territoires. Les difficultés qui en résultent demandent une mobilisation collective pour élaborer des réponses ambitieuses vers de nouveaux

modèles socio-économiques se démarquant de choix passés qui ont montré leurs limites.

En ce premier semestre 2020, la pandémie, crise sanitaire mondiale d'une ampleur inégalée, a entraîné des centaines de milliers de décès à travers tous les continents et fait vaciller les sociétés et les économies jusqu'à celles en apparence les plus solides, soulignant leur interdépendance. La lutte contre les différents aspects de cette crise s'est engagée dans l'urgence, démontrant le manque d'anticipation et l'affaiblissement des moyens de réponse collective. Il nous faudra tirer, c'est essentiel, les enseignements de cette période et imaginer les réponses à apporter, à moyen et long terme, pour affronter de nouvelles crises.

La commission temporaire a fait le choix d'évoquer dans ses analyses les impacts de la crise à chaque fois que cela lui paraissait déterminant, sans s'éloigner outre mesure des thèmes identifiés comme prioritaires dans le cadre de sa saisine initiale. Elle a ainsi choisi d'inscrire ses travaux dans l'ensemble des réflexions que le CESE engage actuellement sur la nature et les conséquences de cette crise.

En effet, au regard de la crise sanitaire, l'acuité des questions et enjeux pour les générations nouvelles s'en est trouvée renforcée. Les travaux de la commission ont cherché à y répondre, en proposant d'agir sur les orientations de nos politiques publiques pour réduire les inégalités intra et intergénérationnelles auxquelles sont consacrées des préconisations ciblées.

Un groupe de trente citoyennes et citoyens tirés au sort, parmi lesquels les jeunes générations sont fortement représentées, a été associé aux travaux de la Commission. Un plan de travail commun a été élaboré. De son côté, le groupe citoyen a préparé, débattu et adopté son propre texte qui sera intégré dans l'avis que le CESE transmettra au Premier ministre. Il y a travaillé à partir de la note de saisine, a auditionné des experts et en a tiré des préconisations qui peuvent converger, mais pas nécessairement, avec celles de la Commission. La réflexion de celle-ci s'est également enrichie des auditions de jeunes de La Réunion et de la Nouvelle-Calédonie réalisées par leurs Conseils économiques, sociaux et environnementaux.

Pour dépasser les incertitudes de notre époque, les inquiétudes légitimes ou un immobilisme fatal, il y a urgence à développer collectivement le « récit » d'un avenir véritablement désirable, ambitieux et réaliste, plaçant l'humain au cœur du destin de la planète et du vivant et réinventant un modèle de société sous ses multiples aspects : modalités de gouvernance, options économiques, manières d'apprendre tout au long de la vie ou encore solidarités intergénérationnelles. Les questions du travail, de sa finalité, de son organisation, de son articulation avec la vie personnelle, comme celles de la justice sociale et de la répartition des richesses sont aussi posées.

Les membres du groupe citoyen « Générations nouvelles » comme ceux de la Commission temporaire tentent, dans cet avis élaboré conjointement, d'esquisser les contours de ce que pourrait être ce projet de société. L'ébauche de ce récit constitue le dernier chapitre de ce travail.

Certaines des évolutions auxquelles notre pays est confronté vont exiger des choix environnementaux, économiques, sociaux ambitieux et courageux, impliquant

une véritable prise en compte du long terme, une cohérence et une stabilité des politiques publiques.

Inscrit dans la suite de l'avis « Fractures et transitions » qui a dressé un large panorama des « fractures » qui traversent la société et avancé des préconisations, le présent avis s'y est souvent référé. Il avance des réflexions et des pistes de solutions sur plusieurs sujets complexes, différentes mais complémentaires :

- Comment remédier à la « panne de l'ascenseur social » et intégrer à ses finalités traditionnelles le besoin de sens et d'utilité sociale ? Comment corriger les déterminismes sociaux et les inégalités qui la caractérisent ?
- Comment les solidarités intergénérationnelles pourront-elles se maintenir ou se développer dans un contexte de vieillissement de la population ?
- Comment, au regard de ces enjeux, appréhender les évolutions émergentes, principalement chez les jeunes générations, dans le rapport à l'emploi, au travail, à l'entreprise, à l'économie, à la famille, à la nature, au collectif, à la culture, à la démocratie ?

INTRODUCTION DU GROUPE CITOYEN

La défiance des citoyens est de plus en plus forte. Il existe une rupture avec le pouvoir politique, les puissances économiques, mais aussi entre eux. Celle-ci s'exprime parfois dans la rue – nous l'avons vécu l'an passé avec le mouvement des gilets jaunes et les manifestations contre la réforme des retraites. Tel est désormais le mode d'expression des citoyens. Si toutes ces personnes sont dans la rue, c'est parce qu'elles ne peuvent pas se faire entendre autrement. Le vote n'est en effet plus le reflet de ce que l'on veut exprimer. Au travers de ces mouvements, c'est souvent la volonté de retrouver davantage de solidarité dans notre société qui s'exprime.

Si le droit de manifester reste essentiel, les modalités d'échanges du groupe citoyen au sein du CESE ont démontré qu'il est nécessaire et réalisable d'exercer la démocratie différemment.

Cette expérience est une des clés de la solution, portée dans cet avis, avec l'expression des citoyens dans leur diversité afin de prendre part aux décisions. Ne pas évoluer ainsi serait un risque de voir la démocratie, déjà fragilisée, mise à mal.

Nous ? 30 citoyennes et citoyens tirés au sort, réunis à plusieurs reprises et venant d'univers et d'horizons différents.

Fiers de représenter la diversité de notre pays (profils socio-démographiques, convictions personnelles, entourages et milieux respectifs), nous avons vécu le processus de se mélanger sans nous connaître. Malgré des avis divergents sur certains sujets, nous sommes sortis de notre zone de confort en écoutant des personnes qui vivent différemment. Cela nous a permis de consolider ou de faire évoluer nos avis.

Une surprise bénéfique découle de cette expérience : découvrir à quel point nos différences sont compatibles avec l'échange, l'écoute, le respect d'avis différents, l'acceptation de dissensus et la production d'idées.

Les recommandations figurant dans cet avis s'adressent à toutes et tous. Même si nous doutons que nos dirigeants s'en inspirent, nous ne pouvons que les inciter à s'en emparer afin de reprendre contact avec la réalité du pays dans leurs décisions.

Pour nous, le progrès pour les générations nouvelles passera tout d'abord par une organisation horizontale et solidaire de la société et de sa gouvernance. Il passera par le respect, l'expression et l'écoute de toutes et tous, dans notre diversité.

Nous avons commencé nos échanges sur les Générations Nouvelles, car nous savions que nous avions le devoir de nous en occuper, pensant que le monde ne change pas du jour au lendemain. Pourtant, le 16 mars 2020, nous nous sommes tous arrêtés en découvrant comment le monde peut être ébranlé très rapidement. Il est donc nécessaire de nous occuper des Générations Nouvelles, maintenant.

I - : L'ASCENSEUR SOCIAL EN PANNE : COMMENT AMÉLIORER LA MOBILITÉ SOCIALE ?

A - Interrogations sur l'ascenseur social

L'OCDE a publié en 2019 un important rapport intitulé « L'ascenseur social en panne ? Comment promouvoir la mobilité sociale », auquel il sera souvent fait référence dans le présent avis. L'OCDE étudie, dans ce travail, la manière dont les inégalités constituent un frein à la mobilité sociale. La mobilité présente en effet plusieurs dimensions, une dimension intergénérationnelle – les enfants par rapport à leurs parents et grands-parents - et le besoin de solidarité pour atténuer les effets des accidents de vie et de parcours. Le rapport propose un examen approfondi de la mobilité sociale entre les générations au regard des dimensions clés que sont le revenu, l'emploi, l'éducation et la santé. Il étudie comment il est possible, en jouant sur ces dimensions-clés, mais aussi au travers des politiques familiales, de la fiscalité, des prestations sociales, des politiques territoriales, d'améliorer cette mobilité.

Globalement, souligne l'OCDE, « on observe une forte mobilité ascendante dans la plupart des pays de l'OCDE et des économies émergentes – en valeur absolue. Cela signifie que, dans de nombreux pays, nous vivons mieux que nos parents ». Cette amélioration des conditions de vie profite au plus grand nombre, à des degrés et dans des proportions très diverses. Dans de nombreux pays de l'OCDE, des individus et des familles, voire des communautés, restent bloquées en bas de l'échelle sociale.

L'expression « ascenseur social » a par ailleurs donné lieu au sein de la commission temporaire à une série d'échanges. Ceux-ci ont confirmé que l'expression reste riche de sens et que son champ lexical est bien celui de la mobilité sociale, du passage à un état meilleur, d'abord sur le plan individuel.

La mobilité ascendante peut produire une amélioration du niveau de vie mesuré par la possession de biens matériels, mais aussi un changement de statut social et professionnel. Elle n'est cependant plus le seul objectif attendu de l'ascenseur social :

celui-ci doit permettre d'accéder à des possibilités nouvelles de développement personnel, d'ouvrir sur d'autres cheminements individuels ou collectifs, de gagner ainsi en qualité de vie plus qu'en biens de consommation. Le besoin de ne pas se sentir « assigné à » devient essentiel pour les jeunes générations.

Enfin, la notion d'ascenseur social et donc celle de mobilité sociale soulèvent des interrogations fondamentales. Dans un monde désormais marqué par la crise sanitaire du Coronavirus, force est de constater que le rôle majeur joué en première ligne par des professions peu valorisées sur le plan social et salarial, parfois insuffisamment protégées du risque de maladie, invite à s'interroger sur les notions de mérite, de hiérarchie et de rémunération. Le confinement et le télétravail étaient inapplicables à ces métiers indispensables aux soins des malades, aux personnes âgées, et à la vie courante en temps de pandémie. Comment reconnaître publiquement l'utilité de toutes ces fonctions ? Comment les traiter avec plus d'équité, pour ce qu'ils font en période normale comme en situation de crise ? Pour la grande majorité d'entre eux, « l'ascenseur social » reste, même en période de forte croissance économique, une expression vide de sens, une promesse faite à d'autres. Il faut donc trouver les voies et les moyens d'une reconnaissance sociale de tous ceux considérés comme étant « au bas » de l'échelle, porteuse d'estime de soi, et plus globalement revoir l'échelle d'attractivité de ces métiers en affirmant la pénibilité de certains d'entre eux et en assurant une meilleure protection.

Une dernière interrogation doit être développée ici. L'ascenseur social apparaît à certaines et certains comme une notion du passé, fortement corrélée à la possibilité d'une croissance durablement forte. Or il est peu probable, et peut-être pas souhaitable, que cette conception perdure, car pour préserver une planète habitable, il nous faut massivement réduire notre utilisation des ressources naturelles, modifier nos modes de consommation... bref, repenser l'économie et le social et donc l'échelle des valeurs.

Les marches pour le climat et les jeunes qui s'y mobilisent pour l'avenir de la planète sont plus préoccupés par sa viabilité à trente ou quarante ans, pour eux-mêmes et pour leurs propres enfants, que par le niveau de leur retraite dans cinquante. Pour ceux-là, la question de la mobilité sociale peut apparaître comme secondaire, dès lors qu'ils s'interrogent sur la qualité de leur propre vie future, dans un contexte de bouleversements mondiaux liés au changement climatique.

Une partie de la réponse se trouve sans doute dans notre capacité à développer de nouvelles formes de solidarité, intra et intergénérationnelles, à préserver un réseau de services publics structuré et territorialisé, à faire émerger des biens communs gérés démocratiquement, à renforcer la lutte contre toutes les inégalités en inscrivant résolument l'action dans le cadre d'une ambition sociale et d'une transition environnementale volontaristes.

Au total, pour porter un regard novateur, partagé et lucide sur la mobilité sociale, dont la signification a évolué depuis trente ans, il faut essayer de faire la part entre reconnaissance sociale et reconnaissance matérielle, et identifier les inégalités qui réduisent, pour les femmes et les hommes de toutes générations, le champ des possibles.

Cela implique de réduire les inégalités de départ dans la vie¹ en apportant à celles et ceux qui en sont privés les ressources matérielles, financières et culturelles et de tendre vers plus de justice sociale. Il conviendra plus largement d'analyser les inégalités suivantes :

- inégalités de revenus et de patrimoine ;
- inégalités d'accès à la santé, au logement, à la culture, à la mobilité ;
- inégalités scolaires (capital culturel des parents, ségrégation scolaire...), relationnelles (réseaux) ;
- inégalités d'accès à la formation tout au long de la vie.

B - Constat général : des inégalités qui s'aggravent et se reproduisent, des fractures sociales et territoriales qui se creusent

L'avis « Fractures et transitions : réconcilier la France »² le souligne d'emblée : les fractures qui affaiblissent notre pacte social sont principalement sociales, liées à l'emploi, territoriales et démocratiques.

La crise sanitaire que traverse notre pays et ses graves conséquences économiques et sociales soulignent la vulnérabilité de notre société. Elles témoignent également du rôle fondamental de notre système de protection sociale et démontrent toute l'importance des services publics, de leur accessibilité et de leur financement à la hauteur des défis à relever.

1. Inégalités et mobilité sur l'échelle des revenus

Le rapport de l'OCDE sur l'ascenseur social³ souligne que les perspectives de mobilité sur l'échelle des revenus sont généralement moins favorables dans les pays caractérisés par de fortes inégalités, et plus favorables dans les pays où les inégalités sont peu marquées. En France, les inégalités de revenus sont plutôt fortes avant redistribution, et ne deviennent faibles (relativement aux autres pays) que grâce à la redistribution du modèle social (impôt, prestations sociales et services publics).

Concernant la mobilité ascendante et descendante sur l'échelle de revenus, la France se situe, parmi les Etats membres de l'OCDE, dans le groupe des pays où, sur de longues périodes statistiques, les changements de position sont les plus limités. On peut distinguer quatre groupes de pays en fonction des perspectives de mobilité ascendante ou descendante. Dans le quatrième groupe (comprenant la Slovaquie, le Portugal, l'Espagne, la France et l'Irlande), la probabilité de régresser

¹ Selon Thomas Piketty, chaque société humaine invente un discours idéologique « pour justifier ses inégalités, qui ne sont jamais naturelles. Ce discours, aujourd'hui, est propriétaire, entrepreneurial et méritocratique. L'inégalité moderne serait juste car chacun aurait en théorie les mêmes chances d'accéder au marché et à la propriété. », citation extraite de son interview dans Libération le 11 septembre 2019.

² Avis du CESE « Fractures et transitions : réconcilier la France », Michel Badré et Dominique Gillier, mars 2019.

³ « L'ascenseur social en panne ? Comment promouvoir la mobilité sociale », OCDE, 2019.

dans le classement est relativement forte tandis que les chances de progresser sont relativement faibles.

L'OCDE rappelle que ces changements de position influent sur le bien-être et la satisfaction à l'égard de la vie, les individus étant généralement très sensibles à leur position par rapport à celle des autres. En France, « *le revenu disponible médian, comme celui des 20% les plus pauvres, n'a pas augmenté de 2008 à 2016* »⁴.

On doit ici souligner la situation particulière des Outre-mer où la pauvreté est très importante. Si l'on se réfère au revenu médian national (1015 euros par mois en 2015 et 2017) et non au revenu médian local, les taux de pauvreté « s'établissent à 31% en Martinique, 40% à La Réunion et culminent à 84% à Mayotte alors que la moyenne française s'élève à 14% »⁵.

Les auteurs du rapport de l'OCDE ont établi le nombre de générations qu'il faudrait aux descendants d'une famille située dans le décile inférieur pour atteindre le revenu moyen dans la société. Aux deux extrémités on trouve le Danemark (2 générations) et la Hongrie (7 générations). Il en faut 6 en France et en Allemagne.

Ce phénomène reflète un fort déterminisme social : en France, les personnes issues de milieux défavorisés se retrouvent le plus souvent peu qualifiées et peu diplômées et leurs chances de faire évoluer cette situation dans un sens plus favorable sont faibles. En 2015, parmi les enfants d'ouvriers ou d'employés, 50% sont également ouvriers ou employés. Parmi les enfants d'ouvriers et employés peu qualifiés, 66% sont également peu qualifiés. « *Cette situation d'inégalité des chances perpétue les situations économiques et sociales de génération* »⁶. Ce mécanisme se retrouve pour les autres catégories socio-professionnelles : en 2015, 26,7 % des fils d'agriculteurs exercent eux-mêmes cette profession, 50 % des enfants de cadre supérieur le sont également contre 20 % des enfants de leur génération.

Inégalités des revenus

Nous observons depuis trop longtemps une inégalité dans la distribution des richesses : la richesse des 1 % les plus riches de la planète correspond à plus de deux fois la richesse de 90 % de la population (6,9 milliards de personnes - Rapport Oxfam janvier 2020).

*L'accumulation de richesses par le biais de revenus divers (dividendes, patrimoine, statuts dans plusieurs organisations, etc....) et de hauts salaires crée une fracture entre riches et pauvres de plus en plus forte au sein de la société*⁷.

Face à cette inégalité croissante, la politique de redistribution des richesses à l'œuvre dans la société française ne suffit pas à combler cette fracture. De plus, l'incompréhension règne face à un discours de restriction économique / de la dépense publique dominant ces dernières années. En effet, face à la mobilisation

⁴ Futuribles, novembre-décembre 2019, n°433, « France : l'ascenseur social en panne », Laurence Boone et Antoine Goujard.

⁵ Etude du CESE « L'accès aux services publics dans les Outre-mer », Michèle Chay et Sarah Mouhoussoune, janvier 2020.

⁶ Futuribles n°433, déjà cité.

⁷ Un membre du groupe citoyen a indiqué qu'il ne partage pas ce constat.

économique de l'État et des autres organisations suite à l'incendie Notre-Dame de Paris, un discours d'austérité est difficilement audible aujourd'hui et illustre l'incompatibilité entre le système économique mis en place et les besoins réels.

Sous-valorisation versus survalorisation du salaire de certains métiers

Nous soulignons que le niveau des salaires est aujourd'hui incohérent et pas forcément justifié par rapport au poste, à la pénibilité et à l'utilité de celui-ci.

Par exemple, pendant la crise sanitaire liée au Covid-19 au printemps 2020, nous avons pu nous rendre compte du rôle indispensable joué par certains professionnels (personnel de santé, caissiers, etc.) dans la continuité de la vie de notre société.

Économie générale de l'État

Sur le volet économique, nous constatons que l'argent de l'État n'est pas dépensé de façon efficiente et qu'il y a un manque de mutualisation des moyens publics.⁸

Les services publics, financés par l'État, ne sont pas toujours effectués de manière efficace. Il existe aussi des grandes disproportions de salaires chez les fonctionnaires, ainsi que des doublons

2. Mobilités et inégalités de patrimoine

Si les inégalités de revenus ont augmenté en France comme dans les autres pays de l'OCDE au cours des dernières années, les inégalités de patrimoines sont encore plus importantes.

Or, comme le rappelle l'OCDE, « la richesse influence la mobilité intergénérationnelle puisque les parents utilisent souvent leurs moyens financiers pour aider leurs enfants en investissant dans leur éducation ou en leur transmettant une partie de leur patrimoine, de leur vivant ou en héritage. Cependant, la richesse est beaucoup plus inégalement distribuée que le revenu, et la privation de richesse va souvent de pair avec la pauvreté de revenu⁹. La richesse est donc souvent un vecteur puissant de formation de planchers et de plafonds adhérents »¹⁰.

La part du patrimoine héritée influe considérablement sur la répartition des richesses, en particulier en Belgique, en Espagne, en France et au Luxembourg. En

⁸ Deux membres du groupe citoyen ont indiqué qu'ils ne soutiennent pas cette proposition.

⁹ OCDE, 2015a ; Balestra et Tonkin, à paraître.

¹⁰ OCDE, « L'ascenseur social en panne ? Comment promouvoir la mobilité sociale », 2019, déjà cité. L'expression « plancher adhérent » signifie que les enfants nés en bas de la distribution des revenus ont peu de chances d'améliorer leur statut socio-économique par rapport à leurs parents. Le « plafond adhérent » implique que ceux qui sont en haut y restent pour longtemps. L'OCDE parle également de « monopolisation des opportunités » : ceux qui se situent au niveau de l'échelle parviennent à transmettre leur statut à leurs enfants.

France, le flux annuel d'héritages¹¹ augmente depuis les années 50 et engendre une croissance de la fortune.

L'absence de patrimoine familial va souvent de pair avec la pauvreté monétaire : l'OCDE souligne que c'est le cas de la moitié des jeunes, ce qui fait qu'ils ne peuvent bénéficier de l'effet amortisseur du patrimoine en cas de difficultés économiques. Cela constitue de ce point de vue un facteur du « plancher adhérent ». Inversement, c'est un facteur explicatif des « plafonds adhérents » au profit de celles et ceux qui sont susceptibles d'être bénéficiaires de dons ou legs.

Concernant plus spécifiquement la France, l'Insee confirme que le patrimoine brut¹² des ménages est très inégalement réparti dans la population. Début 2018, la moitié des ménages vivant en France¹³ concentre 92 % de la masse de ce patrimoine. Les 5 % des ménages les mieux dotés en patrimoine financier en détiennent plus de la moitié alors que 1 % des ménages en possèdent 31 %.

Les inégalités de patrimoine sont donc beaucoup plus importantes que celles de revenus. À titre de comparaison, en 2017, le patrimoine maximum des 10 % de ménages les moins pourvus est 160 fois moins élevé que le patrimoine minimum des 10 % de ménages les mieux dotés alors que le revenu maximal des 10 % de ménages les plus modestes n'est que (!) 4,6 fois moins élevé que le revenu minimum des 10 % les plus aisés. Cet écart s'entend après redistribution¹⁴.

Le montant des actifs varie selon l'âge, comme l'illustre le graphique joint en annexe. La structure du patrimoine varie également selon son importance. Pour les plus aisés, c'est-à-dire les 1 % des ménages les mieux dotés, la place de l'immobilier dans le patrimoine est plus faible (29 % contre 60 % en moyenne pour les ménages français). A l'inverse, ils placent une plus grande part de leur patrimoine dans les actifs financiers¹⁵.

3. Les inégalités d'accès aux droits, freins à la mobilité

Les droits des personnes trouvent leurs fondements dans la Constitution de notre pays, ses engagements internationaux et européens, traduits dans les lois de la République (selon le principe de la hiérarchie des normes). Dans de très nombreux

¹¹ Par flux annuel d'héritage, on entend la valeur monétaire totale des actifs transmis par succession ou donation pour une année donnée.

¹² Le patrimoine brut est le montant total des actifs détenus par un ménage incluant la résidence principale, les éventuelles résidences secondaires, l'immobilier de rapport - c'est-à-dire rapportant un revenu foncier -, les actifs financiers du ménage et les actifs professionnels. Il inclut également le patrimoine résiduel : les biens durables (voiture, équipement de la maison, etc.), les bijoux, les œuvres d'art et autres objets de valeur.

¹³ Insee Focus, n°176, 19/12/2019, Marie-Cécile Cazenave-Lacrouts, David Guillas, Guillaume Lebrault, Bénédicte Mordier (division Revenus et patrimoine des ménages, Insee).

¹⁴ Impôts et prestations sociales permettent de diviser par deux l'écart entre les niveaux de vie des 20 % les plus aisés et des 20 % les plus modestes, et de le diviser par près de 4 pour les 10 % les plus aisés et les 10 % plus modestes.

¹⁵ « Les revenus et le patrimoine des ménages », Insee Références, édition 2018.

avis¹⁶, le CESE s'est engagé avec force pour l'effectivité des droits et la garantie d'un égal accès aux droits pour toutes et tous sur tout le territoire.

3.1. Le droit à la santé

Le droit à la santé est un objectif exposé dans la Constitution de 1946 et aussi défini par l'OMS cette même année (« *La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* »). Ce droit sera précisé par le « Pacte des droits économiques sociaux et culturels » de 1966 et inscrit dans le code de santé publique révisé en 2000. L'article L1110-1 du Code de la santé publique affirme que « *Le droit fondamental à la protection de la santé doit être mis en œuvre par tous moyens disponibles au bénéfice de toute personne* ». L'article L111-2-1 du Code de la Sécurité sociale rappelle que « *La Nation affirme son attachement au caractère universel, obligatoire et solidaire de la prise en charge des frais de santé assurée par la sécurité sociale* ». La protection contre le risque et les conséquences de la maladie devrait donc être assurée à chacun en fonction de ses besoins. Chacun contribue, en fonction de ses ressources, au financement de cette protection.

Ces principes sont essentiels dans la perspective de la création d'un 5ème risque couvert par la sécurité sociale pour la prise en charge de la dépendance, dont les modalités de financement restent à déterminer.

L'État, qui définit les objectifs de la politique de santé publique, doit ainsi garantir l'accès effectif des assurés aux soins sur l'ensemble du territoire. Mais si quelques améliorations doivent être notées en matière de recours aux soins parmi les populations les plus fragiles (réforme 100 % santé, fusion de la CMU-c et de l'ACS), les inégalités d'accès aux soins et devant la santé perdurent et sont largement déterminées par les conditions socio-économiques. S'agissant d'une population fragile, les migrants, c'est en revanche une dégradation qui a eu lieu, avec la restriction récente du champ de l'aide médicale d'État.

Il existe en effet un lien entre la position sociale des individus et leur état de santé – ce qu'on appelle le gradient social de santé. Les statistiques de l'INSEE témoignent ainsi d'un écart d'espérance de vie à la naissance entre les plus pauvres et les plus riches de 13 ans pour les hommes et de 8 ans pour les femmes. Les conditions de vie, le niveau de revenu, d'éducation, la pénibilité des métiers, la qualité de son environnement ont un impact avéré sur l'état de santé et l'espérance de vie. On parle d'exposome¹⁷. Les inégalités territoriales en matière de santé sont également très importantes. Le CESE a notamment évoqué ce sujet dans le cadre de son avis sur les déserts médicaux¹⁸.

¹⁶ Citons parmi les plus récents les avis « Fractures et transitions, réconcilier la France », mars 2019, « Eradiquer la grande pauvreté à l'horizon 2030 », juin 2019, « Cohésion et transitions, agir autrement - Rapport annuel sur l'état de la France 2019 », novembre 2019.

¹⁷ Par exposome, on désigne l'ensemble des facteurs de risques non génétiques de maladies comme le cancer, le diabète ou encore l'asthme. Cette notion a été notamment développée dans l'avis du CESE « Inégalités environnementales et sociales : identifier les urgences, créer des dynamiques » de Pierrette Crosemarie en 2015. Elle a depuis été inscrite dans le préambule de la loi santé de 2016.

¹⁸ Avis « Les déserts médicaux », Sylvie Castaigne et Yann Lasnier, décembre 2017.

Soulignons enfin la persistance d'inégalités entre hommes et femmes en matière de santé. Dans une récente enquête, l'Odenore, Observatoire des non recours aux droits et aux services, note que le renoncement aux soins est plus important chez les femmes que chez les hommes. Les familles monoparentales sont également davantage touchées¹⁹.

Des inégalités et des injustices de remboursement liées aux protections des mutuelles (ou encore à des contrats dits responsables) existent. Cela est lié aux distinctions entre actifs et inactifs (retraités, demandeurs d'emploi), en fonction de l'entreprise ou encore de statuts - tels que ceux des indépendants par exemple.

Aujourd'hui, le système de remboursement des soins privilégie en particulier la médecine médicamentée et palliative au détriment de la médecine préventive²⁰. La santé mentale semble par ailleurs être un parent pauvre de la médecine. Elle n'est pas assez considérée et prise en charge.

Des inégalités de traitement sont également constatées en fonction des profils des personnes. Des violences gynécologiques infligées injustement dans les milieux médicaux aux personnes de certaines ethnies sont évoquées. Elles sont la conséquence de discriminations ou de croyances anciennes qui persistent dans les milieux médicaux.

3.2. Le droit à la culture

Le droit à la culture et les droits culturels sont apparus progressivement dans les textes internationaux, notamment sous l'égide des Nations-Unies. En France, le préambule de la Constitution de 1946 garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à la culture, et la loi d'orientation du 29 juillet 1998 proclame « l'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs... Il constitue donc un objectif national et permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté ». Les droits culturels sont également présents dans l'agenda 2030 des ODD.

Or les enfants nés dans des familles modestes ne disposant pas des codes socio-culturels se heurtent à des difficultés non seulement d'ordre éducatif et économique mais aussi culturelles, ou d'accès à l'information, qui vont les maintenir bloqués au bas de l'échelle sociale. Ce phénomène frappe particulièrement les jeunes au moment de l'orientation et oblige à aborder la question des inégalités culturelles de manière plus large que celle de l'accès à la culture académique.

Les inégalités en matière d'accès à la culture, insuffisamment compensées par l'éducation artistique et culturelle, constituent un handicap pour la réussite scolaire, l'insertion professionnelle (les compétences transversales) - champs où l'on mesure tout particulièrement l'importance de la « culture générale » comme facteur de sélection - et la vie sociale en général.

Plus encore, les inégalités territoriales peuvent renforcer les inégalités sociales. L'offre en matière culturelle est inégalement répartie et l'accès aux activités extra-

¹⁹ « Diagnostic descriptif du renoncement aux soins des assurés des CPAM », Odenore, mars 2018.

²⁰ Un membre du groupe citoyen a indiqué qu'il ne soutient pas cette proposition.

scolaires est souvent coûteux, avec des tarifs qui peuvent privilégier les habitants de la ville où l'activité est dispensée à l'exemple de certains conservatoires de musique, de danse et d'art dramatique.

Dans une note récente, la Fondation Jean Jaurès souligne par ailleurs que « *la fracture se creuse entre les jeunes pour qui bouger est complexe voire interdit, et ceux pour qui la mobilité est désormais un rite naturel dans le cadre d'un cursus académique. La compétition est donc bien lancée entre jeunes sédentaires et jeunes nomades, entre les « Partout » et les « Quelque Part ». D'un côté, les jeunes dont l'ancrage géographique restreint le champ des études, le lieu de résidence de la famille comme facteur d'influence dans le choix de l'orientation influençant plus d'un jeune Français sur deux selon les 17-23 ans. De l'autre, ceux dont les familles peuvent assurer le coût d'un départ du foyer et qui ont été préparés culturellement et psychologiquement à découvrir de nouveaux horizons* »²¹.

3.3. Le droit au logement

Représentant en médiane 23 % du revenu disponible brut et 46 % pour les bénéficiaires de revenus minima garantis, le logement constitue le premier poste de dépenses du budget des familles et représente une préoccupation majeure²². Il est au cœur de trois enjeux, celui de l'attractivité des régions pour l'industrie et les services, celui des nouvelles mobilités et celui de l'évolution des façons de travailler.

Le droit au logement trouve son origine dans les 10^{ème} et 11^{ème} alinéas du préambule de 1946, qui traitent des conditions du développement de la famille et des moyens convenables d'existence que la Nation promet aux personnes en difficulté. Depuis, il a été érigé en objectif de valeur constitutionnelle par le Conseil Constitutionnel. Enfin, il est institué par la loi de 2007 un Droit au logement opposable (DALO) qui reconnaît un droit de priorité à des ménages confrontés à des difficultés objectives d'accès à un logement indépendant et décent dans le cadre d'une demande de logement social.

En France, le secteur HLM loge 10 millions de locataires. Le parc locatif social compte environ 5,1 millions de logements. Le dynamisme de ce secteur autant que ses difficultés sont bien documentés, le CESE a d'ailleurs analysé ces sujets dans ses avis des dernières mandatures. Les données suivantes, issues de l'édition 2019 des comptes du logement²³, illustrent le fait que les difficultés de logement dépassent largement le seul secteur HLM et concernent un large public:

- En 2018, les dépenses courantes de logement²⁴ des Françaises et Français ont progressé de 2,0 % alors que les prestations sociales, dont l'objectif est de

²¹ « Jeunes de villes, jeunes des champs : la lutte des classes n'est pas finie », Salomé Berlioux, Jérôme Fourquet, Jérémie Peltier, Fondation Jean Jaurès, novembre 2019.

²² Selon la Fondation Abbé Pierre, plus de 12 millions de personnes sont en situation de fragilité par rapport au logement, dont près de 4 millions en situation de mal-logement (rapport 2019 sur l'état du mal-logement).

²³ Commissariat général au développement durable, « Compte du logement 2018 », Rapport de la Commission des comptes du logement, septembre 2019.

²⁴ Les dépenses courantes couvrent l'ensemble des dépenses supportées par les ménages pour se loger (loyers, redevances, dépenses d'énergie, d'eau et de charges liées au logement). En 2018, les dépenses courantes (brutes des aides) représentent 72 % des dépenses liées au logement. Hors dépenses d'investissement, intérêts d'emprunt, taxe d'habitation.

prendre en charge une partie du coût du logement, ont diminué. La part des dépenses couvertes par les aides au logement est passée de 5,9 % à 5,6 %.

- Les aides au logement représentaient en 2018 22,1 milliards d'euros, elles comprennent notamment les trois aides personnelles au logement²⁵, pour un montant de 17 milliards d'euros, en baisse de 5,8 % en 2018 après un recul de 0,6 % en 2017.

Les ressources des ménages, qui dépendent de leur activité professionnelle, des conditions dans lesquelles ils exercent leur emploi (en particulier CDD ou CDI), de leur niveau de revenus, sont aussi soumises aux évolutions des mécanismes de solidarité nationale et de protection sociale.

Plus les ressources des ménages sont faibles et instables, plus leurs difficultés de logement sont grandes, en particulier dans les zones tendues, où l'offre est insuffisante et les loyers élevés.

Les changements de situation influencent considérablement la manière dont on peut accéder à un logement, s'y maintenir et, de là, construire un itinéraire résidentiel en même temps qu'un projet de vie. Comme l'écrit Claudine Pirus²⁶, plus le contexte social est « défavorable », plus la situation familiale devient un élément déterminant des conditions de vie. Les familles monoparentales issues des classes défavorisées connaissent les situations de logement les plus précaires.

Les difficultés d'accès au logement sont très sensibles chez les jeunes. Alors que c'est un enjeu majeur pour leur permettre d'avoir accès aux études, à l'emploi et à l'autonomie, l'accès au logement est un réel parcours du combattant. S'agissant des étudiants, l'offre de logements publics est très nettement insuffisante (165 000 logements gérés par le CROUS). Les difficultés sont aussi présentes dans le privé, notamment pour les petites surfaces dans les grandes villes universitaires²⁷. La baisse récente des APL n'a fait que renforcer les difficultés financières des jeunes pour accéder au logement autonome alors que celui-ci représente aujourd'hui 50 % du budget étudiant et jusqu'à 60 % en région parisienne.

A ces difficultés s'ajoute l'incidence de l'adresse du logement sur la possibilité d'accéder à un emploi : l'endroit où l'on habite peut exercer une influence déterminante. L'éloignement physique entre le lieu de résidence et les emplois disponibles complique la recherche d'emploi, augmente le coût des déplacements et diminue les chances de sortir du chômage selon un effet dit de « mauvais appariement spatial »²⁸. S'y ajoutent également des pratiques discriminatoires, une adresse située dans un quartier défavorisé réduisant les chances de décrocher un entretien d'embauche. S'ajoute à cela l'exigence paradoxale entre les garanties demandées pour accéder au logement, nécessitant un travail stable (CDI préféré,

²⁵ L'allocation de logement familiale (ALF), l'aide personnalisée au logement (APL) et l'allocation de logement sociale (ALS).

²⁶ « Les enfants dans leur logement : parcours familial et contexte social » Claudine Pirus ; Recherche sociale 2013/3 (N° 207), pages 28 à 69.

²⁷ Enquête annuelle de la FAGE et de l'UNEF.

²⁸ « Effets de quartier, discrimination territoriale et accès à l'emploi », Observatoire national des zones urbaines sensibles, Juin 2013.

pas en période d'essai, possibilité de verser plusieurs loyers d'avance, etc.) et la nécessité d'avoir un logement pour décrocher un stage, une alternance ou un travail.

Le développement d'un quartier peut avoir des effets paradoxaux, avec davantage de services pour les riverains, mais aussi avec l'augmentation de l'attractivité et une hausse des loyers. La transformation et l'attractivité de quartiers autrefois populaires attirent des personnes aisées selon un processus dit de gentrification. Ces transformations se font souvent au détriment des populations les plus pauvres. Ces dernières sont ainsi poussées à partir de plus en plus loin des grandes villes.

De manière générale, les loyers sont trop chers dans les grandes villes et les zones les plus attractives. C'est accentué dans les zones touristiques, comme à Paris, avec de nombreux logements achetés par des investisseurs pour les consacrer à la location touristique.

L'accès au logement est également rendu difficile par le nombre de garanties demandées par certains bailleurs et propriétaires. Par ailleurs, des demandes excessives sont parfois faites pour accéder à un logement.

Un autre point souligné est le manque de mobilité des logements, avec des personnes qui conservent de grands logements longtemps après le départ de leurs enfants.

3.4. Le droit à l'emploi

L'article 5 du préambule de la Constitution de 1946 énonce que « *chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi* ». L'article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 proclame que « *toute personne a droit au travail et à une protection contre le chômage* ». Ce droit est cependant loin d'être effectif si l'on se réfère au nombre de demandeurs d'emploi.

Notons que les statistiques récentes exploitées ci-dessous correspondent à la situation qui a précédé la crise sanitaire liée au Covid 19. Au moment où ce texte est écrit, ses conséquences économiques et sociales n'ont pas encore été mesurées. La crise économique et sociale qui se profile frappera durement les plus précaires ainsi que les plus jeunes et les seniors, dont les difficultés particulières d'accès à l'emploi devraient être aggravées. En effet, le contexte sanitaire et économique qui sera celui de la sortie de crise risque d'entraîner une diminution des postes à pourvoir et une augmentation du chômage, en particulier chez les jeunes, dont 700 000 sortent du système éducatif cette année et qui occupent le plus souvent des contrats courts ou qui entrent sur le marché du travail.

Si l'INSEE²⁹ (en février 2020) souligne que le chômage (au sens du BIT³⁰) de longue durée³¹ en France a baissé de 0,4 % sur un an, son taux s'établit encore à

²⁹ INSEE, Informations rapides, n°36, février 2020.

³⁰ Un chômeur au sens du Bureau international du travail (BIT) est une personne en âge de travailler (c'est-à-dire ayant 15 ans ou plus) qui n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence, est disponible pour travailler dans les deux semaines et a entrepris des démarches actives de recherche d'emploi dans le mois précédent (ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois), source INSEE.

³¹ C'est à dire avec recherche d'emploi depuis au moins un an.

3,2 % de la population active au dernier trimestre 2019. Par ailleurs, cette baisse est modeste et survient après une période de hausse. Surtout, elle est plus faible que pour les autres catégories de chômeurs. La part du chômage de longue durée dans le chômage total continue donc à progresser.

Dans son avis sur « L'impact du chômage sur les personnes et leur entourage : mieux prévenir et accompagner »³², le CESE relevait que le chômage a un impact social majeur. Il augmente le risque de séparation et d'isolement social, il impacte l'avenir scolaire des enfants. Une étude publiée en 2004 montre que les enfants dont les parents ont connu la précarité professionnelle ont de moins bons résultats scolaires. Agir sur les conséquences sociales du chômage c'est donc contribuer à préserver les potentialités et le bien-être des enfants.

Enfin, il convient de rappeler que des discriminations dans l'accès à l'emploi continuent de peser sur les perspectives professionnelles de nombreux citoyens et citoyennes. Elles impactent fortement la mobilité professionnelle et sociale de celles et ceux qui les subissent. Ainsi, de nombreuses femmes voient le déroulement de leurs carrières et le montant de leurs rémunérations stagner.

Trop souvent, le travail est "subi" ou "alimentaire", sans laisser la place à nos passions et à nos centres d'intérêt. L'absence de bonheur au travail, ainsi que les heures trop intenses sont contre-productives et mènent parfois à une sortie du marché du travail. En revanche, la sortie du chômage ne doit pas pousser à accepter n'importe quelles conditions de travail.

Les salariés sont souvent mis en concurrence. Avec cette concurrence, des personnes aux profils plus marginaux ou susceptibles d'être victimes de discriminations peuvent difficilement sortir gagnantes.

Les mutations du monde du travail demandent à chacun une adaptation permanente, notamment en termes de déplacements, offrant ainsi aux salariés des alternatives qui souvent n'en sont pas vraiment, compte tenu des moyens de transport à leur disposition. La mobilité professionnelle devient de plus en plus fréquente, demandant ainsi des sacrifices dans la vie de famille.

Nous vivons dans un monde où les carrières sont de plus en plus morcelées, mais où il reste par ailleurs très difficile de s'insérer sur le marché du travail, d'y rester et de s'y adapter.³³ Cela crée encore d'autres formes de violence. On demande aux jeunes entrant sur le marché du travail d'être à la fois diplômés et expérimentés. On demande aux personnes en fin de carrière de rester à la page sans pour autant leur proposer des formations.

Enfin, certains métiers sont sous valorisés et devraient être réévalués. On l'a vu avec la crise sanitaire liée au Covid-19 pour les personnels hospitaliers ou de santé à domicile. C'est aussi vrai pour les enseignants, les éboueurs et tous les métiers indispensables aux fonctions essentielles de la société.

³² Avis « L'impact du chômage sur les personnes et leur entourage : mieux prévenir et accompagner », Jacqueline Farache, octobre 2016.

³³ Un membre du groupe citoyen a indiqué qu'il ne soutient pas cette proposition.

4. Mobilité et inégalités scolaires

Si les politiques de redistributions monétaires permettent de limiter en France les inégalités de revenu³⁴, notre pays se caractérise par une mobilité sociale faible³⁵. Or, à bien des égards, notre système éducatif dont le rôle est évidemment fondamental pour corriger cette inégalité des chances apparaît lui-même inégalitaire. La lutte contre les inégalités de notre système éducatif constitue donc un enjeu social, économique et démocratique fondamental.

Ancien directeur général de l'enseignement scolaire, Jean-Paul Delahaye s'interrogeait ainsi : « *Que faisons-nous pour réduire les inégalités entre les enfants pour que les plus démunis d'entre eux puissent mieux répondre aux exigences scolaires ? La question n'est pas seulement sociale, elle est aussi pédagogique. Pourquoi est-ce si difficile en France de bâtir un système éducatif plus inclusif, universel, c'est-à-dire qui soit organisé pour que tous les enfants réussissent et qui ne soit pas essentiellement concentré sur la fonction de sélection des meilleurs ? Pourquoi ne parvenons-nous pas à changer une organisation du système éducatif qui accroît à ce point les inégalités ?* »³⁶.

Les enquêtes Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)³⁷ relèvent combien dans notre pays une part importante du destin scolaire est liée à l'origine sociale. Les élèves arrivent inégaux à l'école, en termes de bagage culturel et de niveau de langue par exemple, et l'école ne parvient pas à le corriger.

À l'occasion de son audition, Agnès Van Zanten³⁸ a insisté sur l'importance dans les parcours scolaires des dispositions acquises assez tôt grâce à la socialisation familiale et sur l'importance des ressources économiques, culturelles et sociales des familles, très inégalement réparties entre les groupes sociaux. Au CE2, le quart des élèves les moins favorisés obtient une note de 58 sur 100 en maîtrise du français et de 57 en mathématiques, contre 87 et 85 pour le quart issu du milieu social le plus favorisé³⁹.

Le rapport PISA 2012 (Le Monde du 3 décembre 2013) souligne que : « *Le fossé n'a jamais été aussi grand entre les « bons » et les « mauvais ».* Si, en mathématiques, la part des élèves très performants est restée stable par rapport à 2003 (13 %), la proportion d'élèves en difficulté s'est, elle, envolée (22,4 %, contre

³⁴ Selon l'Observatoire des inégalités, sans le système de protection sociale, ce ne seraient pas 14 % mais 22 % des Françaises et des Français qui vivraient sous le seuil de pauvreté, soit 60 % du revenu médian. « Rapport sur la pauvreté en France », 2018.

³⁵ Pour mémoire, dans son rapport déjà cité, l'OCDE a établi qu'il faudrait en France plus de 6 générations à une personne située dans le décile inférieur des revenus pour atteindre le revenu moyen dans la société. D'après cette même étude, seule la Hongrie montrerait un déterminisme social plus grand, avec 7 générations.

³⁶ « Grande pauvreté et réussite scolaire : le choix de la solidarité pour la réussite de tous », rapport à la ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, 2015.

³⁷ Les enquêtes PISA sont conduites tous les 3 ans par l'OCDE sur un large panel d'élèves âgés de 15 ans. Elles visent à mesurer les performances des systèmes éducatifs. Celle de 2012 évalua principalement la culture mathématique.

³⁸ Audition de Mme Agnès Van Zanten directrice de recherche au CNRS, le 30 janvier 2020.

³⁹ Selon un indice de position sociale élaboré par le ministère de l'Éducation nationale (données 2017) cité dans Observatoire des inégalités.

16,6 % il y a dix ans). [...] Plus qu'ailleurs et plus que par le passé, les origines sociales pèsent sur la réussite scolaire ». C'est en France entre un cinquième et un quart des résultats des élèves en mathématiques (22,5 %) qui sont directement imputables aux origines socio-économiques, contre 15 % en moyenne dans l'OCDE.

Seuls 22 % des jeunes les plus défavorisés sont en France en situation de réussite contre 26 % en moyenne dans l'OCDE, et contre plus de la moitié dans les pays asiatiques⁴⁰. Certains pays – Allemagne, Italie, Pologne, Turquie... – ont su, en dix ans, améliorer l'équité sociale de leur système scolaire. La France pas.

Pisa 2018, dont les résultats ont été rendus publics en décembre 2019, confirme que le poids des déterminismes socio-économiques est encore très fort, même s'il ne s'accroît plus, la France se situant toujours « dans le groupe des quatre ou cinq pays les plus inégalitaires »⁴¹ parmi les pays occidentaux.

« Il est temps de mener une réforme globale pour lutter contre l'échec scolaire, estime Eric Charbonnier, expert à l'OCDE. Jusqu'à présent, le diagnostic a été posé, un certain nombre de leviers identifiés, mais sans faire consensus et sans être activés en même temps. » Ses préconisations : améliorer la formation initiale et continue des enseignants « elle est au cœur des systèmes qui fonctionnent bien », dit-il, ou encore « concentrer les moyens dans les établissements les plus défavorisés ».

Ces différences s'accroissent encore dans l'enseignement secondaire et le supérieur, où l'investissement des familles semble jouer un rôle croissant dans la réussite des élèves. Comme l'a indiqué Agnès Van Zanten⁴², certains sociologues parlent à cet égard de « parentocratie » afin de souligner le développement par les familles des catégories sociales supérieures d'un ensemble de stratégies d'accompagnement de la scolarité (choix scolaires, cours particuliers, séjours à l'étranger, mise à profit de réseaux). Le système scolaire est fondé sur le principe de la sélection des élites dans une logique de ségrégation sociale. Cette situation est masquée par le mythe de l'égalité des chances dans une perspective méritocratique.

En France, un des seuls pays où l'excellence se décline surtout autour des Grandes Ecoles, moins de 4 % des étudiants bénéficient aujourd'hui d'une formation élitiste dans les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) dispensée, dans plus de 80 % des cas, gratuitement dans des lycées publics⁴³.

Ils accèdent ensuite sur concours à des écoles qui leur offrent un cursus économique, scientifique ou littéraire et à l'issue, de réelles perspectives d'emploi. Ces écoles disposent de moyens importants. Un étudiant en grande école d'ingénieurs bénéficie d'un budget de l'Etat près de 2 fois plus élevé que celui d'un étudiant des universités. Les frais de scolarité⁴⁴ sont très différents selon la filière choisie : dans les Grandes Ecoles commerciales, qui sont en quasi-totalité privées,

⁴⁰ D'après l'étude PISA 2012, seuls 22 % des jeunes les plus défavorisés « confinent à l'excellence ».

⁴¹ Éric Charbonnier déjà cité in PISA 2019.

⁴² Audition de Mme Agnès Van Zanten, directrice de recherche au CNRS, le 30 janvier 2020.

⁴³ <https://www.education.gouv.fr/reperes-et-references-statistiques-sur-les-enseignements-la-formation-et-la-recherche-2019-3806>, page 152.

⁴⁴ <https://diplomeo.com/actualite-prix-ecole-de-commerce> et <https://diplomeo.com/actualite-prix-ecoles-ingenieurs>

leur coût très élevé ne cesse d'augmenter alors que dans les Grandes Ecoles d'ingénieurs, qui sont en quasi-totalité publiques, les étudiants bénéficient de tarifs fixés par l'Etat beaucoup moins élevés, mais le plus souvent nettement supérieurs à ceux de l'Université.

On constate une forte inégalité sociale dans l'accès à ces filières, puisque les étudiants inscrits en CPGE dont le parent référent est cadre ou de profession intellectuelle supérieure restent majoritaires avec plus de 50 % de l'ensemble des étudiants, les enfants d'ouvriers représentant moins de 8 %⁴⁵. Malgré la diversification des voies d'accès, le recrutement sur concours reste le principal mode d'admission dans les grandes écoles.

En dépit d'une prise de conscience récente et d'un effort de certaines de ces Ecoles pour favoriser une plus grande diversité des profils, le système perpétue une forme de reproduction sociale.

Ainsi comme le relevait en 2012 Pierre Merle⁴⁶ : *« La ségrégation scolaire, largement ignorée des médias, phénomène peu perceptible mais puissant, est une réalité sociale déniée. Elle renouvelle pourtant, progressivement et profondément, les modalités de scolarisation des élèves. Depuis la fin des années 1970, les transformations économiques et idéologiques (chômage structurel, déclassement des jeunes diplômés, individualisme croissant...) ont accentué la course au diplôme, la concurrence scolaire, la recherche de la meilleure école, et ont débouché sur de nouvelles politiques éducatives. La promotion du « collège pour chacun », les politiques d'assouplissement de la carte scolaire, la « ghettoïsation par le haut » des établissements bourgeois sont des manifestations directes et indirectes des logiques ségrégatives actuellement à l'œuvre ».*

Notons à cet égard que les bourses sur critères sociaux en faveur des étudiantes et des étudiants les plus fragiles économiquement sont largement insuffisantes, tant en nombre d'étudiants bénéficiaires que de montant des premiers échelons.

Afin de réduire la précarité étudiante qui se traduit depuis plusieurs années par une explosion du travail rémunéré (38 % des étudiants boursiers et 45 % des étudiants non boursiers), dommageable à la réussite universitaire, une réévaluation d'ampleur est nécessaire pour contribuer à réduire les inégalités en matière d'accès et de réussite à l'enseignement supérieur.

Au-delà des différences de résultats scolaires, les choix d'orientation sont également fortement marqués par les inégalités, de même que la répartition entre voie générale et professionnelle (cf. tableau joint en annexe). Inégalités scolaires, valeur inégale des diplômes sur le marché de l'emploi, inégalités devant l'orientation⁴⁷ : si des politiques de compensations comme les politiques d'éducation

⁴⁵ <https://www.education.gouv.fr/reperes-et-references-statistiques-sur-les-enseignements-la-formation-et-la-recherche-2019-3806>

⁴⁶ Pierre Merle, professeur de sociologie à l'université de Bretagne occidentale, auteur de "La ségrégation scolaire" La Découverte, « Repères », 2012.

⁴⁷ Voir notamment le rapport du CNESE « Inégalités sociales et migratoires. Comment l'école amplifie-t-elle les inégalités ? », 2016 ainsi que l'avis du CESE « L'orientation des jeunes », Laure Delair, Albert Ritzenthaler, avril 2018.

prioritaire ont été mises en place depuis les années 80, elles ne parviennent à corriger que partiellement les inégalités de destin liées au milieu social comme à la situation géographique. S'agissant des inégalités en matière d'information, de confiance en soi et d'aspiration qui jouent contre les jeunes ruraux, soulignons qu'il n'existe pas de véritable politique scolaire rurale ou ciblée vers les petites villes⁴⁸.

Cette ségrégation scolaire nourrit défiance et désillusion chez celles et ceux qui en sont victimes.

Les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et de diplôme conditionnent l'accès à l'emploi et les parcours professionnels qui, en France, apparaissent plus qu'ailleurs déterminés sur le long terme par le niveau de diplôme et les écoles fréquentées, même si le diplôme ne permet plus toujours d'accéder rapidement à un emploi. A cet égard, Hervé Le Bras a fait remarquer lors de son audition⁴⁹ le décalage entre la forte croissance du nombre de diplômées et de diplômés du supérieur en France ces 40 dernières années et celle, plus modeste, des emplois de cadres ou de professions libérales, nourrissant ainsi désenchantement et sentiment de déclassement chez des jeunes, davantage diplômés mais plus précaires que leurs aînés.

Il faut en outre évoquer ici le nombre important de jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET)⁵⁰, dont les caractéristiques sont détaillées plus loin. Jean-Paul Delahaye s'en inquiétait récemment en ces termes : « *Il y a aujourd'hui parmi les jeunes de 15-29 ans 1,6 million de jeunes femmes et de jeunes hommes qui ne sont ni en emploi ni en formation et beaucoup d'entre eux sont invisibles du reste de la société car ils ne sont pas non plus en accompagnement* »⁵¹.

Inégalités des chances et inégalités scolaires

Le constat global est que le système scolaire français d'aujourd'hui est défaillant et doit être réformé.

En effet, il accentue les inégalités de situations entre les élèves et manifeste une incapacité criante à les corriger. Les attentes scolaires sont souvent celles des classes supérieures, car l'école impose une culture dite « légitime » qui hiérarchise les connaissances des élèves et valorise les élèves des classes supérieures, aux dépens de ceux des classes populaires. Ceci accentue ainsi les inégalités sociales car les élèves des classes populaires sont mis en difficulté pour réussir scolairement, et donc pouvoir avoir une ascension sociale. De plus, les enfants dont les parents travaillent beaucoup peuvent difficilement être aidés dans leurs devoirs. D'autre part, l'expérience nous a montré que les inégalités de genre sont criantes dès l'enfance, les enfants sont distingués en fonction de leur genre, de façon consciente ou non, par

⁴⁸ S'agissant de ces dernières, on se reportera utilement à l'étude réalisée pour la Fondation Jean Jaurès « Jeunes des villes, jeunes des champs : la lutte des classes n'est pas finie », Salomé Berlioux, Jérôme Fourquet, Jérémie Peltier, novembre 2019.

⁴⁹ Audition d'Hervé Le Bras, le 9 janvier 2020.

⁵⁰ NEET pour *Not in education, employment or training*.

⁵¹ « Fraternité en éducation : le point de vue de Jean-Paul Delahaye », Tréma, revue internationale en sciences de l'éducation et didactique, 2020.

la société, qui peut encourager les jeunes filles à adopter un comportement calme.⁵² Ainsi, les filles/femmes finissent par s'orienter vers des domaines moins valorisés, voire s'auto-censurent et n'osent pas suivre leurs ambitions pour candidater pour des orientations sélectives ou mieux classées, alors même qu'elles ont de meilleurs résultats scolaires. De même pour les élèves qui subissent des discriminations et des violences dans leur scolarité et en sont freinés.

Par ailleurs, il existe une inégalité entre les territoires. L'accès à l'éducation et à la formation n'est pas le même selon la région, la ville, le quartier. Il y a un manque criant de moyens, humains et financiers, notamment dans les zones populaires et les zones rurales qui s'en retrouvent lésées.

La mixité sociale dans les écoles est faible. Cela est notamment dû à la carte scolaire extrêmement rigide, qui ne peut être contournée que par ceux qui en ont les moyens matériels et logistiques : en France, la répartition des élèves dans les écoles dépend du lieu d'habitation et donc reflète la ségrégation sociale des logements. Par conséquent, à l'école, les élèves sont rarement au contact d'enfants d'autres classes sociales.

Enfin, l'illettrisme rampant en France nuit gravement à l'égalité des chances.

Problèmes de l'Éducation nationale

Le système scolaire est rigide et manifeste des attentes précises pour les élèves, qui peuvent ressentir des difficultés à s'y adapter. Il y a une inadaptation de l'école aux besoins spécifiques des enfants et une volonté trop extrême de les faire « rentrer dans le moule », marginalisant ainsi ceux qui n'y parviennent pas. Cela se ressent d'autant plus pour les élèves handicapés ou en difficulté scolaire (autistes, dyslexiques, etc.). Le système de notation peut dans certains cas être mal vécu ou traumatisant et dans un cas extrême stigmatisant. Dans d'autres cas, le système de notation peut être motivant et stimulant.⁵³

De plus, nous constatons que les journées des élèves sont beaucoup trop chargées. Au collège et au lycée, les élèves peuvent avoir des semaines avec 5 journées de 8h à 16h voire 17h, alors qu'en parallèle ils ont 4x2 semaines de vacances durant l'année puis deux mois l'été. Le temps scolaire est extrêmement mal réparti. La charge horaire des enseignants est aussi très importante.

Concernant les animateurs des temps périscolaires, ils ne sont pas valorisés. Certains trouvent que les animateurs ne sont pas toujours recrutés pour leurs compétences et que les salaires sont très bas

La place des professeurs

⁵² Un membre du groupe citoyen a indiqué qu'il ne soutient pas cette proposition.

⁵³ Deux membres du groupe citoyen ont indiqué qu'ils ne soutenaient pas cette proposition.

Les professeurs et le personnel encadrant ne sont pas assez formés pour pallier ces inégalités et permettre de les combler. La formation des enseignants à la pédagogie n'est pas suffisante : même si compétents dans leur domaine, dans certains cas ils ne savent pas bien gérer des groupes d'élèves ni transmettre leur savoir. Le programme à tenir est un garde-fou.

Le manque de moyens humains et financiers dans l'éducation engendre des conséquences, dont des classes surchargées et l'épuisement des professeurs qui nuit à la qualité de l'enseignement. Le travail des professeurs fait qu'ils sont très sollicités et en même temps pas suffisamment reconnus : le professeur est vu par beaucoup comme le responsable (légal) des problèmes de l'enfant. Les professeurs doivent bénéficier de la confiance des parents, de reconnaissance et d'autonomie dans leur travail.

Lien entre éducation et travail

Il n'y a pas suffisamment de lien entre le monde du travail et le scolaire. Il faut plus d'accompagnement pour l'orientation des élèves, plus tôt peut-être, ainsi que plus d'intervention et d'interaction avec des professionnels.

Nous assistons à une fracture entre la fin des études et l'accès à la vie professionnelle. De plus, la formation scolaire ne répond pas forcément aux compétences mobilisées par l'entreprise : des réformes de l'université sont en cours pour faciliter cette intégration. Une valorisation des parcours professionnels (type Bac Pro) par rapport aux parcours classiques est à encourager. Les situations de précarité vis-à-vis de l'emploi révèlent que l'accès à l'emploi est conditionné de manière générale par les diplômes et la formation initiale effectuée, au détriment de la valorisation des compétences acquises aux cours des métiers exercés et/ou de manière autodidacte. Il est complexe de valoriser ces compétences auprès d'un futur employeur. Le groupe citoyen observe aussi que des personnes sur-diplômées ne trouvaient pas non plus de travail.

Culte des diplômes⁵⁴

L'importance donnée aux diplômes se fait aux dépens de l'épanouissement des individus et des goûts personnels. Elle se fait sur la base d'une différence trop importante entre établissements publics et privés et mène à une dévalorisation des diplômes. L'accès aux grandes écoles se fait selon un système inégalitaire et discriminatoire : certains constatent qu'une « tyrannie » existe dans les grandes écoles, en raison de l'importance qui leur est donnée.

En même temps, le même diplôme est attribué à des formations qui ne sont pas également qualitatives.

Aujourd'hui, la reconnaissance des compétences des autodidactes est insuffisante.

Alternance

⁵⁴ Un membre du groupe citoyen a indiqué qu'il ne soutient pas cette proposition.

Il existe un risque selon certains membres du groupe citoyen que l'alternance en entreprise empêche certains étudiants de poursuivre leurs études⁵⁵ : les entreprises profitent de pouvoir former un étudiant en licence pour l'embaucher ensuite en CDI.

Il est difficile de trouver des stages et des alternances quand on a peu de réseau professionnel dans son entourage familial et social.

Il faudrait que l'alternance soit développée et que les entreprises embauchent plus d'étudiants en alternance.

C - Préconisations : les politiques à engager pour permettre à chacune et chacun de se réaliser pleinement

1. Refonder la fiscalité pour plus de justice et d'efficacité

Avec notre système de Sécurité sociale, la fiscalité constitue un élément central de notre pacte social. L'impôt finance la solidarité, mais également les services publics, les équipements, l'éducation, la culture ou encore la formation. Autrement dit, la fiscalité reflète les choix collectifs d'une nation en matière de modèle social, de biens et de services publics. En France, le niveau de prélèvements (impôts, taxes, cotisations sociales) est élevé, de l'ordre de 45,3 % du PIB⁵⁶, soit environ sept points au-dessus de la moyenne européenne même si la comparaison est en partie faussée puisque qu'en France les financements de la protection sociale sont inclus dans les prélèvements obligatoires ce qui n'est pas le cas dans nombre de pays. « In fine, la notion de prélèvements obligatoires ne fait que refléter les choix politiques et les priorités que la société se donne. En soi, elle ne dit rien sur la situation économique d'un pays »⁵⁷.

Comme l'expliquent Emmanuel Saez et Gabriel Zucman⁵⁸, « La principale différence entre ces deux formes de financement [prime d'assurances santé privées vs cotisations sociales à un organisme public] tient à leur effet sur le taux de prélèvements obligatoires publics. Plus la santé repose sur l'assurance privée, plus ce taux est bas ... ».

Cela répond bien cependant en France à un haut niveau de dépense publique et de redistribution. En France hexagonale, le rapport entre les niveaux de vie des 20 % les plus aisés et des 20 % les plus modestes s'élève avant redistribution à 8,5. Il descend à 7,5 en tenant compte des impôts directs et à 4,3 après prise en compte de la redistribution totale⁵⁹.

⁵⁵ Un membre du groupe citoyen a indiqué qu'il ne soutient pas cette proposition.

⁵⁶ Source France stratégie, voir *infra*.

⁵⁷ « RAEF 2014 », encadré sur les prélèvements obligatoires « Des comparaisons internationales incertaines » (page 91).

⁵⁸ « Le triomphe de l'injustice – Richesse, évasion fiscale et démocratie », Seuil, 2020 (page 144).

⁵⁹ Minima sociaux et prestations sociales, édition 2019, DREES.

La fiscalité joue un rôle majeur dans la réduction des inégalités, tant au niveau de la recette (progressivité de l'impôt) que de la dépense (transferts sociaux et services publics). Elle est également un instrument d'incitation en matière économique (encourager l'investissement productif par exemple) ou environnementale (taxe et redevance d'enlèvement des ordures ménagères, crédit d'impôt pour la transition écologique).

Plusieurs avis de notre assemblée l'ont aidée à élaborer sa réflexion sur ces sujets : « Fiscalité écologique et financement des politiques environnementales » (Pierrette Crosemarie, novembre 2009), Financer la transition écologique et énergétique » (Gaël Virlouvét, septembre 2013), le « Rapport annuel sur l'Etat de la France en 2014 » (Hélène Fauvel, décembre 2014).

Comme l'a rappelé le CESE dans son avis « Fractures et transitions : réconcilier la France » : « *en démocratie, le prélèvement sur la richesse que représente l'impôt nécessite qu'il soit consenti. Pour cela, il est essentiel qu'il soit compréhensible, connu dans ses principes et ses modalités, transparent dans sa mise en œuvre, son utilisation et ses résultats, équitable et progressif, tenant compte des facultés contributives de chacun et de chacune. En ce sens, il serait logique que les détenteurs de gros patrimoines et les bénéficiaires de hauts revenus soient plus fortement mis à contribution* »⁶⁰. Or notre système fiscal apparaît à bien des égards complexe, peu cohérent et difficilement lisible : « *le nombre de prélèvements, leurs règles de calcul d'assiette comme l'empilement des niches fiscales brouillent sans cesse davantage la lisibilité du système* »⁶¹.

Aussi le CESE appelle-t-il à une remise à plat de la fiscalité « *dans le sens de la justice fiscale et de l'efficacité sociale, économique et environnementale* »⁶². Dans son avis Fractures et transitions, le CESE soulignait : « *Elle doit prendre en compte les facultés contributives de chacune et chacun. Elle doit être complétée par une politique plus soutenue de lutte contre la fraude, l'évasion et l'évitement fiscal* ». A cet égard, les articles 13 et 14 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen pourraient constituer une utile boussole qu'il convient de rappeler⁶³.

Afin de limiter les pratiques d'optimisation fiscale agressive, le CESE a demandé à l'État dans son avis « Fractures et transitions » : « *dès 2019, d'engager des mesures nécessaires à la taxation selon le droit commun, là où elles exercent leur activité, des multinationales y compris celles du numérique qui opèrent en France. Cela nécessite que les États membres donnent la priorité à une réforme en profondeur du système, en instaurant une harmonisation fiscale. Ce qui implique la poursuite de l'amélioration des échanges d'information entre les administrations*

⁶⁰ Avis « Fractures et transitions : réconcilier la France », Michel Badré et Dominique Gillier, mars 2019.

⁶¹ « 2017-2027 : quels principes pour une fiscalité simplifiée ? », France stratégie, août 2016. On pourra également utilement se référer au site economie.gouv.fr.

⁶² Avis « Fractures et transitions : réconcilier la France », Michel Badré et Dominique Gillier, mars 2019.

⁶³ "Art. 13. Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

Art. 14. Tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée."

fiscales et la lutte contre les paradis fiscaux. Afin d'éviter tout blocage lié à la règle européenne de l'unanimité en matière fiscale, le CESE demande que cette réforme soit engagée dans le cadre d'une coopération initiée par la France et l'Allemagne afin de jouer un rôle moteur à l'échelle mondiale en matière d'élaboration de législations fiscales adaptées à l'économie moderne et à l'ère numérique. ».

Préconisation 1

Dans la droite ligne de cet avis, le CESE appelle à une refonte globale de la fiscalité dans le sens de la justice fiscale et de l'efficacité sociale, économique et environnementale. Cela doit concerner tous les impôts et taxes pour tous les acteurs économiques.

Cette refonte doit être élaborée et mise en œuvre, dans des conditions qui soient socialement acceptables, afin de contribuer à plus d'équité et de solidarité entre et au sein des générations.

Elle doit aboutir à une diminution d'impôt pour tous ceux qui détiennent des patrimoines modestes et moyens et une augmentation pour ceux qui détiennent de très hauts patrimoines.

Elle doit être menée après évaluation des politiques publiques financées par l'impôt. Les lois de finances qui les déclinent doivent être élaborées en toute transparence avec une plus large place à la concertation avec la société afin de rendre l'impôt lisible.

Elle doit pleinement prendre en compte la dimension écologique, afin d'orienter les comportements et de participer à financer les transformations indispensables de notre société, en complémentarité avec les autres instruments et moyens des politiques publiques.

Le CESE préconise :

- d'évaluer, au regard de l'intérêt général, les effets sociaux, économiques et environnementaux des nombreuses niches fiscales et autres exonérations et de les réexaminer en conséquence. Toute contribution publique doit être soumise à une obligation de rendre compte de son utilisation et de ses effets,

- de faire de l'impôt sur le revenu le socle de notre contrat social en augmentant sa progressivité et sa justice, ce qui implique que soit pris en compte, pour évaluer le niveau réel de participation à la dépense publique des ménages, l'ensemble de leurs contributions directes et indirectes,

- de réactualiser régulièrement la liste existante des produits éligibles à un taux réduit de TVA,

- de traiter dans la même logique de progressivité et de justice la fiscalité du capital et du patrimoine,

- de renforcer la lutte contre la fraude et l'évitement fiscal des particuliers et des entreprises, d'engager une harmonisation fiscale entre Etats de l'UE. Le CESE appelle à cet égard l'Etat à engager, sans attendre, cette réforme dans le cadre d'une initiative commune de la France et l'Allemagne.

Dominique Méda soulignait que, « *non préparée socialement, une mesure qui consiste à augmenter les taxes pesant sur les plus modestes ne peut qu'entraîner révolte et refus.* ». Comme le CESE le rappelait avec force : « *le pays doit définir un projet politique de transition, clairement débattu et démocratiquement identifiable et évaluable. La fiscalité écologique qui en découle doit conduire à réduire les émissions de gaz à effet de serre.* »⁶⁴ Elle doit s'accompagner de mesures de justice et de correction au bénéfice des plus modestes, comme pour les habitants des territoires les plus défavorisés notamment ultramarins, en termes de mobilité⁶⁵.

Réduire les inégalités entre riches et pauvres

Dans un souci de solidarité et de redistribution des richesses, nous, le groupe citoyen, souhaitons porter le sujet de l'inégalité entre les riches et les pauvres.

*Mais comment récupérer de l'argent pour aider les plus démunis ? Le contrôle des impôts des plus riches doit être renforcé pour les particuliers et les sociétés, pour ainsi augmenter les aides pour les plus pauvres (particuliers et associations). Une autre manière de rééquilibrer les richesses passera par une intervention de l'État pour faire disparaître les paradis fiscaux.*⁶⁶

Les hauts revenus devraient cotiser proportionnellement à leurs salaires (rentes incluses) sans limitations. Ce nouvel équilibre passerait également par un rééquilibrage des cotisations entre PME et très grandes entreprises. Ces dernières ayant aujourd'hui des taux de contribution moindres.

Enfin, l'équilibre des forces devrait être restauré entre le salariat et le patronat dans les organismes de gestion des aides sociales et faire cotiser à hauteur des salaires et des rentes.

Evasion fiscale

Nous considérons qu'il est nécessaire de lutter contre l'évasion fiscale qui est un manque à gagner conséquent pour le pays et pour la solidarité.

*Sur cette question, le contrôle et l'augmentation du montant des pénalités sont la clé. Le groupe citoyen propose de restituer l'argent récolté au revenu universel*⁶⁷.

Les niches fiscales

Nous souhaitons que les outils de défiscalisation soient mis à plat afin de les contrôler et de les limiter. En repensant la place des niches fiscales, le groupe citoyen se donne pour objectif de décomplexifier ce rouage financier très utilisé par les plus riches et les entreprises. De plus, c'est dans cette logique de transparence que la solidarité doit être remise au cœur de ce système. Le nouveau système doit

⁶⁴ Avis « Fractures et transitions : réconcilier la France », Michel Badré et Dominique Gillier, mars 2019.

⁶⁵ « Le vieux monde ne veut pas mourir », Dominique Méda in Alternatives économiques, février 2020.

⁶⁶ Un membre du groupe citoyen a indiqué qu'il ne soutient pas cette proposition.

⁶⁷ Trois membres du groupe citoyen ont indiqué qu'ils ne soutenaient pas cette proposition.

encourager les dons et les actions solidaires et être plus dur à l'égard des politiques d'optimisation fiscale.

Néanmoins, il faut nuancer l'utilité de ce dispositif, qui est aussi une alternative économique indéniable pour les PME et le secteur de la culture notamment.

Encadrement des revenus et du salaire

Nous proposons d'encadrer les salaires pour limiter les disparités de revenus entre les riches et les pauvres. Ce système n'impose pas un salaire minimum en valeur absolue mais relative. Plus on augmente la personne la moins bien payée plus la personne la plus payée gagne. Nous préconisons le facteur 12 comme indicateur à l'échelle de l'entreprise⁶⁸ (le salaire le plus haut ne peut dépasser douze fois le salaire le plus bas). Cette proposition doit toucher l'ensemble des secteurs et positions : privé, public, élus.

Dans certains cas, une même personne peut cumuler plusieurs statuts et donc salaires. Par exemple c'est le cas pour les retraités de leur fonction militaire ou encore les élus. Afin de limiter cette accumulation, nous proposons d'instaurer un système de proportion entre les postes (50/50 si deux fonctions sont cumulées).

En parallèle des salaires, nous proposons que tous les types de revenus touchés soient indexés et soumis au système de cotisation à l'image des cotisations salariales prescrites sur les paies.

Revenu universel

Le revenu universel doit permettre de subvenir aux besoins vitaux : se loger, se nourrir, se soigner.

Plus qu'un besoin de base, il doit être considéré comme un droit donné à chacun pour vivre. C'est dans ce sens qu'il est nécessaire que la société appréhende ce revenu comme un droit qui doit dépasser l'idée reçue et le mythe de "l'assistanat" qui entoure ce concept.

La définition et la mise en place du revenu universel ont posé question aux citoyens qui sont partagés entre un droit avec et sans conditions :

- Un revenu universel pour tous, sans conditions – c'est plus motivant car travailler offrirait un revenu supplémentaire. Le revenu universel correspondrait au strict nécessaire pour vivre. Ne pas avoir de condition de revenu permettrait d'en bénéficier certainement, sans risque de non-recours. Ce revenu ne créerait pas de tendance à l'inactivité car il serait quand même nécessaire de travailler pour compenser.*

⁶⁸ Deux membres du groupe citoyen ont indiqué qu'ils ne soutenaient pas cette proposition.

- *Un revenu universel pour tous sous condition de travail et/ou de participation à la vie sociale ou formation, avec des services rendus à la communauté ou la participation à la vie politique.*

Héritage⁶⁹

Aujourd'hui, les citoyens considèrent que le niveau de taxation sur la succession est trop élevé. Ce taux, qui varie en fonction du lien de parenté et/ou de filiation avec l'héritier, ne doit plus être pris en compte. En effet, la succession devrait être libre et ne plus être pénalisée. La question des droits d'héritage fait débat au sein du groupe.

De plus, afin de réguler les héritages financièrement parlant, tout en gardant sa dimension de "transmission", deux distinctions sont proposées :

L'héritage qui relève de la sphère privée, de sa personne.

L'héritage qui émane de la sphère professionnelle : qui doit être davantage encadré car on ne peut pas donner en héritage un métier.

TVA

La TVA représente un impôt indirect qu'il est nécessaire de moduler, surtout quand elle touche les produits de première nécessité. La baisse, voire l'annulation de la taxe sur les produits considérés comme répondant aux besoins vitaux, permettra d'aider les personnes les plus vulnérables.

Fiscalité verte

Discuter de fiscalité doit également prendre en compte la logique de transition écologique que nous souhaitons mettre à l'œuvre dans la société. Ce levier de changement est essentiel pour les citoyens et doit se tourner vers les grands pollueurs, mais aussi vers les individus, de manière progressive. A titre d'exemple, plusieurs outils peuvent être mis en place :

- *Automobile : une taxe à l'achat en lien avec la puissance du véhicule.*
- *Mobilité : la définition d'une carte géographique des modalités de transport en commun à disposition. En fonction de cette carte, la réelle nécessité des personnes à prendre la voiture (zone urbaine vs zone rurale) peut être analysée, afin d'en faire découler un système de bonus-malus.*
- *Entreprise : une taxation des entreprises qui encouragent l'usage de l'avion par ses salariés.*

⁶⁹ Un membre du groupe citoyen a indiqué qu'il ne soutient pas cette proposition.

2. Prévenir le creusement des inégalités dès la petite enfance et à la maternelle

La petite enfance, qui se déroule au sein de la famille et dans des structures d'accueil ou auprès d'assistants maternels, puis la scolarisation en maternelle, sont deux étapes essentielles de l'éveil, du développement et du début des apprentissages pour chaque génération née en France, entre 0 et cinq ans. L'identification nette, pour ne pas dire la séparation, de ces deux étapes, résulte en grande partie de la généralisation rapide de la maternelle à partir de 1945, malgré l'absence d'obligation alors faite aux parents (depuis la loi du 26 juillet 2019, l'instruction est obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de trois ans), et du lien étroit qu'elle entretient avec l'école élémentaire, sur laquelle elle ouvre. Il s'agit d'une caractéristique forte du système français. C'est au cours de cette période cruciale de cinq années environ que se révèlent et se creusent des inégalités qui résultent pour partie des difficultés sociales des parents. Elles peuvent avoir des conséquences sur l'ensemble de la scolarité de leurs enfants.

Concernant la petite enfance tout d'abord, on rappellera que l'insuffisance des modes d'accueil et leur qualité inégale sont des facteurs identifiés dans la perpétuation de la pauvreté et des inégalités sociales et de genre. Ces inégalités ne pénalisent pas seulement les enfants mais aussi les parents et toute la famille, par exemple en raison des difficultés qu'elles soulèvent dans l'accès et le retour à l'emploi. Dans sa contribution au Grand débat national de 2019, l'UNAF avait d'ailleurs relevé l'importance de la question de l'accueil de la petite enfance et invité les pouvoirs publics à construire un « droit opposable » à l'accueil du jeune enfant, reposant sur un pilotage mieux affirmé et une responsabilité clarifiée des acteurs (collectivités locales, CAF, Etat...).

Les effets de ces inégalités sont mesurables très tôt sur les jeunes enfants : le ministre de l'Education nationale, Jean-Michel Blanquer, l'avait lui-même souligné en déclarant que l'apprentissage du langage est « *la première des inégalités, qui se traduit par la quantité de vocabulaire maîtrisé à l'entrée en maternelle* », lors des Assises de l'école maternelle en mars 2018.

Pourtant, comme le rappelait le HCFEA⁷⁰, en 2019, seuls 5 % des enfants de familles défavorisées sont accueillis en crèche contre 22 % des enfants de familles favorisées. « *Le recours aux modes d'accueil formels réguliers est aujourd'hui avant tout lié à l'exercice d'une activité professionnelle par les parents qui, de fait, ont un niveau de vie plus élevé que la moyenne des familles. On sait aussi qu'un quart des parents qui s'occupent eux-mêmes de leur enfant sont contraints par le manque de place ou par le manque de solutions pour concilier vie familiale et vie professionnelle ou pour répondre à des besoins spécifiques de l'enfant (situation de handicap, etc.). Les autres enfants vivent souvent dans des familles où les mères (majoritairement) ne travaillent pas et/ou peuvent ne pas voir l'intérêt de confier leur enfant en dehors*

⁷⁰ Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), « Pilotage de la qualité affective, éducative et sociale de l'accueil du jeune enfant », Rapport adopté le 22 mars 2019.

de la famille. Ainsi, environ 30 % des enfants de moins de 3 ans sont gardés exclusivement par leurs parents. »⁷¹.

Or l'accueil dans les crèches ou le soutien d'assistants maternels sont des leviers efficaces de réduction des inégalités liées à l'origine sociale. La crèche est un lieu de réduction des inégalités car la même offre est faite à chaque enfant en termes d'espace, de temps relationnel avec les adultes et de langage. De plus, « l'observation et le questionnement des attitudes de socialisation différenciée des filles et des garçons sont intégrés à la formation »⁷² des personnels, permettant de lutter contre les stéréotypes de genre. Enfin, l'expérience de socialisation précoce dans un accueil formel et un environnement riche en sollicitations permet de compléter l'éducation reçue à la maison. Comme l'école, ces lieux permettent le repérage et la prévention d'éventuelles déficiences et ainsi de les traiter le plus tôt possible.

L'un des axes de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté lancée en septembre 2018 porte précisément sur la petite enfance. Son premier engagement est d'agir dès les premiers âges de la vie pour en finir avec la reproduction de la pauvreté : « Empêcher qu'un enfant pauvre d'aujourd'hui ne devienne un adulte pauvre demain »⁷³.

C'est pourquoi, en sus du développement de l'offre prévu par la récente convention d'objectifs et de gestion de la branche famille (au moins 30 000 nouvelles places en accueil collectif et 1 000 relais d'assistantes maternelles), la stratégie pauvreté affirme engager une évolution majeure de la politique petite enfance, au service de la mixité sociale et d'un nouveau continuum éducatif 0-6 ans, pour « offrir à terme à tous les enfants avant l'entrée à l'école maternelle une expérience de socialisation précoce ».

Concernant les actions déjà conduites, le bilan après un an de mise en œuvre met en avant la réforme du financement des crèches avec la création d'un « bonus mixité sociale » et d'un « bonus territoires », incitant les gestionnaires à développer la mixité (28 % des crèches en 2019); la mise en place d'un tiers payant pour rendre l'accueil par un assistant ou une assistante maternelle plus accessible aux familles; la création en projet de 15 000 places de crèches supplémentaires...

Si toutes ces actions vont dans le sens souhaité, le HCFEA fait observer qu'une politique volontariste de socialisation précoce se doit de toucher toutes les familles dont les parents ne peuvent pas ou n'envisagent pas d'en faire bénéficier leurs enfants. 26 % des enfants de moins de trois ans ont soit un parent, soit les deux, inactifs. Une politique efficace de réduction et de prévention des inégalités implique d'aller davantage vers les familles.

Préconisation 2

Le Cese préconise, comme le suggérerait le HCFEA, que :

⁷¹ HCFEA, rapport cité.

⁷² HCFEA, ibid.

⁷³ Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, « Un an après : les avancées, les perspectives », Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, septembre 2019.

- dans le cadre de l'examen des projets soit joint aux demandes d'autorisation des établissements d'accueil du jeune enfant, un descriptif de leur environnement socioéconomique, des éléments portant sur la démographie du secteur et d'analyse locale des besoins au regard de l'offre.

- soient mis en relation les structures d'accueil, les acteurs sociaux qui connaissent les familles (services sociaux des collectivités, services de santé et de protection maternelle et infantile, association œuvrant dans le domaine de la lutte contre l'exclusion) et les parents pour proposer à ceux-ci des solutions d'accueil, même partielles.

- soient développés dans les établissements qui n'en proposent pas des accueils partiels, gratuits pour des familles ayant des besoins spécifiques (en situation de pauvreté ou d'exclusion, difficultés d'insertion, handicap) sous la forme d'ateliers hebdomadaires d'éveil et de socialisation ouverts aux jeunes enfants vivant à proximité ou pouvant être accompagnés d'un parent. Les horaires de prise en charge des enfants devraient être adaptés et tenir compte des horaires de travail décalés, tôt le matin ou tard le soir.

Cette ambition doit être prolongée à partir de l'âge de trois ans lorsque s'ouvre pour les enfants ce qui est désormais la première phase de l'instruction obligatoire, portée par l'Éducation nationale. Or si l'école maternelle française a longtemps joui d'une réputation incontestée d'excellence dans l'Union européenne, cela n'est plus vraiment le cas. Plus largement, en France, la confiance en la capacité de l'institution scolaire à lutter contre les inégalités s'est érodée. L'absence de constance dans les politiques conduites au cours des dernières décennies tout comme les aléas de la formation initiale et continue des personnels à l'exercice en maternelle font partie des facteurs qui expliquent cette situation.

France Stratégie a dressé ce constat dans une note d'analyse publiée en 2018, « Un nouvel âge pour l'école maternelle ? »⁷⁴. Comme le relevait ses auteurs, « les enquêtes PISA et surtout PIRLS⁷⁵ sur les acquis des élèves conduisent à s'interroger sur la part de responsabilité de l'école maternelle dans les résultats insuffisants des élèves français ». Dans l'enquête PIRLS, qui apprécie tous les cinq ans la compétence en lecture, c'est-à-dire l'aptitude à comprendre et à utiliser les formes du langage écrit nécessaire en société (en retenant des informations, en effectuant des déductions, en interprétant et assimilant les textes, en examinant et évaluant leur contenu), la France a régressé dans les résultats de 2016 par rapport aux deux études précédentes.

France Stratégie poursuit en indiquant que « les travaux de l'OCDE soulignent l'essor de systèmes très différents du nôtre, où l'accueil des enfants est pensé de manière intégrée de la naissance à l'âge de la scolarité obligatoire et qui visent le

⁷⁴ France Stratégie, Note d'analyse n°66, mars 2018, « Un nouvel âge pour l'école maternelle ? » Daniel Agacinski, Catherine Collombet.

⁷⁵ Le Programme international de suivi des acquis des élèves (PISA) est conduit par l'OCDE depuis 2000 auprès des élèves de 15 ans de différents pays. Le Programme international de recherche en lecture scolaire (PIRLS) est un programme de l'International Association for the Evaluation of Educational Achievement, qui compare les compétences en lecture des élèves de différents pays inscrits dans des classes équivalentes au CM1 français (source France Stratégie).

développement de l'enfant dans toutes ses dimensions (intellectuelle, physique, sociale, émotionnelle, etc.), au-delà de la seule préparation aux savoirs scolaires ». La même note en déduit que « le problème de l'école maternelle française n'est sans doute pas qu'elle met l'accent sur la préparation au « métier d'élève » et à la poursuite des apprentissages scolaires mais qu'elle semble en avoir, en pratique, une conception trop étroite qui néglige des compétences non académiques mais déterminantes ».

Une autre raison mise en avant pour expliquer les résultats décevants du système français au regard de ses ambitions est que la dépense par élève y est relativement faible – la taille des classes est importante, ce qui contribue à cet état de fait. Avec 7 760 dollars par élève en 2014⁷⁶, le niveau de dépenses de la France en éducation pré-primaire (enfants de 3 ans et plus) se situe sous la moyenne de l'UE à 22 qui est de 8 850 dollars.

Le dédoublement des classes de CP et CE1 dans les réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+)⁷⁷ a été réalisé par étapes entre 2017 et 2019. Les professeurs des classes dédoublées les décrivent comme mieux disposées aux apprentissages scolaires. Les élèves se montrent plus attentifs, plus concentrés, plus motivés et aussi plus efficaces dans leur travail. Ils présentent moins de difficultés de comportement, de lecture et d'apprentissage. « Cet effet se vérifie en particulier pour les élèves en très grande difficulté :

- sur les 60 000 élèves scolarisés en CP REP+ l'année dernière, 40% étaient en très grande difficulté en mathématiques et en français soit 24 000 élèves ;
- le dispositif permet une baisse de cette proportion d'élèves en très grande difficulté de 7,8% pour le français et de 12,5% en mathématiques. »⁷⁸

Ce dédoublement de classes de CP et CE1 ne doit pas se faire au détriment de l'encadrement des élèves des autres niveaux.

Préconisation 3

Le CESE recommande de réduire la césure existant entre la petite enfance et l'école maternelle, et entre les institutions et structures qui prennent en charge ces enfants. Il souhaite l'élaboration d'une culture commune entre ces deux « mondes », grâce notamment à la formation professionnelle des différents acteurs, intégrant d'une part les compétences non-académiques et d'autre part l'importance du développement du langage dans la lutte contre les inégalités et cela dès les premières années de l'enfance.

Le CESE prend acte des décisions prises par les pouvoirs publics pour lutter contre les inégalités à l'école maternelle. Il préconise, compte tenu de l'importance de cette période dans le développement de l'enfant, d'accentuer l'effort en matière d'encadrement des classes afin de se rapprocher du taux

⁷⁶ Pour mémoire, selon le ministère de l'Éducation nationale, la dépense moyenne par élève et par an est de 6550 euros par élève du premier degré (chiffre du dossier de presse de la rentrée 2019).

⁷⁷ Depuis 2015, le réseau REP a succédé aux ZEP. Les établissements intègrent le réseau en REP ou REP+ en fonction de leur « indice social ».

⁷⁸ Dédoublément des classes de CP en éducation prioritaire renforcée : première évaluation », synthèse des résultats, education.gouv.fr.

moyen de l'OCDE. Cela implique une augmentation du nombre d'enseignants par école pour organiser l'encadrement plus individualisé des élèves. Cet effort devrait cibler en priorité la maternelle et le primaire.

Dans cet objectif, le CESE préconise d'expérimenter dans une académie pilote un taux d'encadrement réduit à vingt-deux élèves au maximum – proche du taux moyen actuel dans l'élémentaire - dans toutes les classes de CP et CE1, et dans une autre académie, un taux d'encadrement à dix-huit élèves.

Cette expérimentation, qui devra impliquer les familles, serait évaluée par des chercheurs sur le modèle de l'étude pluriannuelle en cours sur le dédoublement des classes.

3. Réduire les inégalités dans l'éducation pour faire de l'Ecole un lieu d'apprentissage et d'émancipation pour toutes et tous

Dans son avis sur « L'orientation des jeunes »⁷⁹, le CESE préconisait notamment *« de développer au sein du Parcours avenir, dès la sixième, des activités qui favorisent l'expression et l'estime de soi, l'esprit critique, les relations aux autres, la capacité de penser ensemble afin d'aider les jeunes à apprendre à se connaître »*. Il recommandait *« de former les jeunes et toutes les actrices du système éducatif à la question des déterminismes sociaux, y compris de genre, à l'œuvre dans le processus d'orientation afin qu'elles puissent les identifier et neutraliser leurs effets en particulier lors du Conseil de classe »*.

La période de confinement que nous avons connu a grandement renforcé les inégalités scolaires. Jean-Michel Blanquer a annoncé *« nous avons perdu entre 5% et 8% des élèves »*. Une estimation qui aura vocation à évoluer à mesure que le déconfinement progresse.

Cette réalité, que la crise sanitaire a mis en évidence, rappelle la nécessité de renforcer l'accompagnement des élèves potentiellement décrocheurs.

De plus, comme le relevait le CESE⁸⁰, *« La bonne santé des élèves, le repérage et la prise en charge des troubles de toute nature qui peuvent les affecter sont des conditions nécessaires aux apprentissages. ... Or, dans notre pays, dont la pratique sanitaire est encore trop largement centrée sur le curatif, cette réalité n'est pas suffisamment intégrée »*.

Le Conseil a par ailleurs dessiné, dans de nombreux avis, ce que serait une éducation bienveillante et pleinement conforme aux valeurs de la République, et veut rappeler qu'une *« école de la réussite pour tous »*⁸¹ est possible. Des pratiques pédagogiques inclusives sont déjà mises en œuvre dans nombre d'établissements et constituent autant de réponses : pédagogies coopératives, co-éducation, évaluation bienveillante et par compétence...

⁷⁹ « L'orientation des jeunes », Laure Delair et Albert Ritzenthaler, avril 2018.

⁸⁰ Avis « Pour des élèves en meilleure santé », Jean-François Naton et Fatma Bouvet, mai 2018.

⁸¹ « Une école de la réussite pour tous », avis du CESE, Marie-Aleth Grard, mai 2015.

A cet égard, lors de son audition par la commission temporaire, Philippe Ristord⁸², directeur du Centre national pédagogique de ressources des Maisons familiales rurales, a pu présenter leur démarche pédagogique fondée sur l'alternance, leur ancrage dans les territoires et les principes de l'éducation nouvelle (apprendre à partir du réel, place de l'expérience, des travaux de groupes, approche globale...). Ce type de pratiques pédagogiques, améliorées de manière continue, peuvent, mieux qu'une approche traditionnelle de transmission des savoirs, répondre aux attentes des jeunes et aux grandes transformations, notamment celles liées à la numérisation.

Apprentissage entre pairs, travaux de groupes, co-construction des compétences, importance de l'expérientiel : face à l'accélération du monde, à l'augmentation croissante des connaissances et à l'obsolescence plus rapide des compétences techniques, les compétences transversales transférables et réutilisables dans des contextes professionnels différents, sont de plus en plus recherchées. Elles se construisent collectivement selon des pédagogies différenciées, l'acquisition des connaissances théoriques ne précédant pas nécessairement l'apprentissage de la pratique.

Plus globalement, c'est tout l'accompagnement de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte qu'il s'agit d'améliorer pour faciliter son épanouissement et son insertion professionnelle et sociale. Le label « cités éducatives » promeut cette ambition. Destiné à des projets lancés en 2019 dans des territoires prioritaires, il permet d'organiser autour de l'école les efforts de tous les acteurs - telles que les associations complémentaires de l'enseignement public (ACEP) - en vue d'améliorer la réussite des élèves.

Préconisation 4

Le CESE préconise que les démarches pédagogiques inclusives, favorisant l'estime de soi et le développement de l'autonomie, soient confortées.

À cet égard, le développement de l'expertise pédagogique des enseignantes et des enseignants tout au long de leur vie professionnelle par une formation continue ambitieuse est essentiel.

Il demande que soient renforcés et garantis les moyens et l'encadrement dédiés à l'éducation prioritaire. Par ailleurs, l'offre de réinsertion pédagogique (micro-lycées, structure scolaires expérimentales...) et de formation/insertion (Établissement pour l'insertion dans l'emploi, écoles de la 2ème chance, chantiers éducatifs, parcours aménagé de formation initiale...) doit être développée.

Le CESE insiste sur l'importance de veiller à ne pas mettre les dispositifs en concurrence mais à assurer, au contraire, leur complémentarité. Le regroupement des acteurs en réseaux, le cas échéant autour d'un chef de file, doit être promu et encouragé.

Les pédagogies inclusives, innovantes, le maintien du continuum et la réinsertion pédagogiques, doivent impliquer tous les acteurs de l'éducation et

⁸² Audition de M. Ristord, le 30 janvier 2020.

de la formation et demandent un renforcement de l'accès au numérique et de la maîtrise de ses outils par tous les élèves, ainsi qu'un meilleur équipement des foyers les plus modestes.

Le CESE propose d'étendre l'usage des outils innovants d'individualisation des parcours et de développement des relations enseignants-parents utilisés pendant la crise sanitaire.

Préconisation 5

Le CESE rappelle les préconisations de l'avis sur l'orientation des jeunes, toujours d'actualité : pour permettre à chacun d'être pleinement acteur de son parcours de vie et de s'inscrire avec confiance dans un processus de formation tout au long de la vie, l'accompagnement doit être garanti, le parcours doit être choisi et adapté aux besoins de chacun, et les conditions d'une insertion réussie nécessitent une meilleure implication du monde du travail.

Le CESE insiste avec force sur la nécessité de garantir, notamment par un financement pérenne des institutions et structures qui en ont la charge, les conditions d'un véritable accompagnement individualisé de tous les élèves en matière d'orientation.

Réduire les inégalités scolaires

Le problème principal qui se pose à l'école est celui de la persistance des inégalités. Nous considérons que l'école doit être une voie pour permettre de réduire, voire de faire disparaître les inégalités qui existent entre les élèves. Ceci implique moins de rigidité du système scolaire.

Cela passe par une réorganisation et le financement massif du système scolaire en maternelle et en élémentaire qui puissent permettre aux enfants de partir avec de bonnes bases pour la suite de leur scolarité : il s'agit du moment clé où il faut intervenir.

D'autre part, les élèves ne sont pas tous capables de s'adapter au fonctionnement du système scolaire d'aujourd'hui. Cela peut être car ils ne bénéficient pas d'un environnement familial qui leur permette d'avoir la culture attendue à l'école, cela peut être à cause d'un handicap ou de difficultés d'apprentissage. Nous en concluons qu'il est nécessaire que les enfants soient beaucoup plus accompagnés dans leur scolarité, qu'il y ait plus de cours de soutien, et qu'on laisse plus de temps aux enfants avec des difficultés. Ils devraient avoir la possibilité de suivre un parcours plus adapté aux appétences, aux capacités de chacun, et la possibilité de s'orienter vers les études de leur choix.

De plus, la mixité sociale doit être beaucoup plus favorisée, notamment par une réorganisation de la carte scolaire, pour mélanger les élèves de différents quartiers et donc de différentes classes sociales : favoriser la mixité sociale permet de favoriser les enfants et le travail des professeurs.

Chaque classe devrait accueillir des enfants ayant des caractéristiques particulières, dont des handicaps. Dans ce sens, il faut éviter d'avoir d'un côté des

classes qui cumulent les problèmes (des ghettos) et de l'autre côté des classes « faciles ».

La place des professeurs à l'école

Une formation repensée des enseignants/instituteurs est nécessaire, non seulement au niveau primaire mais également dans le secondaire, pour qu'ils sachent mieux encadrer et accompagner les élèves, ainsi que s'adapter aux difficultés et aux différences de chacun et leur expliquer les erreurs⁸³. Des formations adaptées et continues permettraient aux enseignants de se former davantage sur les sujets sur lesquelles ils sont moins à l'aise, et d'aider les élèves en tant que personnes, notamment en cas de harcèlement, pour gérer des cas d'élèves qui se sentent différents et sont en difficulté car ils ne savent pas gérer cette différence (homosexualité, transidentité, etc.).

Les différentes formes de pédagogie (p.ex. Institution Montessori) sont à encourager à travers des formations adaptées, ainsi que des programmes de tutorat.⁸⁴

Il faudrait employer plus d'enseignants : des remplaçants permettraient aux professeurs de se former et se coordonner davantage. Cependant, pour attirer plus de personnes vers les métiers de l'enseignement, il est nécessaire de revaloriser ces professions, par exemple par des augmentations de salaire et l'amélioration des conditions de travail des enseignants. Des formations sur les outils numériques sont aussi à envisager : pendant la crise sanitaire, les solutions numériques ont montré leur utilité.

Enfin, la responsabilité de l'éducation des enfants ne doit pas reposer uniquement sur les enseignants.

Les professeurs devraient avoir plus d'autonomie par rapport aux programmes et aux modes d'enseignement, avec une liberté pédagogique, pouvoir prendre des décisions qui tiennent du bon sens, sans toujours passer par l'autorité.

Concernant les accompagnateurs pour le périscolaire, dont les aides à la maternelle (ATSEM), il est nécessaire de nommer des personnes compétentes. En particulier, les ATSEM et les animateurs devraient être intégrés à la même autorité que les instituteurs de l'Éducation nationale, car la gestion séparée de la municipalité et l'éducation nationale crée de la distance, des problèmes de fonctionnement et un manque de cohésion.

Réformer le système scolaire

Il est nécessaire qu'il y ait plus de financement public de l'éducation. Augmenter le nombre d'instituteurs et professeurs dans les écoles, collèges, lycées, permettrait de

⁸³ Un membre du groupe citoyen a indiqué qu'il ne soutient pas cette proposition.

⁸⁴ Un membre du groupe citoyen a indiqué qu'il ne soutient pas cette proposition.

multiplier le nombre de classes et donc de réduire le nombre d'élèves par classes et de permettre un suivi beaucoup plus personnalisé de chaque élève et donc un enseignement plus qualitatif, et ainsi favoriser la réussite scolaire et l'accomplissement de soi.

L'objectif est ainsi d'améliorer la qualité de l'enseignement public, pour éviter que les enfants des milieux les plus favorisés aient recours à l'enseignement privé, souvent jugé plus qualitatif, et donc pour combler les différences de moyens entre public et privé.

Le suivi de 35 élèves par classe s'avère difficile. Pour cela, il faudrait baisser le nombre d'élèves par classe pour aider les professeurs et avoir des heures dédiées au soutien pour les élèves en difficulté, pour voir ce qui n'a pas été compris.

Évaluation et notation

Le système d'évaluation pourrait être plus valorisant à travers la multiplication des critères, mettant en avant la communication entre élèves, professeurs et parents. Pour cela, davantage de suivi des enfants est nécessaire.

En Suède, l'évaluation par lettres insiste sur les réussites de l'enfant. Une telle pratique commence à être mise en place en France : l'ensemble des professeurs devrait être mis à niveau sur le système d'évaluation⁸⁵.

Pour certains, le système de notation numérique par l'enseignant engendre davantage de compétitivité, là où une notation par lettre ou autre valorise d'autres aspects de l'apprentissage.

Le calendrier scolaire

Les journées doivent être allégées et le temps scolaire mieux réparti, pour permettre un meilleur apprentissage aux élèves.

Le programme peut aussi être recadré tout en accordant de la souplesse à l'intérieur, grâce à une pédagogie adaptée.

Plus de temps libre avec accompagnement est nécessaire, pour faire de la place à plus de sport et de culture : périscolaire, associations, etc. Cela a des impacts sur la santé et l'alimentation et sur l'éducation physique et sportive.

Un lien devrait se faire davantage entre le périscolaire et les professeurs, en favorisant la coordination des temps de travail du professeur avec les autres acteurs et le périscolaire.

Les grandes écoles

Il est nécessaire de revoir le système de classement et de comparaison entre les établissements scolaires.⁸⁶

⁸⁵ Quelques membres du groupe citoyen ont indiqué qu'ils ne soutiennent pas cette proposition.

⁸⁶ Un membre du groupe citoyen a indiqué qu'il ne soutient pas cette proposition.

Si tous soutiennent le principe méritocratique de l'égalité des chances, le groupe est partagé concernant l'opportunité d'un accès limité aux grandes écoles. Pour certains, il est normal que les grandes écoles permettent l'accès uniquement à ceux qui le méritent, pour d'autres, il faudrait revoir le système pour qu'il y ait davantage d'équité dans l'accès.

Les indicateurs des classements des grandes écoles et des facultés devraient être revus.

Les critères de recrutement, dont le diplôme

Si le diplôme est important, il faut aussi prendre en compte les soft skills (ou « compétences douces » : comportementales, transversales et humaines). Pour certains, il faut repenser le système de diplôme vers une évolution de la graduation du diplôme en fonction des années d'expériences et des compétences acquises, par exemple à travers la Validation des acquis de l'expérience (VAE) automatique.

La qualité des formations et des formateurs est à prendre en compte. De plus, il faut revaloriser l'alternance en aidant les PME et mettre en place de stages obligatoires, avec une vraie relation de partenariat école-entreprise.

Selon certains, lors du recrutement, l'entreprise pourrait prendre connaissance du diplôme obtenu et des compétences, en anonymisant l'établissement de formation.

De manière générale, il est nécessaire de revoir les fondamentaux de la gestion des ressources humaines pour que le critère de la formation ne soit pas discriminant.⁸⁷

4. Garantir l'accès aux droits : celui du logement

La France reconnaît et garantit, dans ses textes constitutionnels, dans ses lois, dans les principes fondamentaux qu'appliquent ses juridictions, de nombreux droits économiques, sociaux et environnementaux.

Pour le CESE, cette approche par les droits est essentielle pour mettre en lumière les inégalités qui sapent la cohésion de notre société. Elle permet aussi de souligner le rôle que l'effectivité de ces droits peut et doit jouer pour améliorer la situation des plus modestes, qui subissent, durement et durablement, la panne de la mobilité sociale.

Dans ses avis sur la pauvreté, il a défendu l'idée de l'émergence d'un droit à l'accompagnement pour les personnes sans domicile et a souhaité plus largement la mise en place d'un droit effectif à l'accompagnement⁸⁸ dans le domaine social, notamment au profit des chômeurs de longue durée. La liste des « droits à » est en outre une liste ouverte, évolutive, que les transformations à l'œuvre dans la société conduisent à enrichir pour permettre l'accès de l'ensemble des citoyennes et citoyens aux mêmes opportunités, aux mêmes chances, afin de prévenir de nouvelles fractures. À ce titre, pendant le pic de la crise sanitaire et le confinement imposé pour

⁸⁷ Un membre du groupe citoyen a indiqué qu'il ne soutient pas cette proposition.

⁸⁸ « Les personnes vivant dans la rue l'urgence d'agir », Marie-Hélène Boidin Dubrulle et Stéphane Junique, décembre 2018 et « Éradiquer la grande pauvreté à l'horizon 2030 », mêmes rapporteurs.e.s, juin 2019.

lutter contre la propagation du covid-19, de nombreuses personnes sans-abris ont eu accès à un hébergement d'urgence. Il est important que ces personnes ne soient pas remises à la rue et que des solutions pérennes soient proposées pour garantir leur droit au logement sur le long terme.

Le logement est une priorité ; garantir le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la Nation. Pour le CESE, le droit au logement est un droit fondamental, car aucune situation économique et sociale stable ne peut se construire sans logement.

Préconisation 6

Pour éviter que des familles ne soient mise à la rue, l'État a prolongé la trêve hivernale jusqu'au 10 juillet 2020. Très conjoncturellement, le CESE demande, en raison de l'incertitude qui règne sur l'évolution de l'épidémie et de la situation économique et sociale, de prolonger cette trêve jusqu'au début de la prochaine trêve hivernale, en principe au 1er novembre 2020.

Pour le CESE, l'État doit se donner les moyens de remplir ses obligations en matière de droit au logement, en particulier dans les zones tendues où son exercice se heurte toujours à de grandes difficultés. Il doit d'abord être rendu effectif pour les personnes en grande difficulté, éligibles au droit au logement opposable. Pour cela, le Préfet devrait, comme la loi le lui permet et selon la situation, recourir à la réquisition des logements et bâtiments vacants.

Autre condition de l'effectivité du droit au logement, le CESE rappelle l'urgence de créer des logements accessibles aux familles les plus modestes, notamment par la construction de 60 000 logements sociaux par an accessibles aux prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI), demande qu'il a formulée à plusieurs reprises dans ses avis récents, et par la mise œuvre d'un programme massif de réhabilitation de logements anciens, en priorité ceux qualifiés de passoires thermiques.

Enfin, les Aides personnalisées au logement (APL) doivent être préservées dans leur principe et revalorisées dans leur mode de calcul. Il est nécessaire d'inverser la tendance budgétaire et d'augmenter progressivement leur montant.

De même il existe des dispositifs qui devraient être mieux pris en compte et acceptés par les bailleurs privés.

Ainsi, l'avance Loca-Pass est un prêt accordé par Action logement au locataire pour financer le dépôt de garantie réclamé par le propriétaire (bailleur). Ce prêt est à rembourser sans intérêt d'emprunt, ni frais de dossier. Pour en bénéficier, il faut avoir moins de 30 ans ou être salarié ou pré-retraité du secteur privé (hors agricole). Par ailleurs, VISALE est une caution accordée par Action Logement au locataire qui prend en charge le paiement du loyer et des charges locatives de la résidence principale, en cas de défaillance de paiement.

Préconisation 7

Le CESE préconise de développer les Offices fonciers solidaires, notamment dans les zones tendues et les zones à revaloriser, pour rendre plus

accessible, grâce à l'essor des baux réels solidaires, l'acquisition d'un logement en dissociant l'achat des murs de celui du foncier.

Il préconise également d'encourager le prêt social location-accession (PSLA), dont il soutient l'extension dans l'ancien.

Il invite les collectivités à développer les dispositifs de logements temporaires permettant d'accueillir apprenti.e.s, stagiaires, et autres jeunes en formation en besoin d'une solution de logement de courte durée sur un territoire. Ces logements ayant vocation à être occupés pour quelques mois seulement, nécessitent d'être spécialement prévus à cet effet et doivent pouvoir offrir des démarches d'accès simplifiées.

Logement

Il faudrait permettre à n'importe quel individu l'accès au parc de logement locatif et à la propriété. Le groupe s'interroge sur l'interdiction des logements vides. 7,9% des logements sont vides en France, 8,2% à Paris. Ce problème se retrouve avec les bureaux dont une partie significative est vide. Il y a un levier très important ici.

L'accès au logement social devrait aussi être facilité, mais beaucoup de logements sociaux restent chers pour une bonne partie de la population. Il faudrait revoir les critères d'admission dans les logements sociaux et proposer davantage de logement social à prix modérés. Il faut faciliter la mobilité dans ces logements, pour que les personnes qui ont de très grands appartements puissent se reloger dans le même quartier dans des conditions similaires mais avec un espace adapté et laisser leur place à une famille.

Les villes doivent être davantage contraintes et accompagnées à la construction de logements sociaux dans une logique de mixité.

Le prix des terrains doit être régulé pour limiter le coût des logements (à l'achat comme en location).

Enfin, pour baisser les coûts, il faudrait changer la législation. Le nouveau cadre juridique permettra ainsi l'habitat léger, des maisons "containers" ou encore d'expérimenter de nouveaux types de logements, tels que les "tiny house" (des petites maisons très fonctionnelles). Ces habitats s'inscrivent dans les enjeux écologiques.

Pour favoriser la mixité sociale, il est nécessaire d'encourager la création de logements à loyer modéré et de plus haut de gamme, dotés d'espaces de rencontre, de partage et de commerce.

Les logements plus économes seront privilégiés. Ils seront économes en matériaux de construction, en chauffage, etc. Les éco-matériaux locaux faciles à recycler seront utilisés. Ils seront aussi économes en termes de surface/habitant pour limiter l'étalement urbain et consommer moins de matériaux.

Mobilité

La place de la voiture dans la société est martelée par les publicités, alors que l'utilisation des transports en commun est à généraliser au maximum.

Au lieu de construire de nouveaux modes de transports, nous proposons de remettre à niveau les lignes de train désaffectées. De plus, avant la mise en œuvre de nouvelles mobilités, il est nécessaire d'analyser les conséquences de ces changements sur les filières, les personnes et l'environnement. Il faut porter attention au bilan matériel des nouveaux modes, évaluer la possibilité de recyclage et analyser les conséquences sur l'environnement. Les intentions peuvent être louables, mais peuvent soulever de nouvelles problématiques.

L'attachement à la voiture et la réticence aux changements sont à prendre en compte. Cependant, le besoin de véhicules individuels dans les zones rurales doit également être pris en compte.

Des expériences de transports en commun et individuels gratuits ont été mises en place, ce qui veut dire que cela existe et le système a pu faire ses preuves dans certaines villes. Néanmoins, certains d'entre nous jugent que cela peut mener à de l'incivilité, de l'irrespect et à la dégradation des infrastructures et du matériel.

Santé

Le système de santé devrait être revu : nous souhaitons une prise en charge et un remboursement à 100% par la Sécurité sociale pour toute la population et la suppression des mutuelles, ainsi que des dépassements d'honoraires⁸⁹. Cela permettra de faire revenir dans le système de santé des personnes qui en sont aujourd'hui exclues. Certains d'entre nous s'inquiètent cependant des effets involontaires d'une telle mesure, avec encore plus de consultations injustifiées qui entraînent des coûts très importants. Certains réclament des garde-fous.

Nous identifions le besoin d'un généraliste disponible en consultation physique à moins de 20 minutes, voire 8 km pour être accessible en mobilité douce. La diminution du nombre de médecins est une réalité en zone rurale, mais aussi dans les grandes villes. Nous préférons laisser le choix aux étudiants en médecine de leur lieu d'exercice. Une piste pourrait être de développer un système de contrat de financement des études des futurs médecins en contrepartie d'années d'exercice en zone rurale.

Le développement de la télémedecine pourrait résoudre une partie du problème, mais pas complètement. La rupture numérique existe et cela reste un palliatif au manque de médecins en milieu rural. Le développement de la télémedecine doit se faire en définissant ses usages et ses limites⁹⁰.

Concernant les médecines douces, quand elles ont fait la preuve scientifique de leur efficacité, elles doivent être remboursées si elles sont prescrites par le médecin

⁸⁹ Deux membres du groupe citoyen ont indiqué qu'ils ne partagent pas cette proposition.

⁹⁰ Un membre du groupe citoyen a indiqué qu'il ne soutient pas cette proposition.

traitant. Elles devraient se développer dans les maisons médicales et en zone rurale. Néanmoins, il faut contrôler les formations et les compétences des intervenants pour éviter les dérives.

Pour avoir davantage de médecins, il nous semble juste de faciliter, après quelques années d'exercice en France, la reconnaissance des médecins étrangers.

Nous préconisons d'arrêter la tarification à l'activité qui transforme l'activité de l'hôpital en entreprise, amène à abandonner des activités essentielles jugées non rentables (maternités par exemple) et à réduire les effectifs.

Plus de prévention devrait être faite : il faut sensibiliser davantage les gens sur leurs actes quotidiens et leurs impacts sur leur santé (alimentation, sport, etc.)

Les médecins doivent être davantage dans le dialogue et l'écoute des patients. Certaines maladies sont dans un angle mort de médecins, on doit veiller à les prendre bien en compte.

Euthanasie

Penser le progrès pour notre vie, c'est aussi penser le progrès pour la fin de vie. La qualité des derniers moments de la vie, en particulier l'euthanasie, sont des sujets symboliques.

Le choix et l'anticipation de l'euthanasie sont très anxiogènes. Il s'agit d'une décision qui doit être personnelle et généralement, en fin de vie, une personne n'a plus la capacité de décider. Une personne doit pouvoir anticiper sur qui reposera la décision. Par ailleurs, l'acharnement thérapeutique fait peur. En tout cas, il s'agit de « mourir dans la dignité ».

Il faut aussi protéger le corps médical. La loi doit accorder à un médecin le droit de ne pas effectuer l'injection létale et de la confier à un autre confrère.

Ces questions sont essentielles et doivent être davantage discutées dans la société pour faire évoluer les mentalités et aboutir à des décisions et à des avancées sur ces sujets. Ce débat doit notamment porter sur la chaîne de décision, sur qui reposera la responsabilité si aucun choix n'a été fait par la personne.

5. Développer la formation tout au long de la vie et favoriser la mobilité professionnelle

Le droit à la formation tout au long de la vie est un droit reconnu par la loi et inscrit dans le code du travail depuis 2004⁹¹.

Les salariés accèdent principalement à la formation dans le cadre de l'entreprise, notamment au titre du plan de formation de l'entreprise devenu « plan de

⁹¹ La formation professionnelle tout au long de la vie constitue une obligation nationale. Elle vise à permettre à chaque personne, indépendamment de son statut, d'acquérir et d'actualiser des connaissances et des compétences favorisant son évolution professionnelle, ainsi que de progresser d'au moins un niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle. (Article L.6111-1).

développement des compétences » depuis la réforme⁹² de 2018. Plus de 40 % des salariés⁹³ bénéficient chaque année d'une action de formation. Cependant, ces formations sont majoritairement de courte durée et rarement qualifiantes.

Les salariés peuvent accéder à la formation à leur initiative en mobilisant deux dispositifs : le CPF de transition qui a remplacé le congé individuel de formation (CIF) et le compte personnel de formation (CPF) qui a remplacé le droit individuel à la formation (DIF). La réforme de 2018 a fait évoluer sensiblement les règles et modalités d'acquisition et de mobilisation du CPF.

5.1. Un droit à la formation qui ne tient pas toutes ses promesses

Le CESE soulignait en ce sens en 2018 que « malgré des réformes de la formation professionnelle qui se succèdent rapidement (2009, 2014, 2018), l'objectif de continuité de la formation tout au long de la vie professionnelle est aujourd'hui loin d'être assuré, en particulier pour les moins qualifiés ». Dans le même sens, lors de son audition, Michael FORSTER⁹⁴, directeur de l'unité « inégalités » de la division de l'emploi et des revenus de l'OCDE, soulignant l'importance des formations professionnelles dans la lutte contre le chômage de longue durée, a porté un jugement plutôt critique sur le CPF, regrettant que le dispositif bénéficie surtout aux personnes bien intégrées dans le marché du travail, plutôt qu'à celles et ceux qui en ont vraiment besoin.

Le développement de la formation continue n'est pas suffisamment intégré dans un processus de formation tout au long de la vie articulé à la formation initiale.

En tout état de cause, la loi définit les obligations de l'employeur en matière de formation professionnelle. Il est regrettable à ce propos que les réformes successives aient affaibli les possibilités, données précédemment aux représentants du personnel, d'être réellement associés à l'élaboration du plan de formation et au suivi de sa mise en œuvre.

Les PME et TPE, dont les salariés accèdent à la formation⁹⁵ près de quatre fois moins que ceux des grandes entreprises, doivent être soutenues financièrement et accompagnées. La loi dispose désormais qu'elles bénéficieront en priorité des contributions formation mutualisées par les Opérateurs de compétences (OPCO) qui ont remplacé les ex OPCA. Ces nouveaux organismes devront de plus assurer à ces entreprises, qui n'ont pas toujours une fonction ressources humaines, un service de proximité pour l'élaboration et la mise en œuvre de leurs programmes de formation.

Préconisation 8

Le CESE recommande qu'une évaluation soit conduite pour déterminer les conséquences des réformes successives, notamment celles touchant aux

⁹² L'employeur assure l'adaptation des salariés à leur poste de travail. Il veille au maintien de leur capacité à occuper un emploi, au regard notamment de l'évolution des emplois, des technologies et des organisations. Il peut proposer des formations qui participent au développement des compétences... (Art. L.6321-1).

⁹³ DARES.

⁹⁴ Audition de Michael FÖRSTER, Directeur de l'unité « inégalités » de la division de l'emploi et des revenus de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 6 février 2020.

⁹⁵ Entreprises de 10 à 19 salariés vs entreprises 2000 et plus - DARES – Jaune budgétaire FP 2018.

modalités de consultation des représentants des salariés et de financement de la formation professionnelle, sur l'accès aux formations financées par l'entreprise et au caractère qualifiant de celles-ci.

En ce qui concerne les demandeurs d'emploi, il faut rappeler qu'en 2017 26 % seulement des formations commandées ont bénéficié à des personnes peu qualifiées, c'est-à-dire ayant un niveau de diplôme inférieur au CAP-BEP à leur entrée en formation⁹⁶. Ce chiffre est en baisse par rapport aux années précédentes, pour presque tous les commanditaires de formations (cf. tableau de la Dares en annexe 3).

Le CPF, créé en 2014, n'a pas comme le relevait un rapport de l'IGAS⁹⁷ dès 2017, satisfait pleinement à l'ambition qui a présidé à sa création. *« Simple dans son principe mais compliqué dans sa mobilisation, il affiche un premier bilan assez décevant : très majoritairement utilisé par des demandeurs et d'emploi en lien étroit avec les actions de Pôle emploi, il est encore très peu mobilisé par les actifs en emploi »*⁹⁸.

La réforme de 2018 affiche l'ambition de corriger ces défauts et en a fait évoluer sensiblement les règles et modalités d'acquisition et de mobilisation. Il est encore trop tôt pour savoir si ce nouveau dispositif répond à l'ambition affichée, ces évolutions n'ayant été mises en œuvre que récemment, mais les réformes passées successives invitent à la prudence.

Remplacé en 2018 par le CPF transition, le CIF répondait pourtant à l'objectif central des réformes successives : faire accéder à la formation les personnes qui en étaient le plus éloignées, les faibles niveaux de qualification, les salariés des TPE/PME. Ainsi, en Ile-de-France, en 2014, 60 % des bénéficiaires étaient salariés de TPE-PME et 53 % de l'ensemble des formations financées conduisaient au niveau CAP. Il a de plus fait la preuve de son efficience sociale en matière de réussite aux formations et aux examens ainsi qu'en termes de débouchés professionnels puisque, toujours en Ile-de-France, 9 bénéficiaires sur 10 avaient validé leur formation qui visait une reconversion professionnelle et, six mois après cette validation, 7 sur 10 déclaraient occuper une fonction avec plus de responsabilités et 6 sur 10 déclaraient exercer un métier en correspondance exacte avec la formation suivie.

Alors que le CPF n'est utilisable, pour l'essentiel, que pour des formations de courte ou moyenne durée, le CIF permettait ainsi aux bénéficiaires d'accéder à des formations longues (jusqu'à 1 an ou 1 200 heures) permettant de progresser professionnellement ou de changer de métier.

Le législateur s'est saisi du principe de maintenir un dispositif dédié aux formations de reconversion, le CPF de transition⁹⁹, que les organisations syndicales et patronales avaient inscrit dans leur accord national et interprofessionnel (ANI) du

⁹⁶ « La formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi en 2016 et 2017 », Dares résultats, février 2019 n°009, Valentin Guillon.

⁹⁷ IGAS, « Bilan d'étape du déploiement du compte personnel de formation (CPF) », Sabine Fourcade, Ève Robert et Véronique Wallon, juillet 2017.

⁹⁸ « L'emploi des seniors », Alain Cordesse, avril 2018.

⁹⁹ Inscrit dans la loi de 2018 sous le nom de Projet de transition professionnelle (PTP).

22 février 2018. Cependant, les financements affectés à ce nouveau dispositif ont été réduits de moitié par rapport au dispositif antérieur passant de plus d'1 milliard à moins de 500 millions d'euros. Or le CIF pâtissait déjà d'un manque de financement, ce qui ne lui permettait de satisfaire qu'une demande sur deux, soit moins de 50 000 bénéficiaires.

Préconisation 9

Le CESE préconise qu'une évaluation soit menée sur les impacts de la transformation du CIF en CPF transition en termes d'accès aux formations de reconversion des salariés par CSP et par taille d'entreprise.

Il préconise également que des études soient conduites pour mesurer le nombre de formations de reconversion qui seraient nécessaires du fait des transitions écologique et énergétique, comme numérique et technologique, ainsi que pour le maintien en emploi des seniors et, au regard des résultats de ces études, que les financements alloués au CPF transition soient ajustés aux besoins.

5.2. Une formation qui n'atteint pas pleinement ses cibles au début et en dernière partie de vie active : les jeunes et les seniors

Dans son avis sur « Les jeunes et l'avenir du travail »¹⁰⁰, le Conseil a observé que les modalités actuelles de mise en œuvre de CPF excluent les primo-demandeurs d'emploi ou les jeunes qui n'ont occupé que des emplois précaires. En effet, elles ou ils n'ont pas l'ancienneté requise pour bénéficier d'un CPF suffisamment approvisionné pour leur permettre de s'engager dans une formation qualifiante. C'est pourquoi il a préconisé d'ouvrir le compte personnel de formation (CPF) « à tous les primo-demandeurs d'emploi ou primo-créateurs d'activité en le dotant d'un capital initial d'amorçage financé sur fonds publics ».

De manière plus spécifique, une étude récente de la DARES¹⁰¹, se penche sur le profil des NEET, ces 963 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans en 2018 qui ne sont ni en études, ni en emploi, ni en formation selon la définition d'Eurostat. Ce nombre a un peu baissé ces dernières années : il s'élevait à 1 025 000 en 2015. En 2018, ils représentent néanmoins encore 12,9 % des jeunes de cette classe d'âge et 27,9 % des jeunes qui ont terminé leur formation initiale. Le pourcentage de NEET est particulièrement élevé (52,1%) parmi les jeunes ayant un niveau inférieur au CAP ou au BEP.

Parmi les jeunes NEET de 16 à 25 ans, 63 % sont en contact avec le service public de l'emploi (SPE) (Pôle emploi, missions locales, APEC) ou un autre organisme d'insertion (opérateur de placement ou association d'insertion, chambres consulaires, autre organisme public ou agence d'intérim). Près de la moitié des jeunes NEET sont sans emploi ni formation depuis plus d'un an.

¹⁰⁰ « Les jeunes et l'avenir du travail », Dominique Castéra et Nicolas Gougain, septembre 2019.

¹⁰¹ « Les jeunes ni en études, ni en emploi, ni en formation (NEET) : quels profils et quels parcours ? », DARES Analyses, n°06, février 2020, Cindy Reist.

49 % des jeunes sortis de formation avant 18 ans sont NEET. Ce sont eux qui sont visés par la disposition de la loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance instaurant l'obligation de formation jusqu'à 18 ans, en prolongement de l'instruction obligatoire. Ce dispositif, qui concerne 60 000 jeunes, entrera en vigueur à la rentrée 2020 pour la classe d'âge née en 2004 et qui aura 16 ans en 2020.

Ce sont les missions locales qui seront chargées d'assurer le respect de cette obligation de formation. On rappellera que les 440 Missions locales, présentes sur l'ensemble du territoire national, exercent une mission de service public de proximité avec pour objectif essentiel d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs parcours d'insertion professionnelle et sociale. Chaque année, 1,3 million de jeunes sont accompagnés par les missions locales. Leur accompagnement s'exerce sur l'ensemble des leviers qui favorisent l'insertion : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs. Cette approche globale est un moyen efficace pour lever les obstacles à l'insertion dans l'emploi et pour l'accès aux droits et à l'autonomie.

Par ailleurs, les diverses composantes de la société civile, notamment les entreprises, sont également mobilisées dans la recherche de solutions. Lors de son audition, Danielle Deruy¹⁰², organisatrice des salons « Jeunes d'avenir », décrivant les efforts déployés et les succès obtenus sur ces événements destinés à faciliter en particulier l'embauche de jeunes NEET, a longuement insisté sur l'importance de constituer un « guichet unique » de tous les acteurs publics et privés engagés dans le processus d'insertion de ces jeunes en précarité. Elle a regretté la propension des acteurs à travailler en silo et les difficultés à suivre ces jeunes d'une étape à l'autre de leurs parcours.

Préconisation 10

Le CESE sera attentif à la mise en place de l'obligation de formation de 16 à 18 ans. Il faudra veiller à ne pas décevoir les attentes des jeunes et à ne pas créer un système artificiel de maintien dans le système scolaire de jeunes décrocheurs en perte de repères et de confiance en eux, auxquels il faudrait offrir de réelles perspectives d'insertion professionnelle.

Le CESE préconise qu'un droit à la formation soit étudié au profit des jeunes qui auront arrêté leurs études et commencé à travailler entre 16 et 18 ans, alors qu'ils étaient en droit de bénéficier durant cette période de deux années de formation. Ce droit différé à une formation, d'une durée de deux ans, pourrait être utilisé dès l'âge de 19 ans et son coût devrait être pris en charge par l'État. Il ne pourrait être mobilisé que pour accéder à une formation permettant d'acquérir un diplôme ou une qualification reconnue nationalement.

Le CESE préconise que les missions locales, avec les autres acteurs du territoire et du service public de l'emploi, qui seront particulièrement sollicitées, travaillent plus en synergie, en particulier grâce à la mise en

¹⁰² Danielle Deruy, directrice générale du groupe AEF et organisatrice des salons « Jeunes d'avenir », audition du 13 février 2020.

commun d'outils numériques avec Pôle emploi par exemple, afin qu'un jeune puisse être accompagné et suivi sans ruptures d'un organisme à l'autre.

Le CESE préconise de porter, lorsqu'elle s'avère nécessaire et sur décision de la commission de suivi des parcours, l'autorisation de prolongation de la Garantie jeunes de six à 12 mois. Cette prolongation devrait permettre le renforcement de la période de formation du jeune dans son parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA).

Le CESE soutient une relance mieux ciblée de l'apprentissage, dont la croissance ces dernières années a surtout bénéficié aux diplômés des niveaux supérieurs, pour les titulaires de diplômes de niveau 3 à 5 (CAP à bac +2). L'acquisition, par les jeunes peu ou pas diplômés, des compétences de base ainsi que le développement des compétences relationnelles et « savoirs faire comportementaux » selon la terminologie de l'AFNOR (savoirs être), sont devenus un élément clef pour l'entrée de ces jeunes dans le monde du travail. Le dispositif de Prépa-apprentissage mis en place par la loi « avenir professionnel » doit se développer comme sas de formation sur les prérequis avant l'entrée en alternance. Cela doit également s'appuyer sur un travail de définition, d'innovation et de mise en œuvre pédagogique.

Concernant par ailleurs les seniors, l'avis sur « L'emploi des seniors »¹⁰³ a relevé pour sa part la surreprésentation des personnes de plus de 50 ans parmi les chômeurs et chômeuses de longue durée. Pour cette raison, il a proposé que France Compétences expérimente un mécénat de compétences dans les territoires en faveur et à la demande de TPE et PME pour faciliter l'accès de leurs salariés et salariées à la formation via un transfert de compétences de seniors issus de grandes entreprises, soit volontaires soit sous forme d'une mise à disposition temporaire par l'employeur, aux fins de formation, de vérification des connaissances et de suivi des apprentissages.

Le rapport de France Stratégie sur « Les seniors, l'emploi et la retraite »¹⁰⁴ rappelle que « *les salariés seniors se forment moins que leurs cadets, même si l'écart se réduit depuis le milieu des années 2000, partiellement en lien avec l'allongement de la vie professionnelle* ».

L'âge constitue en fait un facteur aggravant des inégalités d'accès à la formation qui sont d'abord liées aux catégories socioprofessionnelles et à la taille des entreprises. Ainsi, les cadres sont surreprésentés parmi les bénéficiaires du CPF. France Stratégie détaille un certain nombre de causes à cette situation défavorable aux plus de 50 ans : le rapport coût/avantage (coût de formation d'une part, gain pour l'employeur d'autre part compte tenu du temps restant avant le départ en retraite de la personne), ou le préjugé commun aux employeurs, aux travailleurs et aux cabinets de recrutement qui veut qu'un âge avancé joue en défaveur du candidat à l'emploi.

¹⁰³ « L'emploi des seniors », Alain Cordesse, avril 2018.

¹⁰⁴ « Les seniors, l'emploi et la retraite », Emmanuelle Prouet et Julien Rousselon, France Stratégie, octobre 2018.

Les seniors mettent plus souvent en avant le refus ou l'absence d'aide de leur employeur pour expliquer les raisons qui les ont conduit à renoncer à une formation. L'offre de formation serait également inadaptée aux besoins des seniors. Cela serait notamment le cas pour les ouvriers : 40 % des compétences acquises par des ouvriers de plus de 55 ans dans le cadre de formations professionnelles sont assez peu ou pas du tout utilisées.

Le Sénat dans un rapport de 2019¹⁰⁵ relève pour sa part que le moindre recours des seniors à la formation se vérifie aussi s'agissant des demandeurs d'emploi.

Préconisation 11

Pour renforcer l'accès à la formation professionnelle des seniors en emploi, des financements devraient être mis en place, par exemple sous forme d'appels à projets dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences (PIC), pour identifier les formations spécifiques qui seraient bénéfiques pour leur maintien en emploi, ainsi que celles qui leur permettraient de transmettre leurs compétences, par exemple au moyen du tutorat.

Pour faciliter le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi seniors de plus de 45 ans, un abondement spécifique du compte personnel de formation devrait être mis en place, comme il en existe pour certaines catégories de salariés et salariées.

¹⁰⁵ Rapport d'information du Sénat sur l'emploi des seniors, Mme Monique Lubin et M. René-Paul Savary, septembre 2019.

5.3. Un effort de formation qui passe par l'innovation pédagogique

Exprimant des attentes différentes, les jeunes font face durant leur formation à des transformations et à des transitions : transition d'âge, entre adolescence et âge adulte, mais aussi transitions professionnelles :

- des métiers en mouvement, qui se digitalisent : 50 % des emplois devraient voir leur contenu transformé de façon significative à l'horizon d'une quinzaine d'années¹⁰⁶ ;
- des façons de travailler qui évoluent (plus mobiles, intégrant la distance et qui se dématérialisent). Ce sont aussi des relations de travail différentes : moins de hiérarchisation dans les circuits d'information, une communication beaucoup plus directe et horizontale, davantage de travail collaboratif et transverse ;
- des formes d'activité professionnelle qui évoluent : pluriactivité, cumul de différents statuts (salarié en CDI, en CDD ou intérimaire, entrepreneur) ou passages plus fréquents de l'un à l'autre ;
- les évolutions des compétences, plus particulièrement des compétences techniques, se sont notablement accélérées, ce qui appelle à une meilleure anticipation des besoins de qualifications par le développement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Comme l'ont souligné Lucie Paquy, directrice de l'innovation pédagogique de la Cci Paris-Ile de France et Sandrine Brissot, responsable de la formation, entendues par les rapporteurs¹⁰⁷, les générations nouvelles ne doivent pas subir les transformations et les mouvements du monde. Elles doivent pouvoir les appréhender, les comprendre, s'y adapter, et agir en tant que professionnels et citoyens responsables. Sans nécessairement modifier les référentiels, la formation doit garantir l'intégration du numérique et l'articulation des temps d'apprentissage individuels et collectifs et ne plus être centrée sur les seules compétences techniques.

Dans un avis antérieur¹⁰⁸, le Conseil avait appelé à faire de l'accès à internet un droit effectif pour toutes et tous par l'inclusion numérique et la lutte contre l'illectronisme.

Ce droit se révèle d'autant plus indispensable que la période de confinement a montré cruellement les inégalités en matière d'accès au numérique, liées à la fracture sociale d'une part et territoriale de l'autre.

La formation doit également permettre le développement de compétences d'orientation : être en veille, en capacité de faire des choix, de construire et d'alimenter son parcours de formation comme son projet professionnel, prendre conscience des compétences que l'on développe, pouvoir se projeter. Elle doit intégrer pleinement le numérique et articuler des temps d'apprentissage individuels et collectifs.

¹⁰⁶ Conseil d'orientation pour l'Emploi 2017.

¹⁰⁷ Entretien du 11 mars 2020. Lucie Paquy et Sandrine Brissot, CCIR IDF.

¹⁰⁸ « Réseaux sociaux numériques - comment renforcer l'engagement citoyen ? », Gérard Aschieri et Agnès Popelin, janvier 2017.

De nombreuses initiatives sont développées dans les écoles des structures consulaires, associatives, privées ou qui relèvent du service public d'éducation. Les actions de formation en situation de travail (AFEST), expérimentées depuis quelques années avec succès grâce en particulier aux efforts accomplis par CMA France et les organisations professionnelles de l'Artisanat, ont été inscrites dans la loi. Le CESE est favorable à ce qu'elles se développent dans le respect des règles qui les encadrent.

À l'heure où ces lignes sont écrites, la crise sanitaire liée au coronavirus a engendré un désengagement scolaire évalué entre 30 à 40 % dans les filières professionnelles. La crise économique va accroître les difficultés à trouver un apprentissage. Autant de problèmes qui auront une incidence sur le long terme pour l'ensemble des jeunes actuellement inscrits dans une voie professionnelle.

Préconisation 12

La crise du covid-19 nous a montré qu'il est nécessaire de faire évoluer les outils pédagogiques dans leur ensemble, et que si le numérique est en effet un outil, il ne doit pas être le seul à être privilégié.

Dans le cadre de la transition pédagogique de l'enseignement et de la formation professionnels qu'il appelle de ses vœux, le CESE préconise de développer et de soutenir :

- l'innovation pédagogique dans l'alternance. De par sa complexité (lieux pluriels, temps pluriels, acteurs multiples), l'alternance nécessite de la part des formateurs une recherche permanente de pratiques pédagogiques permettant à l'apprenant de faire plus facilement le lien entre ces différents lieux et temps. Ces expérimentations méritent d'être soutenues, valorisées et mutualisées.

- les actions de formation de formateurs tournées vers l'observation, la recherche et l'innovation. L'innovation pédagogique s'enrichit des pratiques de terrain, des actions entreprises par les formateurs pour répondre aux besoins des apprentis et des personnes en formation.

- une approche multimodale, avec de la présence, du distanciel, du numérique, de la formation en situation de travail, avec un accompagnement à la formalisation, à la réflexivité.

- l'implantation sur le territoire, dans une logique de proximité, des offres de formations professionnelles par une mutualisation des moyens et un maillage des organismes publics et privés et ce jusqu'au niveau supérieur.

- créer une tête de réseau mettant en lien les observatoires existants tant territoriaux que professionnels dont la mission, serait de soutenir la transition et l'innovation pédagogique en formation professionnelle et de fournir aux pouvoirs publics et aux acteurs économiques et sociaux informations et analyses sur les évolutions du système de formation professionnelle.

5.4. Améliorer les conditions d'accès à l'emploi des jeunes et la transparence des rémunérations

L'intégration des jeunes dans l'emploi est rendue plus difficile, depuis de nombreuses années, par un contexte économique peu favorable. La légère amélioration intervenue récemment n'a pas permis un rattrapage suffisant en matière d'emploi et elle semble devoir être remise en cause par la crise économique qui s'annonce.

Les jeunes sont de plus confrontés à des transformations plus structurelles du marché du travail et exposés aux évolutions des pratiques de recrutement qui privilégient toujours plus les différentes formes de contrats à durée limitée. Elles et ils sont de ce fait contraints d'accepter des contrats courts, dont le CESE, dans son avis « Les jeunes et l'avenir du travail », a déjà demandé la régulation. Les conséquences qui en découlent sont importantes, tant en ce qui concerne la faculté de se projeter dans l'avenir que la possibilité d'obtenir un prêt et un accès au logement. Un dispositif de bonus-malus, tel qu'il a été institué à l'occasion de la récente réforme de l'assurance-chômage, pourrait apporter un début de réponse à ce problème.

Il existe en outre un véritable écart entre les jeunes diplômés qui peuvent plus facilement choisir leur travail et ont moins peur d'en changer pour répondre à leurs aspirations, et ceux, peu ou pas diplômés pour qui l'insertion professionnelle est encore davantage source d'angoisse et d'insécurité. L'accompagnement de ces derniers, malgré les efforts et l'efficacité des Missions locales, n'est pas toujours suffisant pour les conduire jusqu'à l'autonomie.

Pour accéder à l'emploi la mobilité est souvent essentielle. Cela passe par l'obtention du permis de conduire dont le coût pèse le plus souvent sur le budget des familles. En effet, « Permis à un euro » par jour, bourses au permis de conduire des collectivités, mobilisation du CPF, aides des CFA aux personnes en contrat d'apprentissage... L'offre est peu lisible, insuffisante pour couvrir la totalité du coût, et ne répond pas aux attentes de tous les jeunes.

L'amélioration de la mobilité passe également par la prise en charge par la collectivité du coût des transports en commun - lorsqu'ils existent - qui devrait être mieux compensé pour les jeunes en recherche d'emploi pour qui la mobilité est essentielle. Les réductions généralement réservées aux étudiants ou titulaires du RSA devraient pouvoir leur être accordées, sous conditions de ressources.

Préconisation 13

Le CESE préconise de généraliser pour tous les jeunes en recherche d'emploi, sur tout le territoire national, une prise en charge du coût du permis de conduire ainsi que celui des transports en commun.

Le CESE préconise de favoriser leur mobilité, en particulier de celles et ceux habitant en zones périurbaines ou rurales, en développant à leur intention une offre dédiée, subventionnée par l'État et les collectivités, destinée à leur permettre d'obtenir à moindre coût leur permis de conduire. La participation publique serait modulée en fonction des ressources du candidat et tiendrait compte du coût réel du permis, variable selon les territoires.

Le CESE préconise de faire évoluer le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) vers un parcours d'accompagnement des jeunes vers l'insertion.

Il serait inscrit dans une dynamique territoriale et mobiliserait les différents acteurs départementaux, afin de ne pas reposer uniquement sur les Missions locales qui assurent le suivi du parcours d'insertion en fonction de l'évolution de la situation de la personne accompagnée.

Le CESE recommande la généralisation d'un dispositif de prise en charge individuelle de tous les jeunes de 16 à 25 ans d'une région, en leur apportant des solutions en termes d'insertion sociale, citoyenne et professionnelle, et ce, selon le modèle du Plan Régional pour l'Insertion des Jeunes (PRIJ), impulsé par le préfet de région de la région Ile-de-France, issus de 51 quartiers prioritaires de la région Île-de-France.

Dans l'ensemble, ce sont les non-diplômés qui ont vu leur situation se dégrader le plus fortement. Cependant, pour leur part, les diplômés de l'enseignement supérieur, de plus en plus nombreux, voient baisser leurs chances d'accéder au statut de cadre ni de bénéficier d'une rémunération en rapport avec leur niveau d'étude et leur évolution professionnelle évolue moins favorablement que pour leurs aînés.

Enfin, l'insuffisante transparence des politiques salariales dans de nombreuses entreprises, ainsi que l'important écart entre les salaires médians et les très hauts salaires, apparaît comme défavorable aux jeunes diplômé.e.s souvent sous-rémunérés ainsi qu'à leur engagement dans l'avenir de l'entreprise.

Préconisation 14

Le CESE préconise que l'Etat engage avec les organisations syndicales et patronales représentatives une concertation sur l'évolution constatée des politiques salariales des entreprises.

Cette concertation aurait vocation à déboucher, si les organisations syndicales et patronales représentatives le décident, sur une négociation visant à encourager, dans les entreprises, une politique de réduction progressive de l'écart entre les salaires médians et les plus hauts salaires.

Le travail « alimentaire » doit disparaître pour laisser la place à un épanouissement basé sur des choix de carrière influencés par le désir plutôt que la nécessité. Il doit être possible de refuser une offre de travail (par exemple trop mal rémunérée, trop éloignée du domicile) sans être pénalisé.

Ce choix doit être facilité à la fois par une évolution des contraintes de Pôle Emploi et des mentalités.

Nous attendons de l'évolution du système éducatif que nous préconisons de résoudre à la racine le problème d'orientation. Ces recommandations visent en particulier la période de transition.

Un droit à la réorientation et à la formation doit être mis en œuvre. Les demandes de financement de formation ne doivent pas être corrélées au nombre d'années

d'expériences, au statut ou au revenu¹⁰⁹. On doit pouvoir accéder équitablement à la formation.

Les employeurs doivent être tenus responsables d'informer les salariés sur leurs droits et les dispositifs existants, dont le compte personnel de formation (CPF).

Les employeurs doivent aussi proposer des espaces, des temps liés au bien-être (la sieste avec un lieu et du matériel dédié) et permettre le télétravail comme cela a fonctionné pendant la crise sanitaire liée au Covid-19. Au-delà des ressources, ces pratiques passent par un changement culturel des organisations et une reconnaissance des effets positifs de ces pratiques.

Les services annexes - type conciergerie (aide au devoir, garde d'enfants, pour les salariés) - doivent être développés pour que les salariés puissent exercer leur profession plus sereinement quelles que soient leurs contraintes (parentalités, lieu de vie).

Nous préconisons la revalorisation de plusieurs métiers, cités précédemment (soignants, éboueurs, etc.), souvent occupés par des femmes et des minorités. Les discriminations des employeurs seront davantage sanctionnées par ailleurs.

II - COMMENT MAINTENIR ET RENFORCER LES SOLIDARITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES ET LA COHÉSION SOCIALE

Toutes les générations bénéficient de la solidarité et sont capables d'en être actrices. Cette solidarité intra et intergénérationnelle repose majoritairement sur les actifs qui produisent les richesses matérielles, mais d'autres modes de solidarités au-delà de la sphère économique jouent un grand rôle dans la cohésion sociale. C'est notamment le cas du monde associatif.

Introduction générale sur la solidarité

Individualité et individualisme sont à distinguer : quand le premier prend en considération les besoins et désirs de chacun dans un intérêt collectif, l'autre place les besoins et désirs au-dessus de et avant ceux des autres.

Si l'individualisme prend le pas sur l'individualité, alors la solidarité, fondement de notre pacte social et culturel, serait mise en péril. Nous remarquons qu'aujourd'hui la défiance n'existe pas seulement envers les politiques, mais aussi envers les autres citoyens que l'on ne connaît pas.

¹⁰⁹ Plusieurs membres du groupe citoyen soulignent que ce sujet mérite des approfondissements ultérieurs.

Constats

Le lien social se dégrade par :

- *une fracture intergénérationnelle ;*
- *une situation sanitaire et économique difficile qui peut engendrer un repli sur soi ou des incivilités exacerbées par l'individualisme ;*
- *une place trop importante des réseaux numériques. C'est à la fois un outil essentiel pour garder le lien (on l'a vu pendant la crise sanitaire du Covid-19) mais qui ne doit pas remplacer un lien social de qualité qui passe par les interactions physiques ;*
- *un manque de mixité sociale et une augmentation des inégalités sociales.*

A - Constat général : évolutions démographiques et nouveaux besoins de solidarité

Les paragraphes ci-dessous se concentreront sur des problématiques relatives à la jeunesse, aux retraité.e.s. et au « Grand âge ».

Selon les chiffres tirés du bilan démographique 2019 de l'INSEE, la structure de la population française par sexes et par âges est la suivante¹¹⁰:

Population France entière	Femmes %	Hommes %	0-24 ans %	25-59 ans %	60 ans ou plus %	Dont 75 ans ou plus %
67 063 703	51,6	48,3	29,6	43,8	26,6	9,5

Source : INSEE 2020

1. De nouveaux besoins de solidarité : des jeunes confrontés à un sas de précarité

La précarité des jeunes dans notre pays et en particulier des étudiants et des étudiantes n'est pas nouvelle. Comme le rappelle l'avis du CESE sur « Les jeunes et l'avenir du travail », les jeunes de 18-24 ans constituent la catégorie qui a l'indice de mesure des inégalités le plus élevé et dont le taux de pauvreté a le plus augmenté au cours de la décennie 2002-2012, passant de 17,6 % à 23,3 %. Selon un rapport de l'IGAS de 2015¹¹¹, 19,1 % des étudiantes et étudiants vivent en dessous du seuil de pauvreté à 60%, ce pourcentage semble avoir peu évolué depuis. Les étudiantes et étudiants sont également touchés par les difficultés d'accès au logement : le logement représente plus de 50 % d'un budget étudiant (jusqu'à 60 % en région parisienne) et seulement 6 % des étudiants, étudiantes vivent dans un logement géré par le CROUS¹¹².

¹¹⁰ INSEE, Estimations de population par sexe et âge au 1er janvier 2020, Chiffres-clés, 9 mars 2020.

¹¹¹ IGAS, évaluation de la deuxième année de mise en œuvre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, François Chérèque, Christine Abromssimov, Mustapha Khennouf.

¹¹² Avis du CESE sur « Eradiquer la grande pauvreté », déjà cité.

La pandémie provoquée par le Coronavirus aura révélé et exacerbé les inégalités et les difficultés sociales : hausse du coût de l'alimentation en raison de la fermeture des lieux de restauration à tarification sociale, baisse de revenus liée à la perte d'emploi ou à la perte de gratification de stage - on rappellera qu'en France 44% des étudiants et étudiantes ont un emploi (régulier ou occasionnel), et que parmi elles et eux 45% sont stagiaires rémunérés, alternants et alternantes, ou exercent une activité liée à leurs études¹¹³.

Lors de son audition, Hervé Le Bras¹¹⁴ a montré combien la situation sociale des jeunes et des personnes âgées a évolué depuis quarante ans, en particulier concernant les situations de pauvreté. Alors que les personnes âgées étaient une catégorie relativement pauvre de la population dans les années 60, la situation s'est modifiée comme le montre le graphique ci-contre, dont les calculs ont été effectués sur la base du seuil de pauvreté à 50% du revenu médian.



Source : Hervé Le Bras

L'auditionné a indiqué que le taux de pauvreté des retraités est autour de 3 % depuis 1996, alors qu'il est supérieur à 12 % pour les jeunes de 18 à 29 ans. Le taux de pauvreté diminue avec l'âge, les tranches d'âge entre 30 et 39 ans et les 50-64 ans occupant des positions intermédiaires. Hervé Le Bras a fait également observer que les courbes pour ces deux tranches et celle des personnes âgées sont

¹¹³ Observatoire de la vie étudiante (OVE), OVE info n°40, novembre 2019.

¹¹⁴ Hervé LE BRAS, historien et démographe, Directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS), audition du 9 janvier 2020.

relativement « plates », alors que la dégradation de la situation des jeunes depuis les années 2000 apparaît nettement.

Avec le taux de pauvreté à 60 % du revenu médian, la situation est encore plus nette : on constate qu'il y a près de sept points d'écart entre le taux de pauvreté des 18-29 ans, à 20%, et celui des 30-39 ans.

La situation est particulièrement marquée dans les territoires ultramarins. Dans la contribution qu'il a adressée à la Commission temporaire, le CESER de La Réunion note que 50 % des jeunes de moins de 30 ans sont touchés sur l'île par la pauvreté, quand le taux de pauvreté est de 39 % pour l'ensemble de la population réunionnaise. Les Outre-mer, constitués de onze territoires habités aux statuts et profils démographiques très différents en termes de fécondité, de profils migratoires, de vieillissement, totalisent presque 2,7 millions d'habitantes et habitants. Si des territoires comme la Martinique ou la Guadeloupe terminent leur transition démographique, La Réunion, la Guyane, Mayotte ont, du fait de taux de fécondité encore très élevés, une population très jeune et pour les deux derniers, une immigration importante.

Hervé Le Bras a également apporté un éclairage sur le taux d'emploi par génération sur la période 1970-2005. Dans les années 1970, la France appartient avec l'Allemagne et les États-Unis à un groupe de pays dont le taux d'emploi des jeunes de 20 à 24 ans se situe dans une fourchette allant de 65 à 75 %. La France décroche assez brutalement vers 1975, au moment de la crise pétrolière, et son taux d'emploi des jeunes rejoint en quelques années celui de l'Italie, entre 40 et 45 % pour ces deux pays sur la période 2000-2005. L'auditionné a indiqué que cette évolution était pour une part liée à l'allongement des études des jeunes qui s'est accéléré au cours de cette période, ce qu'a confirmé lors de son audition Emmanuel Sulzer¹¹⁵ : *« si un jeune actif sur quatre est au chômage, ce chiffre est à pondérer par le taux d'activité de la classe d'âge des 16-25 ans en France : la plupart des 16 25 ans sont encore en études et ceux qui se trouvent sur le marché du travail sont en fait ceux qui sont le moins bien équipés pour l'affronter ».*

L'analyse de la proportion d'emplois précaires par générations montre des évolutions similaires (cf. graphique en annexe).

Emmanuel Sulzer, intervenant sur le travail de suivi par le Céreq des cohortes de débutants, c'est-à-dire les nouveaux entrants sur le marché du travail qui ont entre 16 et 32 ans, a d'ailleurs confirmé qu'ils étaient confrontés à plusieurs types de précarité : un jeune entrant sur dix reste durablement au chômage au cours de la période d'observation, 15 à 20 % sont confrontés à des « appels-rejets » du marché du travail où ils travaillent en CDD, en intérim, sans parvenir à se stabiliser dans l'emploi, et un certain nombre de jeunes diplômés voire très diplômés sont en emploi durable mais sur des CDD, parfois dérogatoires aux conditions habituelles de recours au CDD.

¹¹⁵ M. Emmanuel SULZER, Chargé d'études au CEREQ, audition du 23 janvier 2020.

Étudiants

Certains jeunes n'ont pas la possibilité financière de poursuivre des études supérieures. Le soutien économique des parents n'est pas systématique et les besoins s'accroissent quand l'élève doit quitter sa ville de résidence pour aller dans une autre ville où l'offre de formation est plus élevée.

La vie universitaire est souvent une étape difficile pour des étudiants qui doivent faire un prêt pendant leurs études et donc partir avec un "retard" dans la vie professionnelle. De plus, de nombreux étudiants travaillent à côté pour subvenir à leurs besoins, ce qui impacte leur qualité de vie, leurs choix dans les études (continuer ou non) ou encore le temps qu'ils consacrent à ces dernières.

Le prix de la vie et le montant des bourses influencent aussi le choix du lieu des études et donc indirectement de la formation suivie : selon le prix du logement dans certaines villes, les étudiants ne peuvent subvenir au reste de leurs besoins uniquement avec des bourses. Les bourses existantes actuellement sont insuffisantes pour beaucoup d'étudiants notamment ceux qui sont autonomes financièrement. Il existe aujourd'hui des situations de très grande précarité et de détresse chez les étudiants

Jeunes actifs

En fin d'études, il est récurrent que les étudiants et futurs jeunes actifs soient amenés à faire des stages en entreprise. En raison de la faible rémunération des stagiaires, l'entreprise en fait un poste à part entière sur laquelle elle fait reposer son activité courante. De plus, l'apport professionnel et pédagogique n'est plus au rendez-vous (métaphore des "stages photocopies").

L'entrée dans la vie active est également une étape difficile. C'est dû en particulier à la précarité dans l'emploi : CDD, intérim, salariat déguisé, statut de freelance, etc. Face au défi économique, la nécessité de trouver un travail rapidement ne laisse pas de marge de manœuvre aux jeunes actifs qui se retrouvent à devoir accepter le premier emploi qui leur "tombe sous la main" plutôt que de prendre le temps de chercher un poste qui leur convient. Enfin, devant l'évolution du marché de l'emploi et le contexte économique, les salaires à l'embauche post-études sont jugés plus bas qu'avant.

2. La question des retraites et de la solidarité entre générations

Selon le lexique de l'Ined, « le vieillissement démographique est l'augmentation de la proportion de personnes âgées dans une population, en raison de la diminution de la fécondité et de la mortalité »¹¹⁶.

¹¹⁶ « Le vieillissement peut être l'effet d'une augmentation du nombre de personnes âgées (vieillissement par le sommet de la pyramide), conséquence d'une baisse de la mortalité et de l'allongement de la durée de vie moyenne, mais peut être dû aussi à un déficit de jeunes (vieillissement par la base), à la suite d'une baisse de la natalité. Dans ce cas, il peut donc y avoir vieillissement même si le nombre de personnes âgées n'augmente pas. »

L'Ined ajoute qu'il « *devrait être l'un des grands changements sociaux de l'humanité au cours du XXI^e siècle* ». Le tableau en annexe reproduit (pour sa partie allant jusqu'en 2050) les chiffres du scénario dit « central » de l'Ined.

Sauf changement démographique majeur, la croissance de la population française à l'horizon 2050 continuerait à se poursuivre, mais serait intégralement portée par l'augmentation en % des tranches d'âge de 65 à 74 ans et des plus de 75 ans. En nombre d'individus, la population des 0-19 ans augmenterait faiblement en volume, celle des 20-59 ans diminuerait de 0,7 million et celle des plus de 65 ans augmenterait de 8,25 millions – dont + 6, 22 millions de plus de 75 ans.

Ce vieillissement - notons qu'il concerne aussi certains territoires ultramarins¹¹⁷ - pose de multiples questions. L'augmentation du nombre de retraités et retraitées instille le doute sur la capacité de générations d'actifs, qui ne seront pas plus nombreux, à financer le paiement des pensions de leurs aînés et aînées. Elle est utilisée comme argument pour engager des réformes qui ne prennent pas suffisamment en compte le levier important que constituerait la réduction du chômage pour pérenniser le financement de notre système d'assurance vieillesse ; ce sujet du vieillissement concerne donc directement l'avenir de notre système de protection sociale qui repose en grande partie sur la solidarité des générations. Il risque d'avoir un fort impact sur la couverture des risques vieillesse et maladie.

S'il faut éviter d'opposer aux jeunes générations¹¹⁸, celles nées du baby-boom, qui auraient profité à la fois de périodes de croissance économique et de retraites généreuses, et laisseraient à leurs enfants et petits-enfants une situation périlleuse, sur bien des points, notamment environnementaux. L'injustice supposément commise pourrait conduire à remettre en cause la chaîne des solidarités. Arnaud Lechevalier a, lors de son audition¹¹⁹, consacré un long développement à cette question de la justice entre générations, très difficile à appréhender car elle implique de prendre en compte de manière satisfaisante la question du temps, dont les effets sont irréversibles, qui est créateur de différences et source d'incertitudes par nature.

En effet, a-t-il souligné, « *un premier problème spécifique des relations intergénérationnelles est l'irréversibilité. Cela veut dire que les générations à venir ne peuvent réclamer leur dû après coup ni modifier les décisions que l'on a prises en leur nom précédemment* ». C'est ce que l'on peut appeler la force du précédent. Par ailleurs, les générations présentes ne peuvent modifier le sort des générations

¹¹⁷ Sur ce sujet, on pourra se reporter à l'étude du CESE « L'accès aux services publics dans les Outre-mer », Michèle Chay et Sarah Mouhoussoune, janvier 2020, qui note : « *la part des plus de 65 ans devrait représenter plus du tiers de la population en Martinique et 28% en Guadeloupe. Ces deux départements souffrent d'un sous-dimensionnement du secteur des services à la personne, dans un contexte d'effritement des solidarités familiales traditionnelles*. »

¹¹⁸ Définition et usage de la notion de génération : Arnaud Lechevalier (voir note suivante) a lors de son audition distingué la génération démographique, synonyme de cohorte de naissance ; la génération historique, une génération « en soi et pour soi » ; la génération sociale, qui désigne une collection d'individus qui partagent un même contexte historique et institutionnel (notamment en raison de l'âge d'éligibilité à certaines prestations sociales). « Ceci sans que l'on puisse prêter nécessairement à une génération une conscience collective et encore moins une volition commune ».

¹¹⁹ Arnaud Lechevalier, économiste, Université Paris 1, Centre Marc Bloch (Université Humboldt de Berlin), Laboratoire interdisciplinaire pour la Sociologie Économique (LISE), audition du 13 février 2020.

précédentes ni compenser le sacrifice éventuel qui aurait été fait en leur faveur. C'est ce que le philosophe américain, John Rawls, appelle l'injustice « chronologique ».

Cela implique d'aborder les questions de solidarité intergénérationnelle non pas en se fondant sur une conception linéaire du temps – une cartographie de l'avenir fondée sur des probabilités, en se projetant sur des progressions régulières – généralement utilisée dans les discussions sur la réforme des retraites, mais sur ce que l'auditionné a appelé une conception « historique » du temps, « celui que les hommes font ensemble ». L'un des enjeux de la réforme des retraites est d'avoir une narration suffisamment intelligible et crédible pour que les jeunes générations aient confiance dans le fait qu'ils bénéficieront à leur tour, le moment venu, du juste retour des efforts de cotisation qu'ils auront consentis au cours de leur vie active.

L'auditionné a insisté sur l'importance du cadre institutionnel, qui permet de stabiliser ou non les relations entre les générations. Il a mis en avant l'idée qu'une des manières sans doute les plus décisives, de son point de vue, de gérer l'incertitude à l'échelle des générations est de conserver d'importants mécanismes publics parce qu'ils permettent de réaliser entre elles des arbitrages, de garantir la justice, d'organiser et de maintenir la solidarité. Un système de retraite entièrement par capitalisation, où chacun cotise pour soi et obtient à son départ à la retraite un capital liquidé sous forme de capital ou de rente, ne permet pas la réalisation d'arbitrages publics car soumis aux conditions financières du marché.

Ces préoccupations de justice et de solidarité sont également à la base des dispositifs correcteurs des écarts de ressources entre les femmes et les hommes que les systèmes de retraite prévoient, dans la grande majorité des pays européens, souvent à des âges élevés. Ces dispositifs complètent les pensions de droit direct par des droits familiaux (liés au nombre d'enfants) ou par des droits conjugaux (pensions de réversion liées au statut marital).

En France, un système de pensions de réversion aux veufs et veuves, en application du principe de maintien du niveau de vie, a été mis en place. 88 % des réversions concernent des femmes¹²⁰. On compte au total 4,4 millions de bénéficiaires de droits dérivés fin 2017. La baisse des dépenses est liée pour l'essentiel à des évolutions démographiques (espérances de vie, écart d'âge au mariage) et à la diminution du nombre de mariages. Or le lien exclusif qui lie la réversion au mariage est contesté et suscite des propositions d'extension de la réversion aux couples non mariés. Les personnes divorcées ont depuis 1978 droit à une pension de réversion sous des conditions qui varient selon les régimes. Elles seraient (au régime général) environ 268 000. La pension moyenne est de 720 € par mois (à la fin 2016).

Un niveau de vie à la retraite impacté

Le groupe citoyen juge que les retraites sont inégales. Elles sont souvent trop faibles pour vivre dignement. Le niveau de vie à la retraite est variable selon le métier qui a été exercé par la personne et le temps de travail exercé. Si on connaît une

¹²⁰ Les éléments de ce paragraphe sont tirés de HCFEA, « Avis et note sur les pensions de réversion », avril 2020.

période de chômage, l'âge de la retraite est reculé, on risque alors d'être en moins bonne santé et d'avoir moins de revenus lors de la retraite. Plusieurs facteurs interviennent sur la modification du niveau de vie au passage à la retraite :

1. La question des frais de santé est notamment un des premiers facteurs qui impacte les revenus des personnes âgées. Il est difficile pour les retraités de se soigner car les médecins pratiquent des dépassements d'honoraires dans beaucoup de spécialités. De plus, le système de santé est de moins en moins basé sur une logique de solidarité avec :

- *D'un côté la Sécurité sociale qui applique un système de remboursement et de cotisation solidaire qui est le même pour tous ;*
- *De l'autre la mutuelle où le calcul de gestion de risque (relatif à l'âge et la maladie) prime.*

Aujourd'hui, ce calcul est automatiquement pénalisant pour les personnes âgées qui, avec l'âge, ont besoin d'un encadrement de santé plus élevé. Par conséquent, le coût engendré par les frais de soins devient plus lourd avec l'âge et crée des inégalités.

2. Le niveau de vie peut être impacté car les personnes retraitées continuent à être prélevées des charges sociales/cotisations et qu'il n'y a plus de primes.

3. La perte du conjoint peut aussi impacter la perte de revenus et le niveau de vie.

4. Les logements de fonction ne sont plus assurés après la retraite. La baisse du niveau de vie peut avoir des conséquences sur l'accès au logement.

5. Tout le monde n'a pas accès aux EHPAD. Les EHPAD publics sont très délabrés et on y observe parfois de la maltraitance.

6. À la retraite, les personnes âgées se retrouvent en situation de fracture sociale, tenus à distance de la vie active. La crise sanitaire liée au Covid-19 et le confinement ont fait d'ailleurs écho à cette idée d'une nécessaire transition entre vie active et retraite pour éviter la perte de repères, l'isolement voire la dépression dans certains cas, des personnes âgées.

Revalorisation des aînés dans la société

Les aînés sont une force pour la société et il est important de mettre à profit leur expérience et leur connaissance. Capitaliser sur les aînés est aussi une forme de reconnaissance et de valorisation de leur qualité de transmission envers les plus jeunes.

3. Le Grand âge

Le Grand âge est trop souvent évoqué négativement, comme une période de la vie qui s'achèverait par la maladie et dans la dépendance.

Les personnes de plus de 75 ans consacrent une part de leur temps et de leur énergie au service des autres, à leur engagement bénévole, à la vie démocratique. Il y a des proches aidants à tous les âges de la vie : 10% des proches aidants, soit

environ 650 000 personnes, ont plus de 75 ans¹²¹. Sur le total estimé de 3,8 millions de bénévoles de 65 ans et plus en 2016, 350 000 avaient plus de 85 ans¹²². Environ 2800 maires ont plus de 74 ans, la plupart dans des petites communes¹²³ (la moyenne d'âge des maires des communes de moins de 3500 habitants est supérieure à 62 ans).

3.1. Des besoins de santé qui croissent avec l'âge

L'espérance de vie en bonne santé à la naissance est en France, en 2018, de 64,5 ans chez les femmes et 63,4 ans pour les hommes.

Plus important sans doute pour les personnes âgées, l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans progresse régulièrement depuis 2008 : l'âge moyen de début des « incapacités » se situe à environ 75 ans (comme le rappelle la DREES¹²⁴, l'espérance de vie sans incapacité mesure le nombre d'années qu'une personne peut compter vivre sans souffrir d'incapacité dans les gestes de la vie quotidienne). L'approche en termes d'espérance de vie avec et sans incapacité montre cependant que si l'entrée en perte d'autonomie se fait en moyenne plus tardivement, les durées moyennes sont plus importantes.

Pourtant, avec l'âge, la santé perçue se dégrade : en France, seulement moins d'un tiers des 75-84 ans et environ un quart des personnes âgées de 85 ans ou plus se déclarent en bonne ou en très bonne santé. L'allongement de la vie va de pair avec une augmentation des maladies chroniques et des incapacités qu'elles entraînent. *« Les restrictions d'activité représentent les difficultés effectivement rencontrées, compte tenu des aides disponibles et des aménagements de l'environnement, pour la réalisation des activités, notamment des activités de la vie quotidienne (se nourrir, se laver, se déplacer à l'extérieur...). Aux âges élevés, les situations de forte dépendance conjuguent limitations physiques absolues et troubles cognitifs graves alors qu'avant 60 ans, seule la moitié des personnes fortement dépendantes présentent des troubles cognitifs graves »*¹²⁵.

Enfin, 1,3 million de personnes étaient en perte d'autonomie en 2017, sur la base des chiffres de l'APA. 59 % d'allocataires l'étaient à domicile. Le chiffre de la perte d'autonomie est probablement sous-estimé car il existe un non-recours à l'APA. La proportion de bénéficiaires croît très fortement avec l'âge. Les personnes de 75 ans et plus en établissement représentent environ 10 % de l'ensemble des individus de 75 et plus.

¹²¹ HCFEA, rapport sur « L'implication des femmes seniors dans l'aide à un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie », mars 2019.

¹²² L'évolution de l'engagement bénévole associatif en France, France bénévolat-Ifof, édition 2016.

¹²³ Site de l'AMF, janvier 2019.

¹²⁴ DREES, communiqué de presse du 7 octobre 2019.

¹²⁵ HCFEA, novembre 2018, *ibid*.

3.2. Un niveau élevé de couverture publique du risque mais un reste à charge souvent important

Les dépenses de prise en charge s'envisagent de deux manières. Leur coût pour les finances publiques d'une part, celui pour les personnes concernées et leurs familles d'autre part.

Tous financeurs confondus, les dépenses de prise en charge des personnes âgées dépendantes représentent 30 milliards d'euros en 2014¹²⁶.

Plus des trois quarts de ce montant (23,7 milliards d'euros) sont financés par les pouvoirs publics. Cette somme recouvre les dépenses de santé, de prise en charge de la perte d'autonomie et d'hébergement.

Entre 2008 et 2017, les dépenses de soins de longue durée en faveur des personnes âgées prises en charge par l'assurance maladie ont crû de 47 %. Cette hausse de l'effort public a essentiellement concerné l'accueil en établissement, qui a capté 87 % des financements nouveaux de l'assurance maladie et 75 % des financements nouveaux des conseils départementaux sur la période. Toutefois la dépense d'APA à domicile augmente plus vite que celle en établissement¹²⁷.

Plus globalement, les projections de dépenses à l'horizon 2060, publiées par la DREES, montrent que la dépense publique en faveur des personnes âgées dépendantes augmentera fortement d'ici à cette échéance.

À domicile¹²⁸, la prise en charge des patients et patientes est quasi totale pour les dépenses de soins par l'assurance maladie. Elle est solvabilisée par l'APA et le crédit d'impôt pour les dépenses d'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne.

En établissement, le reste à charge est élevé¹²⁹. Si les prestations de soins sont couvertes à 100 % et celles relatives à la section « dépendance » aux deux tiers environ par l'APA, les prestations de la section « hébergement » (hôtellerie, restauration, animation) sont à la charge des ménages. Au total, selon l'enquête Care de la DREES, le reste à charge après aides diverses atteint 1 850 € par mois (niveau médian avant aide sociale à l'hébergement) et excède les ressources courantes de la personne âgée dans 75 % des cas. Par ailleurs, ce reste à charge est différencié selon le type de structure : en 2011, avant ASH, il atteignait 1580 €/mois en moyenne en EHPAD public, 1730 €/mois en EHPAD privé non lucratif et 2260 €/mois en EHPAD privé lucratif.

La part de la solidarité garantie par les systèmes publics est complétée par d'autres formes d'entraides entre générations.

Dans son avis « Vieillir dans la dignité »¹³⁰, le CESE précisait que « les dépenses de l'assurance maladie pour la prise en charge de la perte d'autonomie liées aux

¹²⁶ DREES, Etudes et résultats, « Personnes âgées dépendantes : les dépenses de prise en charge pourraient doubler en part de PIB d'ici à 2060 » ; octobre 2017, n°1032.

¹²⁷ Rapport issu de la concertation Grand âge et autonomie, Dominique Libault, mars 2019.

¹²⁸ Rapport issu de la concertation Grand âge et autonomie, *ibid*.

¹²⁹ *Ibid*.

¹³⁰ « Vieillir dans la dignité », Marie-Odile Esch avril 2018.

soins, dans les limites de l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM), forment un peu plus de 77% du budget de la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie). Au total, les financements publics liés à la compensation de la perte d'autonomie représentent 70 % des dépenses de la dépendance des personnes âgées ». Les 30 % restants correspondent à l'effort consenti par les ménages, lequel est difficile, dans ce cas comme dans d'autres, à évaluer avec précision. Les études avancent des montants variant de 17 à 24 milliards d'euros, imputables soit aux personnes elles-mêmes soit à leurs familles, principalement les enfants. Ces dépenses comprennent les sommes payées au titre de l'hébergement (après versement des aides personnalisées au logement et de l'aide sociale à l'hébergement), des dépenses liées à la perte d'autonomie non compensées par l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), des dépenses de soins non couvertes par les régimes d'assurance maladie ainsi que les dépenses d'adaptation du logement non financées par l'Agence Nationale de l'Habitat.

3.3. Des retraites qui ne peuvent à elles seules couvrir de tels restes à charge

Les données de ce paragraphe sont extraites du panorama annuel de la DREES consacré aux retraités et retraitées¹³¹. Leur niveau de vie médian est légèrement supérieur à celui de l'ensemble de la population. Les pensions de retraite constituent en moyenne 79,8 % du revenu disponible des ménages¹³² dont au moins un des membres est retraité. Lorsqu'il y a des revenus d'activité, ils comptent pour 17,8 % (essentiellement le cumul de l'emploi et de l'activité professionnelle éventuelle d'autres membres du ménage avec la retraite) mais seulement pour 8,7 % si l'on se limite aux ménages où les deux conjoints sont retraités.

Les revenus du patrimoine, lorsqu'ils existent, comptent davantage dans le revenu disponible des ménages dont au moins un des membres est retraité (15,9 %) que dans l'ensemble de la population (9,5 %). La part des revenus du patrimoine de ces ménages augmente avec leur niveau de vie : de 4,3% pour les premiers déciles à 27,9 % au-dessus du huitième.

Les retraités sont moins souvent dans la pauvreté que l'ensemble de la population, en utilisant le seuil à 60 % du revenu médian. En effet, écrit la DREES, « 6,6 % des retraités sont pauvres ; c'est deux fois moins que pour l'ensemble de la population (14,0 %) et trois fois moins que pour leurs enfants (19,8 %) ». En outre, l'intensité de la pauvreté des personnes retraitées est globalement moins forte que celle de l'ensemble des personnes pauvres, ce qui signifie que leur niveau de vie médian est plus proche du seuil de pauvreté. Toutefois, le taux de pauvreté des personnes de 80 ans ou plus est plus élevé d'environ 3 points que celui des 60-79 ans (8,9 % contre 5,8 %). On ajoutera cependant que 21 % des pensions

¹³¹ « Les retraités et les retraites », édition 2019, DREES.

¹³² Le revenu disponible d'un ménage dont une des personnes est retraitée « correspond aux ressources dont ce ménage dispose pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité (salaires, revenus d'indépendants), les revenus de remplacement (allocations chômage, préretraites, retraites, pensions d'invalidité), les pensions alimentaires, les revenus du patrimoine et les prestations sociales non contributives (prestations familiales, aides au logement, minima sociaux, prime d'activité), nets des impôts directs et des cotisations et contributions sociales. Le niveau de vie d'un ménage est égal à son revenu disponible divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) qui le compose. On suppose donc que tous les individus d'un ménage partagent le même niveau de vie » (Source DREES).

liquidées en 2016 au régime général, soit un retraité sur cinq, ont été portées au minimum contributif¹³³ (634,66 euros par mois en 2017).

En outre, le taux de pauvreté des retraités en situation de handicap ou de perte d'autonomie est supérieur à celui des autres retraités (10,5 % contre 5,5 %). Cet écart est en partie lié au fait que la plupart des retraitées et retraités en perte d'autonomie sont parmi les plus âgés. Ils appartiennent à des générations dont les retraites sont souvent plus faibles, en particulier les femmes, souvent veuves¹³⁴, plus nombreuses dans cette tranche d'âge, dont la vie active s'est déroulée à une période où l'emploi féminin était peu développé. Depuis, pour les générations de femmes plus jeunes, la situation évolue, lentement mais régulièrement : en effet, les pensions des femmes augmentent au fil des générations plus rapidement que celles des hommes, réduisant l'écart de pension entre les sexes. La pension de droit direct des femmes (y compris l'éventuelle majoration pour trois enfants ou plus) est inférieure de 45 % à celle des hommes pour la génération 1930, de 37 % pour la génération 1946 et de 33 % pour la génération 1951¹³⁵. En projection, l'écart continuera à se réduire, sans toutefois se résorber totalement. Plus globalement il existe un écart de niveau de vie entre hommes et femmes de plus de 65 ans : le niveau de vie de ces dernières est inférieur de 8% environ à celui des hommes de la même tranche d'âge. Enfin, les femmes âgées de 75 ans ou plus sont plus exposées à la pauvreté que les hommes des mêmes classes d'âge. L'écart en France est de plus de quatre points¹³⁶.

La DREES souligne que *« les générations les plus récentes ont eu des carrières plus favorables, les niveaux de qualification et de salaire se sont donc accrus au fil des générations. Les évolutions sectorielles de l'emploi – avec la diminution progressive du non-salariat (notamment agricole) dont les régimes versent des pensions en moyenne plus faibles – ainsi que la montée en charge progressive des effets de la généralisation des régimes complémentaires de salariés dans les années 1970 expliquent également une part importante de la hausse des pensions de droit direct au fil des générations »*. La tendance à la hausse s'infléchit pour les générations nées à partir de 1946, dont le taux de remplacement des salaires par la retraite diminue¹³⁷.

Il faut évoquer ici le minimum vieillesse, qualifié par la DREES de « plus ancien minimum social ». Le minimum vieillesse est devenu en 2007 l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa). Son financement n'est pas contributif¹³⁸, mais relève

¹³³ Le minimum contributif au régime général et dans les régimes alignés garantit un minimum de pension aux personnes qui ont cotisé durant leur carrière sur la base de salaires très modestes. Il ne doit pas être confondu avec le minimum vieillesse.

¹³⁴ Dans la tranche des personnes de 80 ans et plus, 49,4% des ménages sont composés d'une seule personne. Les trois quarts de cette proportion sont des femmes, veuves, du fait de leur plus longue espérance de vie <http://observatoire-des-seniors.com/les-grands-seniors-representent-9-de-la-population-francaise/>

¹³⁵ Source : Drees, Les retraités et les retraites, édition 2019

¹³⁶ « Les écarts de pension entre les femmes et les hommes : un état des lieux en Europe », Marco Geraci et Anne Lavigne, Insee Références, 2017.

¹³⁷ 1936-1946 dans le panorama 2019 de la DREES. Le taux de remplacement est défini, dans l'étude, comme le rapport entre le montant de la pension nette perçue en décembre 2012 et un salaire net exprimé en euros 2012.

¹³⁸ Par financement contributif, on entend une prestation sociale financée par des cotisations. Le versement de l'Aspa ne dépend pas d'une cotisation préalablement payée par son bénéficiaire.

de la solidarité nationale. Il est pris en charge par le Fonds de solidarité vieillesse et son versement est principalement assuré par les caisses de retraite. Une personne seule sans ressources initiales perçoit l'Aspa à taux plein (803 euros par mois). Le nombre d'allocataires décroît faiblement depuis 2012. Fin 2017, 552 600 personnes perçoivent le minimum vieillesse, autant qu'en 2016, 50,3% d'entre elles sont des femmes seules, 23,4% des hommes seuls.

Au total, outre le fait que la situation des plus de 65 ans retraités est beaucoup plus contrastée qu'on ne l'affirme souvent, l'aisance relative d'un grand nombre d'entre elles est largement remise en cause lorsque surviennent les incapacités. On comprend qu'elles intègrent, lorsque leurs ressources le leur permettent, cette incertitude dans leurs comportements d'épargne.

B - Préconisations

1. Pour une meilleure prise en compte du grand âge

L'allongement de la vie bouleverse le processus du grandir/vieillir, lequel doit désormais s'inscrire dans le temps long de la vie. Il faut donc réexaminer nos manières de vivre ensemble et de créer de la solidarité dans un monde où dorénavant cinq générations peuvent coexister.

La Sécurité sociale, créée en 1945, fondait un droit universel à la sécurité par l'assurance qui permettait de garantir à tous un maintien au moins partiel du niveau de vie en cas de maladie, accident du travail, retraite, maternité. Elle s'inspirait de la doctrine solidariste de Léon Bourgeois (1896) qui posait le principe de la solidarité et de l'interdépendance entre les êtres humains, qui ont une dette les uns envers les autres. La Sécurité sociale institue des droits équilibrés par des devoirs : les bien-portants cotisent pour les malades, les actifs pour les retraités. Le pacte implicite noué en 1945 sur les retraites repose sur un échange mutuellement profitable entre les trois générations alors en présence. Aux plus âgés était accordé un droit à la retraite, c'est-à-dire quelques années de repos en fin de vie active. En échange, les adultes, après une brève période d'éducation, accédaient au travail de manière stable et continue. La durée moyenne de la vie active était de cinquante ans en 1960 ; le statut stable d'emploi des adultes leur permettait de financer la retraite des aînés, l'éducation de leurs enfants et la protection sociale de la famille. Le pacte scellé couvrait les trois temps de la vie : éducation, emploi, retraite. Il reposait sur une solidarité de long terme entre générations, puisque les actifs cotisaient pour les retraités parce qu'ils étaient confiants dans le fait que les générations plus jeunes cotiseraient à leur tour pour leurs vieux jours avec la même détermination.

Mais l'allongement de la vie et les mutations du travail ont, dès la fin du XX^e siècle, bouleversé l'équilibre de ce pacte. Les transformations du travail ont dégradé les statuts d'emploi, devenus plus instables et flexibles, et ont conduit à une sélectivité accrue du marché du travail. Les plus jeunes ont l'impression qu'on ne leur laisse que des dettes et qu'ils paient pour des retraites qu'ils n'auront pas, les plus âgés, pour leur part, craignent de sombrer dans la dépendance et de dépendre de la solidarité familiale pour la financer, les générations intermédiaires, enfin, craignent à la fois pour elles-mêmes, pour l'avenir de leurs enfants et celui de leurs parents.

Ainsi, il ne peut y avoir de pacte intergénérationnel équilibré si aucune politique volontariste de l'emploi, du travail et de la formation ne s'efforce de redistribuer les chances d'activité entre les générations. Tous les jeunes doivent bénéficier d'une insertion moins précaire dans l'emploi et les actifs d'une meilleure fluidité des transitions entre formation et emploi tout au long de la vie.

Pourtant, la longévité recèle de nouvelles ressources et opportunités, tant pour l'individu que pour la société. Mais à ne la voir comme certains que comme une charge, on s'interdit d'opérer la révolution des esprits indispensable pour bâtir une société solidaire et inclusive.

La progression de la longévité questionne l'équilibre des comptes sociaux et pose la question de la refondation d'un pacte intergénérationnel équilibré qui reconstruirait une cohésion sociale et une adhésion démocratique gravement compromises par une gestion purement comptable de la protection sociale.

Préconisation 15

La perte d'autonomie est un risque lié au vieillissement des personnes qui doit être traité comme tel et non uniquement comme un risque financier réductible par un effort budgétaire et comptable.

Afin que toute personne âgée puisse, le plus longtemps possible, exercer sa liberté de choix entre le maintien à domicile et l'installation en établissement, le CESE demande que le financement de la perte d'autonomie repose sur un socle renforcé de solidarité nationale et vise une meilleure couverture du reste à charge.

Cela nécessite :

- de développer des actions de prévention pour préserver cette autonomie, en particulier en maintenant le lien social, en encourageant les dispositifs favorisant le logement intergénérationnel et en adaptant à chaque niveau d'autonomie l'offre d'accompagnement des personnes à domicile;

- que les aidantes et les aidants soient mieux reconnus.e.s, qu'ils et elles soient ou non en activité professionnelle : l'offre de répit, l'aide à l'accompagnement, les relations avec les autres acteurs et actrices de la prise en charge doivent être développées ;

- que les salariés, salariées et bénévoles du secteur médico-social soient reconnus et le travail qu'ils accomplissent quotidiennement, valorisé symboliquement et concrètement, en particulier par une hausse du salaire des personnels soignants.

Le CESE sera attentif au projet gouvernemental sur cette question qui devra porter une réforme ambitieuse.

2. Renforcer la confiance dans la mise en œuvre par les pouvoirs publics de la solidarité intergénérationnelle

Même s'il existe, cela a été souligné, des différences objectives entre classes d'âge tant en ce qui concerne les revenus et le patrimoine que la nature et la durée

du chômage, les individus qui appartiennent à ces classes d'âge ne sont ni uniformément « riches » ni uniformément « pauvres ». Dans chaque génération, un nombre important de personnes vit en dessous du seuil de pauvreté et la mobilité sociale verticale s'exerce aussi vers le bas : la baisse du montant de certaines prestations et allocations, la hausse du coût de la vie, le chômage, un accident de la vie ou une rupture familiale, peuvent avoir des conséquences catastrophiques sur des personnes, quelle que soit la génération. La solidarité intergénérationnelle doit fonctionner à tous les niveaux. En effet, si le vieillissement de la population pose la question des solidarités à destination du grand âge, cette question se pose aussi pour la jeunesse. Des études de plus en plus longues, une précarité importante et des difficultés à obtenir un emploi stable, rendent nécessaire la mise en place d'un système de protection sociale plus inclusif à leur égard.

Les jeunes sont en effet exclus des minimas sociaux jusqu'à l'âge de 25 ans ce qui place nombre d'entre eux en situation de grande pauvreté et constitue également un facteur important de reproduction sociale. L'INSEE a de nouveau pointé récemment l'importance de la précarité des jeunes générations : le taux de pauvreté des enfants de moins de 18 ans est de 20,1 %¹³⁹ ; pour les jeunes ménages¹⁴⁰ de 15 à 29 ans le taux de pauvreté en France métropolitaine atteint 22,8 %, plus dans certaines régions (près de 25 % dans la région Grand Est)¹⁴¹.

Il s'agit également de rétablir la confiance d'un nombre croissant de jeunes dans notre système de solidarité intergénérationnelle. Les jeunes ont cependant une perception très différenciée de leur avenir à la retraite en fonction de leur statut et de leur niveau de diplôme. En 2012-2014, les jeunes en études sont 58 % à considérer que leur niveau de vie à la retraite sera « plutôt moins bon » ou « bien moins bon » que celui de l'ensemble de la population. Les moins de 30 ans en emploi à temps plein ayant un diplôme supérieur au bac sont 64 % à le penser, 75 % si leur diplôme est égal ou inférieur au Bac¹⁴².

Comme deux avis précédents¹⁴³ du CESE, l'avis « Éradiquer la Grande pauvreté à l'horizon 2030 » a préconisé, pour apporter une réponse au problème du non-recours aux droits, d'en simplifier l'accès par la fusion, à l'exception de certains d'entre eux, des minima sociaux dans un revenu minimum social garanti. Quoi qu'il en soit, il est vraisemblable que le nombre de jeunes dont l'entrée dans la vie active est incertaine, voire précaire, continuera d'augmenter. Il restera en tout cas élevé. Cela impose, aujourd'hui encore plus qu'hier, de repenser la protection sociale des jeunes de 18 à 25 ans, dont on voit bien qu'elle est inadaptée pour une partie d'entre elles et eux. En effet, avant l'âge de 25 ans, les jeunes n'ont pas accès à tous les minima sociaux. Cela est d'autant plus vrai à l'aune de la crise économique engendrée par la pandémie, qui risque de fragiliser encore plus ces générations.

¹³⁹ INSEE, portrait social, novembre 2019.

¹⁴⁰ Jeunes non rattachés fiscalement à leurs parents ou à un référent fiscal ayant atteint l'âge de trente ans.

¹⁴¹ « La pauvreté des jeunes ménages liée à la parentalité précoce et au chômage », Noël Gascard, Clément Gass, Insee analyses Grand Est, n°95, avril 2019.

¹⁴² « Quand les jeunes adultes jugent leur situation et leur avenir », Sébastien Grobon et Mickaël Portela, Les dossiers de la Drees, août 2016, document de travail du COR pour sa séance du 20 décembre 2017.

¹⁴³ Avis « Revenu minimum social garanti », Marie-Aleth Grard et Martine Vignau, avril 2017 ; avis « Fractures et transitions : réconcilier la France », Michel Badré et Dominique Gillier, mars 2019.

Ceci pourrait constituer une source de réflexion et d'inspiration pour la décision publique, dans les réformes en cours ou en vue de certaines réformes annoncées¹⁴⁴, même si leur contenu et leurs modalités concrètes font encore débat dans un contexte économique et social profondément bouleversé par la crise du Coronavirus.

Préconisation 16

Le CESE recommande comme il l'a fait dans des avis antérieurs l'ouverture d'un RMSG aux jeunes NEET, sans ressource, dès 18 ans qui contractualiseront avec un dispositif d'insertion vers et dans l'emploi avec les services de l'emploi.

Dans ce contexte, il convient de rappeler les termes de la résolution adoptée le 23 juin par le CESE : « une partie des jeunes est lourdement touchée par la crise et exclue des dispositifs d'aides, c'est pourquoi l'accès aux minimas sociaux doit être étendu pour les moins de 25 ans qui vont avoir de nombreuses difficultés à trouver un premier emploi et la Garantie-jeune être plus fortement activée ».

A cet égard, le CESE préconise que soit proposé dans ce cadre par les CAF et les MSA (sur le modèle du rendez-vous proposé aux allocataires du RSA) un « rendez-vous des droits » qui permettrait à n'importe quel jeune de pouvoir faire le point sur les droits auxquels il peut prétendre, ce qui permettrait également de pouvoir repérer plus facilement les jeunes en situation à risque.

Comme cela a été développé plus haut, et comme l'a confirmé André Masson lors de son audition¹⁴⁵, les seniors ont plus d'épargne et de patrimoine que les jeunes générations, et l'écart se creuse alors que ces dernières rencontrent de très nombreuses contraintes financières, particulièrement en début de vie active.

Du fait de leur vieillissement, de l'incertitude sur leur état de santé à venir et du risque de perte d'autonomie, qui augmente inexorablement avec l'âge, les seniors privilégient des placements flexibles et sans risque dont l'impact économique et social est faible. Ce comportement, souligne André Masson, est tout à fait rationnel, il aboutit à un comportement qu'il qualifie de « crispation patrimoniale » et qui oriente leurs placements vers l'assurance-vie. Pour l'auditionné, il conviendrait de réorienter une part de cette épargne vers des investissements plus productifs, économiquement et socialement plus utiles.

Préconisation 17

Le CESE préconise, au moyen d'outils fiscaux, de faire évoluer d'une manière qui soit socialement responsable, les comportements de placement et de transmission des seniors au profit d'investissements de solidarité intergénérationnelle.

Mécanisme de solidarité : revalorisation et financement

¹⁴⁴ La création d'un Revenu universel d'activité (RUA), par le Président de la République.

¹⁴⁵ André Masson, économiste, Directeur de recherches au CNRS et directeur d'études à l'EHESS, audition conjointe Commission temporaire/Groupe citoyen, 13 mars 2020.

Nous demandons que les mécanismes de solidarité intergénérationnelle soient revalorisés pour aider les plus modestes. Cela passera notamment par la fiscalité au travers de l'instauration et de la révision de mécanismes de solidarité (retraite, couverture dépendance, structures d'accueil pour la petite enfance, soutien aux personnes handicapées et aux malades psychiques, héritage, etc.).

La cotisation pour le 5e risque (les personnes âgées dépendantes) est notamment un des mécanismes à prendre en compte dans les cotisations des salariés et des retraités.

Les mécanismes de solidarité doivent également passer par l'investissement personnel. Nous proposons de permettre aux aînés d'investir sur les jeunes générations pour les aider à démarrer dans la vie. La proposition est la suivante : un individu investit son argent dans des mécanismes de solidarité et en contrepartie ses droits de succession sont allégés.¹⁴⁶ Cependant cela soulève beaucoup d'interrogations, la préconisation n'est pas aboutie en l'état.

Retraites

Le groupe citoyen souhaite que la retraite soit une entrée dans une nouvelle phase de la vie, et non une première étape de la fin de vie. Les outils de solidarité doivent soutenir cela.

Il faut encourager la reconnaissance d'une activité même non salariée dans le calcul de la retraite : le travail domestique, le bénévolat, la parentalité (mère/père au foyer) les années d'études et les activités des aidants (familiaux, pour les enfants handicapés etc.) doivent être comptabilisés comme des heures de travail pour la retraite.

Le système de retraite en place doit reposer sur un système solidaire et par répartition. En plus d'assurer un niveau de vie correct, le système de retraite doit reposer sur les éléments suivants :

- *Un montant minimum garanti pour tous et en adéquation avec le coût de la vie ;*
- *Une prise en compte de la pénibilité du travail ;*
- *Un âge maximal de départ à la retraite calculé en fonction de la pénibilité des métiers.*

À la retraite, les besoins de santé augmentent et alourdissent les dépenses (lien Sécurité sociale, mutuelle). Afin de limiter les inégalités et de garder un système solidaire, il est important de mieux accompagner le remboursement de ces dépenses.

Le développement d'une politique familiale prenant en compte les différents types de familles (monoparentale, ...)

¹⁴⁶ Un membre du groupe citoyen a indiqué qu'il ne soutient pas cette proposition.

La ligne directrice qui doit être au cœur des politiques familiales doit prendre en compte les différents types de familles et leurs contraintes. Par exemple, il est nécessaire d'accompagner une famille monoparentale dans son chemin de vie (entretien d'embauche, rendez-vous de santé, contraintes de dernière minute) en permettant de faire garder ses enfants.

Pour cela, des espaces d'accueil doivent être développés en parallèle de l'école pour permettre aux parents de les confier et d'éviter que ces derniers ne soient face à eux-mêmes dès qu'une obligation survient. Au-delà d'un centre aéré, cet espace devra être souple et s'adapter aux imprévus de dernière minute.

Aujourd'hui des associations mettent en place ce type d'accueil pour aider les familles, mais elles gagnent à être connues et être développées.

Aides sociales

De nombreuses formes de solidarité existent : pour les étudiants (bourses, accès au logement), pour les associations, pour les personnes âgées. Toutefois, elles ne correspondent pas aux « vrais besoins » des familles et des individus. Nous demandons donc de revoir les politiques d'attribution et de s'adapter au besoin et à la situation du demandeur (réforme CAF en cours, prise en compte de la situation économique à 3 mois).

De plus, la lourdeur administrative correspond à la lenteur des démarches et peut être dure à supporter pour certains publics qui sont fortement dépendants de ces dernières (ex : parents avec un enfant handicapé). C'est dans cette logique de complexité des démarches que l'État compte sur le non-recours aux aides sociales. Cependant, une démarche est lancée par l'État, "Dites-le-nous une fois" qui permet de généraliser la transmission des documents entre les administrations. Une telle solution va dans le sens de ce que nous préconisons et permettra d'alléger les démarches administratives et d'accélérer les traitements.

Concernant le contrôle des aides sociales, le groupe citoyen a deux positions :

- *Certains pensent qu'il faut un contrôle accru lorsqu'on perçoit de nombreuses aides. Quand on reçoit des aides, on doit accepter les contrôles, car des personnes cherchent à frauder.*
- *D'autres considèrent qu'après un premier contrôle où la personne est en règle, une période de répit doit être accordée ou une limite du nombre de contrôles : il ne faut pas d'acharnement. Nous ne sommes cependant pas pour une absence de régulation.*

Pour finir, aujourd'hui, nous constatons que la "fraude sociale" est un sujet sensible dans la société et comme nous pouvons le voir plus haut, il a divisé le groupe citoyen. Il s'agit ici d'être plus transparent pour remettre à son juste niveau la différence de manque à gagner/ à perdre entre la fraude fiscale et sociale.

Aides à destination des étudiants

Afin d'encourager les étudiants à faire des études et notamment ceux dont les parents peuvent difficilement subvenir aux contraintes économiques de la vie universitaire, **une bourse au mérite** doit être mise en place pour récompenser l'investissement des nouveaux bacheliers et les inciter à poursuivre leurs études.

Le **revenu universel**, proposé par ailleurs, pourrait aussi permettre aux étudiants d'assurer leur parcours d'étude sans risque de tomber dans la précarité ou sans obligation de travailler pour se nourrir. Les allocations données aux étudiants doivent leur permettre de subvenir à leurs besoins sans travailler.

Ces aides doivent être attribuées proportionnellement au coût de la vie, aux disparités géographiques et en distinguant les revenus du foyer familial. D'autres considèrent qu'il ne faut pas de **distinction de revenu en fonction du foyer familial**.

Le coût d'opportunité et le temps consacré aux études doit être amorti par l'État dans le calcul du chômage et de la retraite des citoyens. La longueur des études ne doit pas être un frein économique pour les étudiants.

Au cours de la vie étudiante, il est également important d'accompagner les étudiants dans les différentes étapes de vie :

- L'emprunt pour les études ;
- La garantie pour le logement. L'État peut se porter garant : il faut plus de reconnaissance des agences immobilières et des particuliers envers ce système.

EHPAD

Les usagers, les enfants des usagers et l'État doivent pouvoir exercer un contrôle sur la manière dont sont gérés les EHPAD, notamment privés dont les coûts sont très élevés. Afin d'assurer l'encadrement par des professionnels et éviter la maltraitance, nous proposons d'augmenter les moyens financiers et en personnel formé des EHPAD.

Police

La police devrait être plus proche de ses concitoyens que de ses gouvernants. Il est nécessaire d'aller vers une police plus humaine, plus juste et transparente, qui sache faire preuve d'autorité comme de dialogue sans tomber dans la violence.

Pour cela, il faut donner davantage de moyens (par exemple des caméras sur les véhicules - activées au démarrage de la voiture), une formation complète et un suivi psychologique individualisé des policiers. Ils doivent respecter et s'adresser à toutes et tous de la même manière.

La loi doit être la même pour tous, policiers comme simples citoyens. Les citoyens doivent également respecter la police.

Prise en charge des prisonniers

Les prisonniers doivent être catégorisés selon des profils, c'est-à-dire séparés en fonction de leur peine ou délit pour éviter de faire dériver des personnes qui sont là pour des faits mineurs. Globalement, des conditions de vie saines doivent être proposées en mettant fin à la surpopulation. Une partie d'entre nous souligne cependant les coûts des incarcérations et la nécessité d'imaginer un moyen de les limiter.

Il est important de mettre à disposition des prisonniers des formations pour faciliter l'obtention d'un travail à la sortie dans l'objectif d'une réhabilitation des prisonniers.

3. Soutenir l'engagement de toutes et tous en faveur de la solidarité intergénérationnelle

Dans son avis « Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité »¹⁴⁷, le CESE dressait en 2017 ce constat : un Français sur 10 est en situation d'isolement et ne rencontre que très rarement d'autres personnes ; familles, amis, collègues, voisins. Depuis, la situation s'est encore aggravée. Dans l'édition 2019 de son enquête consacrée à l'isolement, la Fondation de France explique qu'il atteint désormais 13% des Françaises et des Français¹⁴⁸.

Certains espaces sont plus concernés que d'autres : « la démographie, la dématérialisation des relations, la réduction de l'accessibilité des services, la

¹⁴⁷ « Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité », Jean-François Serres, juillet 2017.

¹⁴⁸ Voir fondationdefrance.org

disparition des commerces et des lieux de convivialité, la faible densité médicale dans certains territoires, mettent à l'épreuve le lien social. »¹⁴⁹

Certaines populations également : le risque d'être isolé augmente très fortement avec l'âge et la corrélation entre niveau socio-économique et isolement est établi. Les réseaux de sociabilité des personnes en situation de pauvreté sont moins divers et, dans ce contexte, les conséquences des ruptures sont plus radicales : exclusion, non recours aux droits, vulnérabilité psychologique et, pour les plus âgés, accélération de la perte d'autonomie. L'enquête 2019 de la Fondation de France note également que l'isolement progresse chez les actifs, en lien avec le développement des contrats précaires, des temps partiels, des horaires atypiques.

Cet isolement inquiète des Françaises et des Français très attachés à la « cohésion sociale » et aux valeurs de solidarité, d'entraide et de fraternité. Face aux logiques d'individualisation des modes de vie, de nouvelles dynamiques, des initiatives peut-être plus informelles se multiplient et rejoignent la mobilisation des associations et des pouvoirs publics pour lutter contre la grande précarité¹⁵⁰ ou encore favoriser la solidarité intergénérationnelle.

C'est notamment le cas dans le domaine du logement comme le relèvent dans leur étude Jacky Bontems et Aude de Castet¹⁵¹. Face aux difficultés des jeunes et des plus modestes à se loger, en particulier dans les zones tendues, face au vieillissement de la population et au besoin de lien social des plus âgés, de nouvelles manières collectives d'habiter se développent. Elles doivent être encouragées.

Les problèmes du logement des jeunes, des personnes âgées constituent un enjeu de société, important. La part des dépenses de logement dans le revenu des ménages est supérieure à 30 % et, faute de pouvoir se loger, 41 % de jeunes de 18/30 ans habitent chez leurs parents.

¹⁴⁹ « Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité », déjà cité.

¹⁵⁰ On pourra se reporter utilement aux initiatives décrites dans l'avis du CESE « Personnes vivant dans la rue : l'urgence d'agir », Marie-Hélène Boidin-Dubrule et Stéphane Junique, décembre 2018. Citons celle du réseau Entourage qui se fixe pour objectif de « déconstruire les préjugés, créer du lien entre les habitants, les habitantes et les personnes sans-abri, rendre les quartiers plus solidaires ». Entourage fonctionne comme une « plateforme de mise en relation ». La « communauté Entourage », composée de 5000 membres actifs, d'habitantes et d'habitants, de professionnelles et de professionnels comme de personnes sans-domicile, s'organise via une carte interactive qui répertorie les actions solidaires conduites dans chaque quartier. La plateforme « Simple comme bonjour » lancée en 2017 veut permettre à chacune et chacun d'agir à son niveau contre l'exclusion et l'isolement des plus précaires.

¹⁵¹ « Repenser l'habitat : quelles solidarités pour relever le défi du logement dans une société de la longévité ? », Les notes de l'Institut Diderot, Jacky Bontems et Aude de Castet, 2019.

Préconisation 18 :

La question du logement est fondamentale pour sécuriser l'avenir des jeunes et sécuriser nos aînés.

Le CESE souhaite que soient encouragées les initiatives favorisant des manières d'habiter moins consommatrices d'espace, plus économes en énergie et plus durables, génératrices de lien et de solidarité.

Le CESE encourage toutes les pratiques positives qui s'inscrivent fortement dans un objectif de solidarité intergénérationnelle. Un habitat intergénérationnel collectif, engagé dans les transitions énergétique et écologique, prenant en compte le poids carbone dans la construction neuve ou la rénovation, luttant contre la précarité énergétique, porteur de solidarité entre générations, est à promouvoir. Son développement pourrait participer de la revitalisation des centres villes et des centres bourg dans les territoires concernés.

A l'heure où notre société montre de multiples fractures, ou un sentiment d'abandon et de relégation pèse sur les habitantes et les habitants de certains territoires, le renforcement des solidarités collectives de proximité est pour le CESE une priorité. De nombreux avis ont souhaité contribuer à leur développement. Outre les travaux cités plus haut, c'est notamment le cas de l'avis « L'éducation populaire, une exigence du XXI^e siècle »¹⁵², adopté par le Conseil en mai 2019, qui préconise notamment « *l'engagement d'un plan national volontariste dont l'objectif sera de faire vivre sur tous les territoires, en priorité les plus fragiles, au moins un équipement pluridisciplinaire, lieu de rencontres, de partage et de débat* ». Le Conseil ne peut que rappeler l'urgence d'une telle mesure.

Le volontariat et le bénévolat sont actifs en France et si d'autres formes d'engagement et de participation à la vie collective se développent, les associations sont bien souvent le lieu où ils se structurent au profit de toutes et tous. En France, ce sont ainsi 22 millions de personnes qui sont engagées dans une activité bénévole à travers 1,2 million d'associations. Les jeunes semblent de plus en plus engagés. Dans une étude récente, France bénévolat note que le taux d'engagement associatif des moins de 35 ans est passé de 16 à 21,3% entre 2010 et 2016.¹⁵³ La reconnaissance et la valorisation de cet engagement revêt une importance essentielle. Si de nouveaux dispositifs ont été créés comme le Compte engagement citoyen (CEC) ou le « congé d'engagement » dans le cadre de la loi égalité et citoyenneté, il faut aller plus loin. Cette reconnaissance passe notamment par la valorisation des compétences acquises.

On pourra noter, dans la crise actuelle du Covid 19, le rôle important de nombreuses activités bénévoles, exercées dans le contexte d'associations ou dans un cadre informel ou associatif. Elles démontrent ainsi la vitalité des solidarités dans

¹⁵² « L'éducation populaire, une exigence du XXI^e siècle », Christian Chevalier et Jean-Karl Deschamps, mai 2019.

¹⁵³ « L'engagement bénévole et citoyen des jeunes », France bénévolat, 2019.

la société. Il existe tous les éléments qui permettent une transformation de notre société, de nos modèles.

Préconisation 19

Conformément à son avis consacré à l'éducation populaire, le CESE recommande l'élargissement du Compte engagement citoyen, réservé aux cadres et dirigeants associatifs, à toutes et tous les bénévoles qui s'investissent au moins 200 heures par an dans des activités associatives, leur ouvrant ainsi des droits à formation.

La certification des compétences acquises dans le cadre des activités associatives bénévoles, que la VAE autorise, doit être simplifiée et rendue financièrement abordable, afin d'en favoriser le développement. Les certifications délivrées par cette voie doivent être mieux reconnues dans les entreprises et les organisations.

Le rôle de l'Ecole dans cette « éducation à l'engagement » doit à cet égard être renforcé. Cela passe notamment par une sensibilisation à l'engagement dans le cursus scolaire en présentant le fonctionnement des associations en France et le tissu associatif et en favorisant les projets permettant aux élèves de faire entendre leur voix. Par ailleurs, si la loi égalité et citoyenneté permet la création et l'administration d'une association à partir de 16 ans, son effectivité doit être promue tout comme la parité des instances.

L'engagement des jeunes dans les organisations devrait également être encouragé. Dans ce cadre, elles doivent notamment veiller à la prise en compte de leurs attentes et organiser statutairement leur implication dans leurs instances dirigeantes.

Les actions solidaires

Les actions solidaires matérielles : les cafés ou repas suspendus, les boîtes à partage, la mutualisation de certains biens, les ressourceries ou encore recycleries se multiplient ces dernières années et il est important de les soutenir. Il faut multiplier ces initiatives, les faciliter et les sécuriser : cela peut se faire par la formation de bénévoles, la création de nouvelles associations, l'ouverture d'espaces solidaires pour partager des connaissances de réparation, etc. Les communes sont des acteurs clés de la mise à disposition d'espaces et de la distribution de subventions. Les associations sont des relais à privilégier pour la gestion et la mise en place de ces lieux.

Les actions solidaires doivent contribuer aux efforts en matière écologique : par exemple, s'appuyer sur un voisin qui répare les machines à laver à moindre coût permettrait d'éviter d'en acheter une nouvelle.

Une réhabilitation du système de troc de biens, mais aussi de services et de compétences, est souhaitable. Les démarches bénévoles pourraient être institutionnalisées, dès l'école primaire par exemple, pour inciter et habituer les personnes à des démarches solidaires. Nous préconisons un développement rapide et sur l'ensemble du territoire de ces initiatives, pour que chacun y ait accès. Pour faciliter ces initiatives, nous demandons de développer et conforter le statut des

bénévoles (notamment comme indiqué dans la valorisation de ces temps dans le calcul des retraites).

Encourager des lieux de rencontre et d'activités intergénérationnelles

Il est important d'entretenir le lien entre les jeunes, les adultes et les personnes âgées en créant des lieux pour favoriser la transmission, le partage d'expérience (ex : aides aux devoirs, informatique).

Les aînés sont des acteurs clés du développement de la vie associative et des actions intergénérationnelles. Ils peuvent être acteurs des espaces proposés par le groupe citoyen.

4. Prévenir et renforcer la lutte contre toutes les discriminations

Le CESE est engagé dans la dénonciation de toutes les formes de discriminations. Comme le rappelle l'avis du CESE¹⁵⁴, discriminer, dans le langage courant, c'est « séparer en hiérarchisant, en traitant plus mal ceux qui, précisément, seront dits victimes d'une discrimination. L'adjectif « discriminatoire » désigne ainsi exclusivement un comportement ou un acte qui tend à distinguer un groupe humain ou une personne des autres, à son détriment. La discrimination, c'est la distinction ou la différence de traitement illégitime : illégitime parce qu'arbitraire, et interdite puisqu'illégitime. » Et l'avis ajoute : « Les démocraties contemporaines ont fait émerger le principe de non-discrimination afin de réaliser le principe d'égalité entre les êtres humains ».

Il existe 25 critères légaux de discrimination, sur lesquels le CESE est vigilant. S'agissant de la lutte contre le racisme, la xénophobie, la LGBT-phobie et l'antisémitisme, à l'occasion de sa déclaration du 24 avril 2019¹⁵⁵ le CESE s'est engagé aux côtés de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation dans la construction d'un partenariat « Mémoire et vigilance ». Il s'agit non seulement de pérenniser cette mémoire, mais de s'opposer à toute atteinte aux libertés.

La discrimination s'exerce également sur les personnes en situation de handicap avec des conséquences sévères pour elles (travail, autonomie financière, mobilité). De même, les discriminations en raison de l'orientation sexuelle notamment à l'égard des jeunes LGBTQI+ sont loin d'avoir disparu. Il semble même qu'il y ait une recrudescence importante des violences à leur rencontre¹⁵⁶.

¹⁵⁴ « Repérer, prévenir et lutter contre les discriminations syndicales », Lionel Marie et Jean-François Pilliard, juillet 2017 – citation reprise pour partie de Danièle Lochak, Réflexions sur la notion de discrimination, Droit social, n° 11, novembre 1987.

¹⁵⁵ Déclaration du CESE « La société civile par toutes ses composantes doit être au premier rang de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme » du 24 avril 2019.

¹⁵⁶ En 2019, les forces de police et de gendarmerie ont recensé 1870 victimes d'infractions à caractère homophobe ou transphobe contre 1380 en 2018 et 1040 en 2017. Ces chiffres traduisent une augmentation de +36% du nombre de victimes d'actes anti-LGBT, tendance proche de celle de l'année précédente (+33%). Source : site internet du ministère de l'intérieur.

Le Conseil a également défendu dans l'avis sur « L'impact du chômage sur les personnes et leur entourage », la reconnaissance de la discrimination faite aux pauvres comme 21ème critère de discrimination, en raison de la « *particulière vulnérabilité résultant de la situation économique, apparente ou connue* », et obtenu gain de cause au Parlement.

Les discriminations liées à l'âge apparaissent en deuxième position dans les sources de discrimination dans l'emploi (15,3 % de la population totale, 16,9 % pour les femmes et 13,8 % pour les hommes)¹⁵⁷. En 2001, en relation avec la suppression des dispositifs d'aide aux départs en pré-retraite et avec le recul de l'âge de la retraite, l'interdiction de toute forme de discrimination liée à l'âge a été introduite dans le code du travail. Or les seniors restent particulièrement concernés par les licenciements ou par d'autres formes de rupture de contrat. Comme le relevait l'avis de 2018¹⁵⁸ sur ce thème, le maintien dans l'emploi des seniors en bonne santé dans l'emploi n'est pas un fait acquis. Des pratiques persistent de disqualification de l'expérience au nom de l'innovation, de la gestion des ressources humaines. Le souhait de certains seniors de transmettre leurs savoirs professionnels, ne peut pourtant qu'être bénéfique à l'entreprise, sous réserve d'une formation adéquate lorsqu'elle s'avère nécessaire.

Comme le relevait l'avis, d'une formule qui peut s'appliquer à bien des pratiques discriminatoires dans comme en dehors du travail, « *les discriminations persistent car elles s'ancrent dans des stéréotypes véhiculés par la société elle-même, une grande majorité des discriminations sont indirectes et inconscientes, donc plus invisibles à déceler et à combattre* ». Elles jouent bien entendu également à l'embauche. Il est très difficile aux seniors de retrouver un emploi, malgré une progression de leur taux d'activité depuis 2008, les seniors risquent davantage le chômage de longue durée. Les difficultés se trouvent accentuées pour les femmes seniors quelles que soient leurs qualifications, en particulier dans certains secteurs, pour le maintien comme pour le retour dans l'emploi, surtout en présence d'interruptions de parcours professionnel, de temps partiel, ou pour des raisons liées à leurs temps de vie, comme par exemple une interruption de carrière pour élever ses enfants avec un congé parental.

Le CESE invitait dans cet avis les acteurs économiques et sociaux, privés et publics, à prévenir les discriminations dans l'emploi en vue de rendre effectif le principe de non-discrimination des seniors, et à promouvoir la diversité sur le marché du travail.

Un autre avis récent, « Les jeunes et l'avenir du travail », a en particulier mis l'accent sur les discriminations subies par les jeunes à l'embauche. Préconisant de lutter contre les biais de recrutement et les discriminations à l'embauche, il relevait que « *les jeunes femmes, à travers la maternité voire le soupçon de maternité, sont plus particulièrement exposées aux discriminations. Cependant, dès lors qu'ils ne tombent pas manifestement sous le coup de la loi – critère d'âge ou de sexe dans le recrutement par exemple - les facteurs de discrimination restent difficiles à apprécier. Une fois posée l'interdiction de discriminer, apporter la preuve de la discrimination et*

¹⁵⁷ 10ème baromètre de la perception des discriminations dans l'emploi, OIT, Défenseur des droits cité dans « L'emploi des seniors ».

¹⁵⁸ « L'emploi des seniors ».

en obtenir réparation relèvent, la plupart du temps, d'une démarche très complexe dans laquelle ne s'engagent qu'un petit nombre de victimes a fortiori lorsqu'il s'agit de refus d'embauche¹⁵⁹ ». Les préconisations formulées dans cet avis, orientées vers la prévention et la responsabilisation, n'ont rien perdu de leur force un an après leur adoption :

- Renforcement de la prévention des discriminations dans le monde du travail, notamment via les missions du Défenseur des droits et des campagnes de *testing* sur les discriminations à l'embauche ;
- Recommandation aux pouvoirs publics et aux branches professionnelles de diffuser et valoriser les bonnes pratiques en matière de recrutement non-discriminatoire et d'assurer une information des candidates et des candidats sur leurs droits.

Mais les discriminations ne s'exercent pas, cela a été rappelé, que dans le monde du travail. Globalement, celles qui touchent les femmes entravent leur mobilité professionnelle et sociale, et parfois leur mobilité tout court, alors qu'elles assument souvent une large part de la solidarité familiale : par exemple, 59,5% des aidants familiaux sont des aidantes¹⁶⁰.

Très récemment, dans sa résolution « Agir pour un espace public égalitaire¹⁶¹ », le CESE a rappelé que les discriminations sont présentes dans l'espace public, en particulier que « *les hommes sont les usagers majoritaires de l'espace public et que les femmes tendent à en être exclues. Tandis que les femmes l'utilisent principalement à des fins utilitaires et de déplacements (liés au travail, aux tâches domestiques et familiales), les hommes l'occupent davantage de manière stationnaire ou à des fins de loisirs* ». La hiérarchisation des rôles entre les femmes et les hommes se joue et se traduit très tôt, dès le plus jeune âge, dans l'espace public. Les équipements de loisirs, les pratiques récentes de mobilité (vélo, covoiturage...) sont plus adaptés aux pratiques et aux besoins des hommes qu'à ceux des femmes, qui sont pourtant tout aussi mobiles : « *La ville est faite par et pour les hommes, selon la formule du géographe Yves Raibaud* ». Les femmes sont d'ailleurs (faut-il y voir une cause ?) moins présentes que les hommes dans les instances de décision politique des collectivités territoriales et de leurs groupements. Pour le CESE :

- Il faut pour fabriquer un territoire réellement égalitaire lutter contre les stéréotypes de genre ;
- Il est nécessaire de lever les freins à l'orientation des jeunes filles vers les filières intervenant dans le champ du développement urbain et durable et vers les métiers présents dans l'espace public ;
- Une approche d'éga-conditionnalité, c'est-à-dire sensible au genre, pour les budgets d'aménagement et pour les subventions publiques en matière d'aménagement et de rénovation urbaine, doit être adoptée.

¹⁵⁹ Dominique Castéra et Nicolas Gougain, 2019, déjà cité.

¹⁶⁰ DREES, enquête CARE, 2016.

¹⁶¹ « Agir pour un espace public égalitaire », Résolution présentée par Lilâ Le Bas, février 2020.

Faire reculer les discriminations contribue à améliorer le vivre ensemble. De fait, toutes les générations profiteront d'une ville plus inclusive. L'espace urbain répond à une multitude de besoins et n'est pas occupé de la même manière et par les mêmes personnes en fonction des jours de la semaine, des heures de la journée et de la ou des fonctions du quartier. La lutte contre les discriminations passe aussi par la conception et la réalisation d'espaces urbains plus inclusifs, étayées par une réflexion préalable sur le partage harmonieux et convivial des espaces disponibles par toutes et tous.

Dans notre société, la discrimination et les stéréotypes peuvent prendre plusieurs formes, notamment :

- *Problèmes de discriminations envers les personnes homosexuelles et transgenres, d'autant plus en milieu rural. La morale religieuse peut être un frein à l'acceptation de l'autre (notamment Lesbienne Gay Bisexuel et Transgenre)*
- *Racisme, sexisme, validisme et âgisme qui sont un frein pour les femmes et les hommes dans tous les domaines. En particulier, la stigmatisation des minorités ethniques est le résultat de généralisations et le sexisme est le résultat d'une influence culturelle ancienne. Par exemple, forcer les gens à changer de prénom dans l'exercice de leur emploi.*
- *Micro-agressions quotidiennes, comme des petites attaques qui ne peuvent pas être dénoncées, mais qui ont un impact psychologique fort.*
- *Les discriminations institutionnelles : par exemple avec les PMA accessibles uniquement pour les femmes lesbiennes cisgenre (personne en accord avec leur sexe de naissance) et non aux hommes transgenres (personnes qui ne sont pas en accord avec leur genre attribué à la naissance), ou encore de grandes difficultés de changement de prénom ou de civilité pour ces derniers. De même dans les prisons où sont généralement placées les femmes transgenres condamnées. Dans la scolarité, la réglementation pousse les universités à augmenter les frais d'inscription des étudiants étrangers. Les étudiants africains en sont les principales victimes. Les délais sont considérables pour répondre aux demandes de droit d'asile.*

Nous constatons une répression de plus en plus violente par la police. Elle n'est plus au service du citoyen mais de l'État. Il y a une différence de traitement dans la justice entre les citoyens et les policiers.¹⁶²

¹⁶² Un membre du groupe citoyen a indiqué qu'il ne soutient pas cette proposition.

Sensibilisation et lutte contre les discriminations

Afin de lutter contre les discriminations et, dans certains cas contre l'ignorance, les politiques publiques doivent encourager :

L'inclusion en opposition à toute forme de ségrégation ;

L'éducation pour corriger les comportements et aider la prise en charge, en sensibilisant et formant surtout le personnel éducatif ;

La formation tout au long de la vie, en particulier dans la fonction publique, doit également sensibiliser à la discrimination ;

La mise en place des lieux de rencontre et d'échange, des lieux de vie commune. Par exemple dans les maisons de jeunesse et de la culture ou autres lieux réunissant des jeunes, des activités autour de cette sensibilisation ;

Les campagnes de prévention et de sensibilisation aux sujets de solidarité de l'État (diffusion de messages chocs sur le modèle de la sécurité routière) ;

Une information plus efficace sur les droits de chacun, en donnant plus de visibilité aux différences dans les supports de communication (affiches en ville, publicités, etc.)

Paternité et maternité

Lors de la naissance d'un enfant, le congé de paternité/du deuxième parent est jugé comme étant sous-considéré (rémunération, durée). Les pères (ou plus largement les deuxièmes parents) devraient avoir les mêmes droits que les mères. Le congé parental devrait permettre aux familles avec deux parents d'être de 3 ans plein (aujourd'hui réparti dans la limite de 2 ans pour un parent et de 1 an pour l'autre). Nous ne faisons pas de distinction entre couples homosexuels et hétérosexuels.

Pour les familles monoparentales (femme ou homme seul), un proche (par exemple un grand parent de l'enfant) devrait avoir un congé similaire à celui de la paternité.¹⁶³

Pour certains, il existe une discrimination à l'égard des pères, par exemple dans l'attribution des enfants devant le juge lors d'une séparation ou un divorce. Ce qui doit primer lors du choix est le bien de l'enfant et pas un stéréotype. Ce point fait débat dans le groupe citoyen. Certains justifient ce choix des juges car ils considèrent que, de 0 à 3 ans, le rôle de la mère doit primer¹⁶⁴.

¹⁶³ Un membre du groupe citoyen a indiqué qu'il ne soutient pas cette proposition.

¹⁶⁴ Certains membres du groupe citoyen ont indiqué qu'ils ne partagent pas ce constat.

Contre les discriminations à l'embauche

Les discriminations à l'emploi prennent plusieurs formes : âge, sexe, origine ethnique, cursus scolaire, années d'expérience, lieu d'habitation etc.

L'État doit renforcer la lutte contre les discriminations à tous les niveaux : contrôle des salaires, sanctions plus dures, meilleures formations. Et ceci s'applique aux secteurs privés comme publics.

Les CV devraient être anonymes. Les noms mais surtout les écoles par lesquelles on est passé doivent être anonymisés, pour faciliter à recevoir en entretien des profils autrement écartés trop vite. Les quotas obligatoires aux entretiens d'embauche ont par ailleurs montré leur efficacité lors de certaines expériences. On ne changera pas du jour au lendemain tous les employeurs, mais fera bouger les lignes progressivement.

Le groupe citoyen souligne que l'on ne peut pas dénoncer ce que l'on ne voit pas. Une solution fait débat au sein de notre groupe : faire des statistiques ethniques afin de vérifier la situation réelle dans l'emploi¹⁶⁵. Le groupe a conscience que cette proposition est aujourd'hui inconstitutionnelle. Par ailleurs, quatre membres du groupe y sont absolument opposés et rejettent cette proposition au nom des principes rappelés dans l'article premier de notre Constitution.

5. Lutter contre les inégalités territoriales

Après une crise sociale majeure, au printemps 2019, dont le CESE poursuit l'analyse, et alors que sévit, à la date à laquelle ces lignes sont écrites, une crise sanitaire sans précédent, la question des territoires dans les politiques publiques doit être traitée. Comme le CESE le soulignait dès 2015¹⁶⁶ dans son avis sur les inégalités environnementales et sociales, les inégalités sont multifactorielles, et ce sont les causes qu'il faut traiter pour éviter que de nouvelles tensions ne créent d'autres ruptures. Le changement climatique, l'accès à la ressource en eau douce, la protection et le partage des richesses de la biodiversité¹⁶⁷ – sujet qui n'est pas sensible que pour les Outre-mer - les conditions de vie, de travail, de logement et d'habitat, les problèmes de gestion des déchets, d'accès à l'énergie, les pollutions, l'interdépendance des relations santé/environnement, la présence ou non des services publics, les problèmes de mobilité... sont des facteurs d'inégalités territoriales mêlant causes et conséquences tant environnementales que sociales. On peut prédire que le changement climatique sera, est déjà dans certains de nos territoires, l'une des prochaines causes de tension.

¹⁶⁵ Certaines personnes rejettent cette proposition, dont certaines considèrent qu'elle est contraire à l'article 1er de la Constitution.

¹⁶⁶ « Inégalités environnementales et sociales ; identifier les urgences, créer des dynamiques », Pierrette Crosemarie, janvier 2015.

¹⁶⁷ Le protocole de Nagoya de 2010 qui encadre l'accès aux ressources génétiques de la biodiversité est destiné à lutter contre l'exploitation illégale de ce patrimoine. Le partage des richesses (« avantages » dans le protocole) renvoie à l'organisation par ce texte de règles de partage juste et équitable des bénéfices tirés de cette exploitation légale. Un dispositif s'applique à l'ensemble du territoire français en application du règlement européen de 2014 et de la loi de reconquête de la biodiversité de 2016. Des dispositions spécifiques doivent s'appliquer aux espèces cultivées et domestiquées.

Services publics

Nous constatons l'absence de services publics dans certains territoires due à une trop grande centralisation, dont l'offre de santé, d'éducation (études supérieures notamment), ainsi que les services de proximité (poste, impôts, Sécurité sociale, etc.). Ce manque de services se retrouve aussi pour la culture avec une décentralisation qui n'est pas encore effective.

Coût du logement

Si les grandes villes sont plus avantagées en services publics, le coût du logement est beaucoup plus élevé par rapport aux petites villes.

Offre de travail

L'activité économique en France est regroupée notamment dans les métropoles, avec pour conséquence un manque d'offre d'emplois dans les autres territoires.

Offre de mobilité et transport

Dans certaines régions, la seule solution de déplacement est la voiture. Par exemple, le réseau ferroviaire est construit en étoile : tout vient et part de Paris ou des grandes villes. Il est donc parfois très difficile de se déplacer d'un territoire à l'autre ou même au sein d'un même territoire, ce qui engendre de l'isolement et des coûts importants. Dans les zones les moins dotées en services, les personnes âgées qui se déplacent plus difficilement sont encore plus lésées.

Commerces de proximité

Dans les territoires ruraux, les commerces de proximité sont en voie de disparition, notamment les petits commerces comme les pharmacies, tabacs, boulangeries et supérettes.

5.1. Des politiques d'adaptation solidaire au changement climatique dans le cadre d'une péréquation globale entre les territoires

Le CESE a joué un rôle important¹⁶⁸ dans la diffusion du concept de justice climatique. Dans cet avis adopté en 2016, il écrivait que « *le changement climatique ne permet pas la nostalgie : il nécessite une mobilisation forte de la société qui ne sera totale que si la cohésion sociale est maintenue et renforcée* ».

Le constat est simple : les changements climatiques ont commencé. Ils n'affecteront pas l'ensemble du territoire et les activités humaines de la même manière. Ils auront des répercussions différentes sur les territoires selon leur situation géographique, leur densité démographique, leur capacité d'adaptation naturelle et humaine et leur niveau de développement économique. Certaines portions du territoire, en métropole comme Outre-mer, peuvent voir leur parc immobilier¹⁶⁹, leurs

¹⁶⁸ « La justice climatique : enjeux et perspectives pour la France », Jean Jouzel et Agnès Michelot, septembre 2016.

¹⁶⁹ Voir par exemple Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), Évaluation des enjeux potentiellement atteints par le recul du trait de côte, synthèse octobre 2019.

infrastructures et leurs activités économiques fortement menacés alors que d'autres se trouvent relativement à l'abri.

Par ailleurs, des secteurs sont déjà particulièrement affectés par le changement climatique. L'agriculture, la viticulture, l'aquaculture le sont notamment par l'élévation des températures et dans la mesure où elles dépendent de la ressource en eau, mais également les stations de sport d'hiver qui sont dépendantes de l'enneigement. Le CESE rappelait dans son avis sur l'innovation en agriculture que cette dernière est confrontée face au changement climatique « à un double challenge : faire en sorte de ne pas l'aggraver... tout en s'y adaptant puisque les prévisions les moins pessimistes incitent dès à présent à choisir des modes et des types de productions (espèces, variétés...) en réponse aux évolutions constatées. De plus, les agriculteurs et agricultrices doivent se préparer à subir des aléas climatiques (périodes de sécheresse, canicules, tempêtes, violentes précipitations...) de plus en plus marqués »¹⁷⁰.

Les Outre-mer sont particulièrement exposés et déjà confrontés à des phénomènes de submersion, d'accélération de l'érosion des côtes, d'intrusion d'eau de mer dans les nappes phréatiques, d'augmentation de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes (tempêtes, cyclones) et de la température des eaux. Ces différents phénomènes ont une incidence directe sur les écosystèmes, ils affecteront les activités humaines et l'économie des zones littorales concernées et notamment des zones de très basse altitude.

D'une manière générale, les catégories sociales les plus aisées s'adapteront plus facilement ou déploieront des stratégies d'anticipation des risques et auront les moyens de se mettre à l'abri. L'avis sur les inégalités environnementales soulignait d'ailleurs que les populations qui habitent à proximité de zones à risques, que ces risques soient naturels ou industriels, sont majoritairement des populations défavorisées.

Comme les territoires ne sont pas concernés par les mêmes risques, l'avis sur la justice climatique¹⁷¹ rappelle combien il est important de territorialiser les politiques publiques en la matière, de les lier aux questions environnementales, aux questions économiques de développement local, ainsi qu'aux questions sociales pour traiter les inégalités.

Car « l'État a la responsabilité de la cohésion nationale, à laquelle participe la réduction des inégalités territoriales. Depuis la révision constitutionnelle de mars 2003, l'article 72-5 de la Constitution dispose d'ailleurs que « la loi prévoit des dispositifs de péréquation destinés à favoriser l'égalité entre les collectivités territoriales ». Pour éviter l'accroissement des inégalités entre les territoires, une redistribution des moyens est indispensable. La péréquation financière constitue un outil majeur pour réduire les inégalités territoriales. Le CESE recommande également dans son avis sur la justice climatique de soutenir la recherche menée sur les trajectoires de vulnérabilité des territoires les plus exposés aux risques climatiques

¹⁷⁰ « L'innovation en agriculture », Betty Hervé et Anne-Claire Vial, janvier 2019.

¹⁷¹ « La justice climatique : enjeux et perspectives pour la France », Jean Jouzel et Agnès Michelot, septembre 2016.

en y intégrant des critères sociaux d'exposition aux risques et en développant des prospectives pour lutter contre la « maladaptation »¹⁷² qui touche les populations les plus démunies.

Comme l'a souligné le CESE dans son avis de 2018 « Pour une réforme globale de la fiscalité locale »¹⁷³ « des mécanismes de redistribution au bénéfice des zones les moins favorisées permettent un rééquilibrage territorial. La loi prévoit notamment des mécanismes de péréquation destinés à favoriser l'égalité entre les collectivités territoriales dans l'objectif de concilier les principes de leur libre administration et celui d'égalité des contribuables devant les charges publiques. Au-delà du simple rééquilibrage, l'objectif est bien d'améliorer les services rendus aux contribuables et de faire en sorte qu'ils.elles bénéficient sur l'ensemble du territoire français, d'un niveau de services comparable en lien avec leurs capacités contributives ». L'avis développe les deux types de péréquation pratiquées, « la péréquation « verticale » qui consiste à moduler les dotations versées par l'État aux collectivités en fonction de critères de ressources et de charges ou de contraintes spécifiques décidées par l'État », et « la péréquation « horizontale » qui consiste à prélever une fraction des ressources fiscales des collectivités les plus riches pour les reverser aux collectivités les plus défavorisées ». Pour cette raison, comme le souligne l'avis cité, « la question des péréquations est ainsi un des sujets les plus débattus mais il est aussi l'un de ceux où se fait le plus sentir le manque d'évaluation du système en général et des nombreux dispositifs qui le composent ». En 2019, la péréquation verticale s'élève à 8,03 milliards d'euros, l'horizontale à 3,90 milliards.

Comme l'a souligné le CESE, « la complexité du système de péréquation et des règles d'affectation, compréhensibles seulement par un nombre restreint d'expert.e.s sans qu'il soit véritablement possible de vérifier ses retombées, a contribué à exacerber les rivalités territoriales et nourri également les critiques sur l'équité du système redistributif ». Visant à compenser pour partie le poids du facteur démographique, la complexité des règles, l'empilement des dispositifs, directement ou indirectement, commandent la répartition des fonds, laissant pendante la question de l'efficience du système.

Préconisation 20

Le CESE réitère son souhait de simplification des règles de péréquation. Toute réforme du système actuel doit être simple et lisible et associée à une obligation d'évaluation systématique.

Une véritable péréquation financière doit permettre de réduire les disparités de ressources entre collectivités territoriales en proportion des charges auxquelles elles devront faire face, et notamment celles liées à l'adaptation au changement climatique, à la fourniture de services environnementaux.

Le CESE renouvelle sa préconisation d'affecter aux collectivités locales, en fonction de leurs principales compétences, une part de la collecte d'impôts

¹⁷² « Maladaptation » est un terme anglais utilisé à propos du réchauffement climatique pour désigner des comportements d'adaptation qui comportent des bénéfices de court terme mais se révèlent inefficaces voire néfastes à plus long terme.

¹⁷³ « Pour une réforme globale de la fiscalité locale », Jean-Karl Deschamps et Didier Gardinal, avril 2018.

nationaux dits dynamiques. Il propose à cet effet que soient étudiées les bases élargissant la composition de leur panier fiscal.

5.2. Renforcer le maillage des services publics à l'échelon territorial

Dans son rapport sur l'état de la France (RAEF) 2019, « Cohésion et transitions : agir autrement »¹⁷⁴, prolongeant la réflexion sur les territoires de l'avis « Fractures et transitions », le CESE rappelle que *« des services publics de qualité pour toutes et tous et sur l'ensemble des territoires sont des vecteurs essentiels d'égalité et de cohésion sociale. C'est aussi un levier d'efficacité économique et écologique »*. L'avis, en référence à des travaux du CRÉDOC en 2017, rappelle que près d'une Française ou d'un Français sur trois estime vivre dans un territoire délaissé par les pouvoirs publics. Ce sentiment ne s'est sans doute pas effacé depuis.

Le maillage des services publics participe à la vie des territoires. Les maisons de services au public ou France service ne peuvent pas assurer l'égalité d'accès sur tout le territoire, la continuité et l'adaptation aux besoins et une offre de services publics de proximité suffisante. Le CESE prépare d'ailleurs un projet d'avis intitulé « Services publics, services au public et aménagement du territoire à l'heure du numérique ».

La demande de simplification des démarches administratives, de la part des personnes comme des entreprises, est bien réelle, et la volonté du gouvernement d'agir en ce sens s'exprime notamment dans le cadre du dispositif appelé « dites-le nous une fois ». Cette simplification, s'agissant de la fourniture de certaines pièces¹⁷⁵, s'effectue si la personne a recours aux téléservices de l'administration et au dispositif FranceConnect. Cette simplification pourra paraître limitée aux utilisateurs de FranceConnect, mais elle devient tout à fait illusoire dans le cas des personnes en situation d'exclusion numérique, que celle-ci résulte de la pauvreté, de l'âge, ou de l'illectronisme. Ainsi, l'évolution numérique fragilise la relation des personnes avec les services administratifs et peut contribuer à créer de nouvelles formes d'isolement, des situations individuelles d'exclusion qu'ils et elles ressentent comme des discriminations.

Préconisation 21

Le CESE demande qu'une attention particulière soit portée aux usagers et usagères des services publics dont l'accès aux services numériques est difficile voire impossible, du fait de l'absence d'équipement, de la difficulté à les utiliser de manière autonome, des difficultés liées à l'âge comme les déficiences auditives ou visuelles. Ces remarques valent également pour les personnes en situation de handicap.

Pour le CESE, la nécessité de maintenir dans les services publics une relation en présentiel, à défaut, de permettre d'accéder par téléphone à un interlocuteur formé, doit être intégrée dans la gestion des effectifs. Cibler, par une communication adéquate, le public des personnes âgées, en difficulté sociale ou en situation de handicap, s'avère nécessaire.

¹⁷⁴ « Cohésion et transitions : agir autrement – Rapport annuel sur l'état de la France 2019 », Christel Teyssedre et Hervé Le Boulter Le Quillec, septembre 2019.

¹⁷⁵ Décret 2019-33 du 18 janvier 2019.

Le CESE souligne d'une manière plus générale la nécessité de renforcer l'accompagnement des personnes qui ne sont pas en mesure d'accomplir seules des démarches, ce qui contribue à la lutte contre le non recours aux droits.

Pour des territoires « vivants »

Il est nécessaire de décentraliser davantage les services publics. Des guichets uniques, ou “maisons uniques” permettraient à la population d'accéder à un niveau de service en termes de temps de présence et de compétence équivalent à celui offert dans les villes moyennes. A minima, une solution itinérante devrait être mise en place dans les zones plus rurales, où des navettes gratuites favorisant l'accès aux services les plus proches seront proposées.

Le développement du numérique ne doit pas se faire au détriment de la présence humaine dans les territoires et auprès des personnes non équipées ou éduquées au numérique.

Nous préconisons que les investissements dans les territoires soient rééquilibrés afin de résorber les différences d'aménagement entre zones les plus riches et les plus pauvres. Il faut mettre en œuvre une péréquation entre les territoires. Certains, grâce à des activités économiques développées, perçoivent beaucoup plus d'argent à réinvestir dans les infrastructures (routes et réseaux de communication, etc.). On observe le délabrement de routes, ou encore de la gestion des déchets dans les départements et régions les plus pauvres. Ce manque ou cette dégradation d'infrastructures accentue un manque d'attractivité de ces territoires et favorise la concentration dans certaines zones.

Ces investissements doivent s'accompagner d'aides économiques pour (ré)implanter des activités dans ces territoires (aider les entreprises jusqu'à trouver les personnes compétentes). Ces développements doivent prendre en compte les enjeux écologiques. Les nouveaux investissements participent à la transformation de la société par exemple en privilégiant les activités en circuit court.

Les institutions doivent faciliter l'installation de projets dans le territoire (production, emploi, formation, habitat) qui s'inscrivent dans une logique écologique et sociale (en particulier tiers lieux, éco lieux).

Il est indispensable de favoriser la consommation locale et le développement de commerces de proximité de qualité tenus par des habitants du territoire. Dans les zones rurales, des services itinérants de livraison doivent être mis en place.

Des activités et des infrastructures sportives et culturelles doivent se développer davantage localement, pour favoriser le lien social, intergénérationnel et l'entraide.

La réouverture et le réaménagement des petites lignes de desserte fine du territoire permettraient aux territoires de se développer davantage et de favoriser les déplacements à l'intérieur des territoires. Cela passe par des investissements stratégiques dans ce sens.

Il faut sécuriser les trajets à vélo grâce au développement des pistes cyclables. Les services de vélos en libre-service devraient se développer davantage dans tous les territoires. Ce développement du vélo doit s'accompagner de la sensibilisation des cyclistes au Code de la route et plus largement au respect du partage de l'espace.

III - COMMENT SOUTENIR ET DÉVELOPPER LES ÉVOLUTIONS ET LES TRANSFORMATIONS POSITIVES À L'ŒUVRE DANS LA SOCIÉTÉ

A - Constat général

1. Des évolutions dans le rapport au travail

1.1. L'engagement des jeunes au travail

Le rapport au travail s'est modifié ces dernières années, notamment chez les jeunes. Le besoin de se réaliser soi-même dans et par le travail, d'y trouver du sens au-delà de sa rémunération, d'une meilleure qualité de vie au travail, d'équilibre des temps de vie, s'exprime très fortement.

Cette recherche d'une qualité de vie au travail et de sens conduit d'ailleurs de jeunes diplômés et diplômées, après quelques années d'exercice professionnel dans des fonctions d'encadrement, à se reconvertir dans des métiers plus concrets. L'avis sur les jeunes et l'avenir du travail souligne qu'une installation d'artisan sur trois est aujourd'hui le fruit d'une reconversion, 8 % d'entre elles concernent des jeunes de niveau Bac+5.

Si la jeunesse est plurielle et ses aspirations diverses, de nombreux éléments témoignent de cette aspiration à un travail émancipateur, source d'épanouissement. Le succès croissant auprès des jeunes professionnels comme du public des Olympiades des Métiers, compétition internationale de la jeunesse et de la formation professionnelle démontre qu'ils savent s'engager.

Dans le même sens, on signalera qu'Emmanuel Sulzer, lors de son audition déjà citée, formulait sur la base de l'enquête du Céreq le constat qu'un certain nombre de jeunes, plutôt qualifiés, mettent fin de leur propre initiative à un premier CDI, parce qu'ils considèrent que cette expérience ne répond pas à leurs aspirations. Ce phénomène, qui n'a pas encore été quantifié avec précision, n'est cependant pas négligeable. Il a ajouté que sur la période d'observation, les jeunes ayant deux expériences professionnelles sont généralement les plus satisfaits dans l'emploi et restent généralement de manière durable dans le second emploi.

On pourra se référer sur ce sujet aux très nombreuses enquêtes et aux travaux cités dans l'avis sur « les jeunes et l'avenir du travail¹⁷⁶ », notamment les résultats de

¹⁷⁶ Mars 2019, déjà cité.

l'enquête en ligne de la CFDT « Parlons travail ». Il est précisé sur ce point que les 15-29 ans adhèrent très majoritairement à l'idée de changer de métier au fil de leur carrière professionnelle et qu'un peu moins de la moitié envisage de changer souvent d'employeur pour progresser. Cette représentation positive de la mobilité professionnelle, dans laquelle la possibilité du chômage est intégrée, est corrélée cependant au niveau de diplôme et plus le niveau de diplôme est bas, plus ce type de risque est redouté.

D'autres enquêtes établissent qu'en matière d'aspirations professionnelles, les jeunes générations ne diffèrent pas foncièrement des précédentes : l'intérêt du travail, la stabilité de l'emploi, de même que la sociabilité qu'il permet, correspondent à des attentes fortes dans toutes les tranches d'âge. Les personnes qui indiquent considérer leur travail comme un simple gagne-pain sont globalement minoritaires, même si leur nombre est plus élevé chez les moins diplômées.

Les jeunes accordent également une grande importance à la qualité du collectif de travail, au comportement éthique de leur employeur, à l'utilité ressentie de leurs tâches, à la conciliation et à l'articulation de leur vie professionnelle, personnelle et familiale. Le même avis relève « *une tendance des jeunes salariés à rechercher une meilleure articulation entre la vie professionnelle et la qualité de vie au travail et en dehors du travail. Cela peut se traduire pour les uns par un engagement professionnel en lien avec un engagement militant, pour les autres par une autre façon de vivre les relations professionnelles* ».

Enfin, il faut prendre en considération la « *part des jeunes qui aujourd'hui manifestent leur opposition à l'encontre de modèles de production et de consommation incompatibles avec les multiples enjeux environnementaux et la gestion raisonnée des ressources naturelles. Cette opinion doit être vue comme le signal d'un renouvellement des aspirations de certains jeunes qui souhaitent placer l'humain et l'environnement au cœur de leur activité professionnelle* »¹⁷⁷.

Les résultats de l'enquête « Parlons travail », précitée, indiquent que le rapport critique au management s'accroît avec l'âge. Cette tendance se double aussi d'un rapport plus complexe à la hiérarchie et à la bureaucratie d'entreprise, qui peut se traduire par la volonté de participer plus souvent et plus directement à la prise de décisions. Ce malaise touche aussi la population cadre : le baromètre annuel UGICT-CGT/SÉCAFI, réalisé par Viavoix révèle dans son édition de mars 2018 un divorce net entre l'encadrement et les directions, particulièrement dans la fonction publique. La « *perte de sens et éthique professionnelle mise à mal* » est le point saillant de l'édition 2019¹⁷⁸. La priorité donnée à un travail enrichissant et à une diversification des missions, conduit un certain nombre d'entreprises à concevoir leur management d'une autre manière. De nouveaux modes d'organisation du travail auraient ainsi tendance à raccourcir les lignes hiérarchiques, en prévoyant moins de postes de managers et en attendant de ces derniers qu'ils occupent des fonctions d'accompagnement des collaborateurs et collaboratrices dans la construction collective de projets. Certaines pratiques en entreprise (dont les entretiens

¹⁷⁷ « Les jeunes et l'avenir du travail », déjà cité.

¹⁷⁸ <http://www.ugict.cgt.fr/ugict/presse/opinions-et-attentes-des-cadres--la-colere>

d'évaluation annuels, avec la fixation d'objectifs individuels et d'une rémunération liée à leur atteinte) ont contribué à faire primer l'individu et le rendement immédiat sur le collectif et le sens du travail. Cette tendance a montré ses limites pour susciter l'implication des salariés, et a vu l'essor de pratiques alternatives, qui replacent ceux-ci au cœur de l'entreprise, et redonnent place à la créativité, à l'innovation et à une efficacité qui est aussi sociale et environnementale¹⁷⁹.

Pour le CESE, cette crise engage les acteurs de l'entreprise et des organisations à repenser les modes d'organisation et de gouvernance vers un modèle de management moins hiérarchique et plus horizontal qui présente l'avantage de favoriser la circulation de l'information et de libérer la créativité et l'implication de toutes et tous.

Dans ces conditions, l'accompagnement des jeunes salariés dans l'acquisition de compétences et l'enrichissement de leurs tâches est perçu par les DRH auditionnés comme une nécessaire évolution du management des jeunes recrues, dimension à laquelle la gouvernance des entreprises, souvent composée d'équipes de génération plus âgée, où la parité et la diversité sont rarement présentes, s'avère trop peu sensible.

Du côté des employeurs publics, les enquêtes présentent le choix de rejoindre la fonction publique soit comme une vocation pour les métiers qui s'y exercent, soit pour l'intérêt général, la rémunération individuelle étant citée comme une motivation seconde. Pour les moins diplômés, la sécurité de l'emploi est néanmoins souvent un motif plus important que la vocation pour le métier.

« Une entreprise où l'organisation du travail fait l'objet de discussions régulières avec les salariés, où la répartition des tâches se distribue de façon collaborative et dont les missions collectives sont correctement définies et partagées garantit l'amélioration de la productivité et, au final, des conditions de travail plus favorables. »¹⁸⁰.

Recommandation 22 :

Aussi, à la suite de cet avis, le CESE préconise d'instituer des espaces de discussion, sur le lieu et le temps de travail, favorisant l'expression directe des salariés et salariées sur leur travail et son organisation.

Contribuant à une meilleure qualité de vie au travail, au partage d'information et aux relations sociales, ces espaces doivent permettre aux salariés et salariées de faire valoir leur droit d'expression - institué par les lois Auroux de 1982 - et d'enrichir ainsi la vie de l'entreprise et du collectif de travail par leurs réflexions et leurs suggestions. Ces espaces ne seraient institutionnalisés que dans les entreprises de dix salariées et salariés et plus, celles de taille inférieure étant néanmoins encouragées à les mettre en œuvre.

¹⁷⁹ « Pour en finir avec le Wall Street management » de Marie-José Kotlicki et Jean-François Bolzinger, 2009, Les éditions de l'Atelier.

¹⁸⁰ « Les jeunes et l'avenir du travail », déjà cité.

Enfin, le CESE considère qu'il serait opportun de faciliter le dialogue social et d'améliorer les modalités d'intervention des salariées et salariés sur la définition des organisations de travail et les enjeux économiques des entreprises en vue de mieux prendre en compte les exigences sociales et environnementales.

1.2. Les nouvelles formes d'activité professionnelle et leur impact sur l'emploi

Les analyses de l'Insee publiées en février 2020¹⁸¹ et relatives au marché du travail fournissent des informations statistiques qui confirment certaines tendances. A l'heure où ces lignes sont écrites, il est encore difficile de concevoir dans quelle mesure elles seront impactées par la crise sanitaire liée au Covid 19 que nous traversons et à ses graves conséquences sociales et économiques.

Le nombre d'emplois à durée limitée, qu'il s'agisse de contrats à durée déterminée (CDD) ou d'intérim, reculait en 2019 de 0,4 point pour toutes les classes d'âge. Les femmes sont plus souvent que les hommes en CDD (11,1 % contre 7,2 %), mais moins souvent intérimaires ou apprenties. Les moins de 25 ans sont plus fréquemment en contrat à durée limitée, en CDD pour près d'un tiers.

En 2019, 12,1 % des personnes occupant un emploi en France sont indépendantes¹⁸², soit 3,297 millions de personnes. La part des indépendants et indépendantes progresse de 0,5 point en un an et atteint son plus haut niveau depuis vingt ans. Ce statut est plus répandu chez les hommes (15,3 %) et les seniors (17,3 %). Les moins de 25 ans sont 2,7 % dans cette catégorie.

Fin 2016¹⁸³, hors secteur agricole, la moitié des personnes en activité non salariée se concentre dans le commerce et l'artisanat commercial, la santé et la construction. Les écarts de revenus sont très importants. Près d'un non-salarié sur dix déclare un revenu nul, parce qu'il n'a pas dégagé de bénéfice ou ne s'est pas versé de rémunération. Parmi ceux qui perçoivent un revenu, 10 % gagnent moins de 500 euros par mois, la moitié 2 370 euros ou plus.

Le micro-entrepreneuriat mérite un paragraphe particulier. Comme le relevait l'avis sur « Les jeunes et l'avenir du travail », *« le travail indépendant a connu une reconfiguration récente, consécutive à la mise en œuvre du régime du micro-entrepreneur en 2009. L'essor de la micro-entreprise doit cependant être relativisé car cette dernière est très souvent associée à la pluriactivité et au cumul du statut de travailleur indépendant avec d'autres statuts »*. Depuis sa création et quelles que soient ses évolutions, il a attiré, selon l'Insee, une part croissante de non salarié.e.s faiblement rémunérés. Un micro-entrepreneur sur quatre occupe un emploi salarié dont il tire ses principales ressources, contre un sur vingt parmi les non-salariés classiques. Les micro-entrepreneurs économiquement actifs représentent 31 % des

¹⁸¹ INSEE Première, N°1793, 20 février 2020, « Une photographie du marché du travail en 2019 », Yves Jauneau, Joëlle Vidalenc.

¹⁸² Selon le Code de la sécurité sociale, les indépendants ou non-salariés se distinguent des salariés par l'absence de contrat de travail, et par le fait qu'ils n'ont pas de lien de subordination juridique permanente à l'égard d'un donneur d'ordre.

¹⁸³ Insee références, Revenus et coûts du travail – Emploi, chômage, revenus du travail, Fiche 5-9 Revenus d'activité des non-salariés, juillet 2019.

non-salariés, mais plus de 60 % des non-salariés dans certains services aux particuliers (activités artistiques et récréatives, enseignement, etc.) ou certaines activités spécialisées (photographie, design, traduction), et jusqu'à 68 % dans le commerce hors magasin (sur les marchés, à distance ou en vente directe).

Les nouvelles formes d'activité professionnelle non salariées ne représentent qu'une part limitée du volume total d'emplois (sur les 27,17 millions d'emplois, 23,87 millions sont salarié.e.s dont 20,28 millions en CDI), mais elles conduisent à se poser des questions nouvelles, ou à se poser de manière nouvelle des questions auxquelles on croyait avoir répondu. Le nombre de personnes qui travaillent pour des plateformes n'est pas très élevé en équivalent temps plein, mais leur statut, leur rôle, conduisent à se ré-interroger sur les frontières du travail, sur le lien de subordination à l'entreprise, sur le système de protection sociale. Ces nouvelles formes d'activité remettent en cause des règles, des principes, que l'on croyait stabilisés. Dans son avis sur « les nouvelles formes du travail indépendant »¹⁸⁴, le CESE avait d'ailleurs recommandé de créer à l'égard des plateformes visées une obligation de souscrire un contrat d'assurance collectif couvrant le risque accidents du travail pour l'ensemble des travailleurs et travailleuses indépendant.e.s qu'elles mobilisent.

Notons à cet égard que le manque d'indépendance et la relation de subordination des travailleurs des plateformes à leurs donneurs d'ordre a abouti ces dernières années à de nombreuses décisions de justice en France comme dans le monde requalifiant en contrat de travail le lien entre travailleurs des plateformes et plateformes¹⁸⁵. En effet, la crise du covid-19 a rappelé l'importance de la protection collective au regard des travailleurs qui se sont retrouvés sans aucun filet de sécurité.

Marcus Kahmann¹⁸⁶ a lors de son audition abordé la question du statut de micro-entrepreneur et de son attractivité auprès des jeunes, à propos de travaux conduits pour la revue de l'Ires. Ce n'est pas le statut de micro-entrepreneur qui est attractif à leurs yeux, mais les qualités qu'ils supposent être celles requises pour devenir micro-entrepreneur, la représentation qu'ils s'en font : l'autonomie dans la décision, la capacité à s'organiser soi-même et à organiser son travail, à concilier vie familiale et vie professionnelle. Par la suite, avec la prise de conscience des réalités du travail, du caractère parfois fictif de cette indépendance s'agissant notamment des plateformes – lorsque surviennent par exemple un accident du travail, les premières interrogations sur la sécurité de l'emploi et le niveau des revenus – l'auto-entrepreneuriat apparaît bien souvent comme un choix de court terme, qui nécessite de s'orienter à plus long terme vers d'autres formes d'activité plus stables et plus rémunératrices. A cet égard, le rapport au travail et les attentes des individus semblent bien évoluer selon les âges et les moments de la vie.

¹⁸⁴ « Les nouvelles formes du travail indépendant », Sophie Thiéry, novembre 2017.

¹⁸⁵ Pour la France, le 28 novembre 2018, la cour de cassation requalifiait dans un arrêt en contrat de travail un contrat liant un livreur à la plateforme, aujourd'hui fermée, *Take Eat Easy* et le 10 janvier 2019, Uber, société de mise en relation entre chauffeurs et passagers, était condamnée à requalifier en contrat de travail le contrat commercial la liant à un chauffeur indépendant.

¹⁸⁶ Audition déjà citée, Ires. Frédéric Lerais, économiste, directeur l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES) et Marcus Kahmann, sociologue, chercheur à l'IRES, audition du 6 février 2020.

Frédéric Lerais, directeur général de l'Ires, a résumé la situation au cours de la même audition : « *Il existe un développement de formes non standards [d'activité] : des étudiants salariés, des auto-entrepreneurs, beaucoup autour des plateformes mais pas uniquement, des faux indépendants, des vrais indépendants. Il faut noter également des statuts qui ne sont pas très cloisonnés, c'est-à-dire des jeunes qui naviguent entre ces différents statuts au cours du temps. Nous sommes donc au cœur des mutations du monde du travail dans son ensemble et les jeunes sont marqués très fortement par ces mutations*¹⁸⁷ ».

Le numéro spécial de la revue de l'IRES intitulé « Les jeunes, le travail et l'engagement »¹⁸⁸ évoque « la norme d'incertitude » à laquelle sont de fait confrontés les jeunes qui entrent sur le marché du travail et avec laquelle ils apprennent à composer. Entre un chômage de masse qui semble installé et des conditions d'accès à l'emploi moins favorables, tant en ce qui concerne le statut, la durée des contrats, que le montant des rémunérations, les jeunes intériorisent l'incertitude, l'instabilité et la précarité comme une norme, un « passage obligé ». « *Il est désormais établi que les parcours d'insertion professionnelle imposent des sas de précarité toujours plus longs, marqués par la succession de phases de chômage et d'activité, comme par l'expérience - voire le cumul - de statuts multiples* ».

Cette norme d'incertitude « se trouve en outre actuellement transformée par le développement de formes d'activité économique qui tirent profit des nouvelles technologies pour redéfinir les normes de mise au travail. Les « jeunes actifs » de 25 à 34 ans sont par exemple surreprésentés dans la population des micro-travailleurs [...] 42 % des auto-entrepreneurs, un statut propulsé par l'essor du capitalisme de plateforme, ont entre 20 et 34 ans [...] L'accès aux « jobs étudiants » passe notamment de plus en plus par des plateformes numériques qui contribuent à diffuser le statut d'auto-entrepreneur parmi les jeunes scolarisés [...] De ce fait, pour une fraction de la jeunesse, les premiers pas dans le monde du travail, qui constituent des moments décisifs de socialisation professionnelle, se font en dehors du modèle salarial traditionnel¹⁸⁹ ». Cette situation révèle à la fois les risques de domination et d'exploitation auxquels peuvent être confrontés les jeunes en raison de leur inexpérience mais elle peut aussi constituer une période féconde de liberté et d'expérimentation. Au cours de ces années de transition, les jeunes définissent leurs identités et multiplient les apprentissages, mais cette période d'« autonomie sans indépendance » ne cesse de s'allonger.

La culture du présentéisme

La culture du présentéisme pousse les salariés (cadres ou non) à travailler plus tard, quitte à être moins productifs et quelquefois sans être payés. Nous observons qu'une fois le travail terminé, on reste à son poste de travail jusqu'à la fin des heures de bureau, voire au-delà, car il est souvent mal vu de partir trop tôt du lieu de travail.

¹⁸⁷ Frédéric Lerais, audition déjà citée.

¹⁸⁸ Revue de l'Ires, Numéro spécial « Les jeunes, le travail et l'engagement », Coordonné par Sophie Bérout, Camille Dupuy, Marcus Kahmann et Karel Yon, N°99, 2019/3.

¹⁸⁹ Introduction de la revue de l'Ires, Sophie Bérout, Camille Dupuy, Marcus Kahmann et Karel Yon.

Une différence entre hommes et femmes existe entre ce que l'on attend d'eux concernant l'extension de leur journée de travail : les femmes doivent souvent gérer une "deuxième journée" qui ne leur permet pas d'étendre leurs horaires de travail. Certains d'entre nous remarquent que des évolutions ont lieu sur ce sujet : un équilibre apparaît dans certaines situations entre les vies personnelles et professionnelles des foyers et dans certains foyers, les répartitions des tâches entre les membres du couple permettent aux femmes de travailler à des postes de cadre et de responsabilité.

La place de l'entreprise dans l'amélioration du cadre de vie des employés

Les aménités au travail (p.ex. salle de sport) offertes par les entreprises sont à encourager, mais cela ne remplace pas des bonnes conditions de travail par ailleurs. Le respect des rythmes physiologiques des travailleurs est important.

Les conditions du télétravail

Notre expérience nous a montré que **le télétravail est à ce jour mal encadré**, notamment sur les horaires : le télétravail peut amener les salariés à travailler plus longtemps : commencer tôt, finir tard, sans pauses. **L'aménagement de l'espace de travail chez soi n'est pas toujours adapté**, notamment en termes d'ergonomie.

Les conventions collectives qui régissent le télétravail ne sont pas encore abouties : les entreprises doivent prendre en compte la qualité de travail des salariés sur leur lieu de résidence. Les salariés doivent aussi **se responsabiliser** : il peut exister une obligation de moyens de la part de l'entreprise ainsi qu'une obligation de résultats de la part de la personne qui travaille chez elle.

Nous nous inquiétons que le télétravail soit d'abord une manière de **réduire les frais de bureau au détriment de la qualité de travail des salariés**. Le télétravail ne doit pas devenir un facteur d'isolement supplémentaire pour les employés. Pour ces derniers, le lieu de travail est un **lieu de développement du lien social**, alors que le télétravail non encadré peut créer de l'isolement.

Le télétravail peut permettre de réduire les émissions de gaz à effets de serre en réduisant les trajets des salariés. Cependant, comme le télétravail ne concerne que rarement tous les jours de la semaine, il peut aussi avoir l'effet inverse, si les salariés habitent de plus en plus loin de leur lieu de travail.

Le télétravail et la flexibilité des heures de travail permet à des personnes en situation de handicaps, de grossesse, etc. d'accéder au travail ou de continuer à travailler.

La crise sanitaire liée au Covid-19 au printemps 2020 a permis à certaines entreprises d'expérimenter le télétravail de manière généralisée et de réfléchir à sa pérennisation. Une partie du groupe citoyen est convaincue que cette période va définitivement changer les modes de travail pour certains types de salariés, dont les commerciaux.

Dans certains cas, la flexibilité de la mise en place du télétravail peut s'accompagner d'objectifs irréalisables, sans compter que le télétravail peut détruire

la valeur sociale du travail et amener à une surexploitation des travailleurs (p.ex. travail pendant les vacances).

Les formes du travail

Le salariat n'est pas la seule forme de travail : artisanat, commerçants, indépendants, professions libérales.

Des personnes sont incitées à adopter un statut de micro-entrepreneur qui ne leur assure pas une sécurité du travail, et qui est complexe à gérer administrativement. Il existe des dérives : des personnes sont employées en freelance à la place d'être embauchées par une entreprise. Cela contribue à la précarité du travail.

La création et la gestion d'une société sont encadrées de très près par l'État. De nombreux frais sont engagés : des personnes se retrouvent en situation de précarité et ne sont pas libres. Il existe un risque de décourager les entrepreneurs.

2. Les évolutions de l'entreprise dans une économie ouverte

À l'occasion de son audition par la Commission temporaire et le Groupe citoyen, Guénaëlle Gault, directrice générale de l'Obsoco, l'Observatoire société et consommation, a présenté les résultats de l'observatoire des perspectives utopiques de l'Obsoco, qui explore les aspirations et les imaginaires en matière de modes de vie et de consommation¹⁹⁰. Il ressort de cette étude que face à une « utopie techno libérale » et à une « utopie sécuritaire », c'est l'« utopie écologique » qui est privilégiée par 55 % des participantes et des participants.

Prospérité, sobriété : la croissance indéfinie de la production et de la consommation ne semble plus répondre aux aspirations d'un nombre croissant de Françaises et de Français, de plus en plus sensibles aux préoccupations écologiques et sociétales.

Au niveau international, quoi qu'inégalement répartie, de nombreux éléments témoignent de cette demande sociétale de davantage de justice sociale et d'une véritable prise en compte de l'environnement. La manifestation du 15 mars 2019 lancée dans le cadre du mouvement *Fridays for the future*¹⁹¹ a ainsi rassemblé plus de 1,6 million de jeunes dans plus de 300 villes et 125 pays, dont 195 000 en France, constituant ainsi le plus grand rassemblement mondial pour la préservation de l'environnement.

Face au frein que constitue « l'imaginaire de croissance », le Comité 21¹⁹² a identifié dans une récente étude¹⁹³ des leviers de transformation : les mutations

¹⁹⁰ Audition de Guénaëlle Gault, le 21 février 2020.

¹⁹¹ Mouvement lancé à l'initiative de Greta Thunberg consistant pour des lycéennes et des lycées du monde entier à ne pas se rendre à l'école le vendredi et à manifester afin d'appeler à agir pour le climat.

¹⁹² Né à la suite du Sommet de la Terre de Rio en 1992, le Comité 21, comité français pour l'environnement et le développement durable, réunit environ 400 organisations de formes différentes (associations, entreprises, collectivités, établissements de formation...).

¹⁹³ « La grande transformation, freins, leviers et moteurs », Comité 21, janvier 2020.

technologiques et techniques liées à la révolution numérique qui, si elles peuvent accentuer la pression sur les ressources (consommation des terres rares¹⁹⁴ ou consommation d'énergie liée au traitement et au stockage des données numériques dans les *data center*), et induire un « effet rebond »¹⁹⁵, peuvent être mises au service de l'amélioration environnementale et climatique¹⁹⁶ et de « mutations économiques en émergence ou se manifestant déjà depuis de nombreuses années dans les domaines suivants : les nouveaux modèles économiques, la transformation de l'entreprise, l'investissement pour la transition climatique et écologique, la taxation du carbone, la finance durable, la comptabilité publique. » Comme le souligne dans son travail le Comité 21, la mutualisation des ressources, la récupération et la réutilisation ont toujours existé. L'ensemble des acteurs de l'économie sociale et solidaire sont engagés depuis longtemps dans une économie responsable.

La révolution numérique a permis le développement ces dernières années de « nouveaux modèles économiques » relevant de l'« économie collaborative »¹⁹⁷. L'économie collaborative se définit par une nouvelle manière de mettre en relation une offre et une demande de service et recouvre un champ extrêmement vaste allant des géants de l'hypermarchandisation (Uber, Amazon) à la mise en commun non marchande de connaissances (Wikipédia, logiciels libres), au financement participatif (*crowdfunding*) en passant par la promotion de circuits courts mettant en relation agriculteurs et consommateurs à l'exemple des AMAP. Cependant entre des pratiques économiques relevant d'une intensification de la concurrence marchande et celles qui participent d'un élargissement des échanges non marchands, l'opposition est fondamentale et doit être soulignée.

Le CESE a déjà eu l'occasion d'analyser certains modèles de coproduction liés à l'écosystème numérique, mettant en jeu des échanges non marchands et des intermédiaires à but non lucratif à l'exemple de Wikipédia, des projets de logiciel libre comme Linux, des initiatives de open hardware (Arduino) ou encore des projets de ressources éducatives (MOOC). « Ces modèles, de type « Communauté2C », peuvent être analysés comme des marchés autour des communs. »¹⁹⁸.

Si les définitions sont nombreuses et varient selon les auteurs, les communs ou « biens communs » désignent « des formes d'usage et de gestion collective d'une ressource ou d'une chose par une communauté. Cette notion permet de sortir de l'alternative binaire entre privé et public en s'intéressant davantage à l'égal accès et au régime de partage de décision plutôt qu'à la propriété. Les domaines dans lesquels les communs peuvent trouver des applications comprennent l'accès aux ressources mais aussi au logement et à la connaissance. »¹⁹⁹. Les biens communs désignent en

¹⁹⁴ Sur ce point, on pourra se reporter à l'avis du CESE « La dépendance aux métaux stratégiques : quelles solutions pour l'économie ? », Philippe Saint-Aubin, janvier 2019.

¹⁹⁵ Selon l'effet rebond, l'amélioration de la qualité technologique d'un bien peut avoir pour conséquence l'augmentation de sa consommation.

¹⁹⁶ Voir par exemple les smart grids ou réseaux intelligents qui permettent déjà de faire mieux correspondre production et consommation électrique et de réduire les gaspillages d'énergie.

¹⁹⁷ Voir « Les enjeux de l'économie collaborative », Bernard Perret, revue Etudes, janvier 2019.

¹⁹⁸ Avis « La coproduction à l'heure du numérique. Risques et opportunités pour le consommateur et l'emploi », Martine Derobert-Masure, octobre 2016.

¹⁹⁹ <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/communs>

ce sens des ressources partagées et des formes de gestion démocratiques permettant leur préservation et leur pérennisation.

Parmi ces « nouveaux modèles économiques », l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) s'est plus particulièrement attachée à l'économie de la fonctionnalité dont elle souligne le potentiel dans la transition vers une économie au service d'un développement durable des territoires, vers un modèle d'entreprise au service de l'homme et de l'environnement.

Economie tournée vers la qualité et non vers les volumes produits, elle crée de la valeur sur un mode différent du modèle productif dominant : *« L'idée est de basculer de la valeur d'échange vers la valeur d'usage, c'est-à-dire de la vente de biens vers la mise à disposition de biens sans cession de droits de propriété »*. Pour l'Ademe, les entreprises engagées dans ce modèle économique s'inscrivent quel que soit leur statut dans la définition suivante : *« L'économie de la fonctionnalité ou servicielle consiste à fournir aux entreprises, individus ou territoire, des solutions intégrées de services et de biens reposant sur la vente d'une performance d'usage ou d'un usage et non sur la simple vente de biens. Ces solutions doivent permettre une moindre consommation de ressources naturelles dans une perspective d'économie circulaire²⁰⁰, un accroissement du bien-être des personnes et un développement économique. »²⁰¹*

Depuis 2017 et les premières publications de l'Ademe sur le sujet, l'économie de la fonctionnalité a progressé dans les territoires. On pourra ainsi se reporter à la collection « Ils l'ont fait » dont les dernières fiches restituent les dynamiques engagées dans différentes régions de France²⁰².

Cette évolution des entreprises passe aujourd'hui par l'obligation d'intégrer les enjeux sociaux et environnementaux et par la possibilité d'insérer une « raison d'être » dans les statuts de l'entreprise. Des dispositions concernant spécifiquement la Responsabilité sociétale des organisations (RSO)²⁰³ ont été prises en France dès 2001 avec l'article 116 de la loi sur les nouvelles régulations économiques (NRE) qui introduit pour les sociétés françaises cotées ou les sociétés au-delà d'un certain seuil d'activité, l'obligation de rendre compte annuellement de leur gestion sociale et environnementale. La réglementation n'a cessé depuis de se renforcer. Adoptée en 2019, la loi PACTE a modifié les articles 1833 et 1835 du Code civil. Le premier dispose désormais que *« la société est gérée dans son intérêt social et en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité »*. Le second permet aux sociétés qui le souhaitent de se reconnaître une « raison d'être », projet de long terme dans lequel s'inscrit leur objet social, qu'elles pourront inscrire dans leur statut, devenant ainsi des « société à mission ».

²⁰⁰ On pourra utilement se reporter sur ce sujet à l'avis du CESE « L'affichage environnemental, levier pour la mise en œuvre de l'économie circulaire », Philippe Dutruc, mars 2019.

²⁰¹ « L'économie de la fonctionnalité : de quoi parle-t-on ? », Ademe, mai 2017

²⁰² Voir www.ademe.fr: 7 fiches « Ils l'ont fait » restituent des actions collectives en économie de la fonctionnalité ciblant des PME et des TPE dans 7 régions : Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Grand Est, Hauts-de-France, Normandie, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur, février 2020.

²⁰³ Sur les principales dispositions réglementaires en matière de RSO et sa gouvernance internationale, on pourra se reporter à l'avis du CESE « Responsabilité sociétale des organisations : dynamique européenne et outils internationaux », Philippe Saint-Aubin, octobre 2019.

Pour les grands groupes, la raison d'être représente un enjeu croissant en termes de réputation et d'attractivité. En matière de RH, elle constitue un élément important pour attirer de jeunes diplômés ou diplômées qui souhaitent travailler dans une entreprise qui se soucie d'environnement et apporte du sens à leur travail ou encore pour rassembler l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices autour d'une vision positive et partagée. Dans nombre de TPE et de PME les questions d'économie d'énergie, de neutralité carbone, de réduction des déchets sont également centrales²⁰⁴.

Une étude publiée par le Cabinet Universum en 2017 et citée dans l'avis du CESE consacré aux jeunes et à l'avenir du travail souligne ainsi le souhait d'un nombre croissant d'étudiants et étudiantes en école de commerce et d'ingénieurs de servir l'« intérêt commun » et d'exercer une activité en conformité avec leurs valeurs. Le succès de la majeure d'HEC « *alternative management* », créée en 2003 avec la volonté de « *développer une analyse critique de notre système capitaliste et de nos organisations* »²⁰⁵, en est une manifestation parmi d'autres. On peut également citer les actions entreprises par le collectif « Pour un réveil écologique » regroupant étudiant.e.s et jeunes diplômé.e.s.

Cette recherche de sens et d'utilité sociale explique principalement l'attrait des jeunes pour l'économie collaborative et l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). L'ESS qui regroupe mutuelles, associations, coopératives et fondations est fondée sur des principes communs que sont la gouvernance démocratique, l'absence de profit personnel et l'utilité sociale ou sociétale. Les structures de l'ESS interviennent dans tous les secteurs de l'économie.

Si certaines de ces démarches ne sont pas exemptes de « blanchiment écologique » ou de *greenwashing*, de nouvelles coopérations se développent par ailleurs entre acteurs économiques pour répondre aux attentes de consommateurs et de consommatrices attentifs à la responsabilité des entreprises et à la durabilité de leur activité. Virginie Raison-Victor et Philippe Goetzmann²⁰⁶ ont évoqué à l'occasion de leurs auditions respectives la « Note globale »²⁰⁷ dans le domaine agroalimentaire. D'autres exemples de co-construction entre acteurs existent. La filière du jambon de Bayonne a ainsi pu présenter au Salon de l'agriculture 2020 sa démarche pour intégrer des préoccupations sociales et environnementales à chaque étape de la production, de l'élevage à la salaison.

Impacts de la croissance économique sur l'écologie

²⁰⁴ Voir l'avis du CESE « TPE-PME, comment réussir le passage à la neutralité carbone », Antoine Bonduelle et Stéphanie Goujon, septembre 2018.

²⁰⁵ Voir le site d'HEC : <https://www.hec.edu/fr/news-room/le-programme-sasi-fete-ses-quinze-ans-avec-des-ateliers-tournes-vers-l-avenir>

²⁰⁶ Auditions des 21 et 27 février 2020.

²⁰⁷ Présidée par une agricultrice des Hauts-de-France, la structure poursuit l'objectif d'aider les consommateurs à mieux consommer et les producteurs à mieux produire. Elle associe des acteurs de l'ensemble de la chaîne de valeur, de la production à la distribution, qui ont co-construit un système de notation sur 100. Cette note repose sur 6 critères principaux : environnement, nutrition et santé, équité et contribution à l'économie française, transparence et traçabilité, responsabilité sociétale, bien-être animal. Une centaine de produits sont désormais étiquetés.

La croissance économique est proportionnelle à la consommation d'énergie : plus on consomme, plus on émet de gaz à effet de serre. La situation écologique (climat, biodiversité, etc.) est alarmante. Si on ne change pas collectivement et globalement nos sociétés et notre système économique, "on va dans le mur". Certains d'entre nous pensent que l'on est déjà dans une situation d'urgence.

La mondialisation amène un surplus de transports de marchandises et de matières premières venues de l'autre bout du monde pour être assemblées en France. La mondialisation a un impact écologique important et néfaste. Une part du groupe citoyen pense que des pratiques économiques comme le "stock 0" participent à la dégradation de la situation écologique (aujourd'hui il n'y a plus de stock sur place. Les pièces viennent d'ailleurs, sans payer d'entrepôt et de frais de stockage. L'importation coûte finalement moins chère que le stockage, mais cela émet davantage de gaz à effet de serre).

Certains d'entre nous défendent le développement de la technologie qui permet une amélioration des conditions de vie et la préservation de la planète. D'autres considèrent que ce développement rapide détache les citoyens de la réalité économique et écologique. L'exemple de la voiture électrique illustre ce dissensus : elle est considérée comme une "fausse bonne idée" marketing écologique, car elle donne l'illusion d'un comportement vertueux, mais il s'agit d'une solution plus économique qu'écologique. Nous nous interrogeons sur la possibilité que la commercialisation des voitures électriques amène à une situation semblable à celle du diesel.

Nous considérons que les solutions économiques proposées pour lutter contre le changement climatique ne sont que des solutions de court terme alors qu'il faudrait entrer dans des solutions de long terme.

Le système économique mondialisé influence et contraint les politiques nationales, il est donc plus souhaitable de consommer des aliments et des produits fabriqués localement.

La logique de croissance actuelle pousse à une disruption à laquelle les entreprises vont s'adapter.

D'autre part, nous définissons la décroissance à partir des éléments suivants :

- *Malgré les avancées apportées par les innovations technologiques, elles contribuent à nourrir la « machine à carbone ». Néanmoins, certains considèrent que les innovations technologiques peuvent faire partie de la solution.²⁰⁸*
- *Une croissance liée surtout à l'exploitation et l'énergie.*

La mécanisation de nombreux métiers et la robotisation du travail va en grandissant, notamment pour réduire la pénibilité de certaines tâches et préserver la santé, mais se pose la question de la perte d'emplois et de compétences qui risque d'en résulter.

²⁰⁸ Un membre du groupe citoyen a indiqué qu'il ne soutient pas cette proposition.

Le PIB comme unique indicateur des évolutions économiques et sociétales

Aujourd'hui les politiques publiques sont pilotées principalement par le produit intérieur brut (PIB), qui n'est qu'un indicateur économique²⁰⁹. D'autres indicateurs existent mais ils sont aussi principalement quantitatifs.

3. Nouvelles consommations : conscience écologique et sobriété

Le terme « sobriété » est le plus souvent, dans les débats sur l'environnement, associé à l'adjectif « énergétique »²¹⁰. La sobriété énergétique est à ce titre considérée comme un objectif dans le code de l'énergie, généralement associé avec celui d'efficacité. C'est en sens qu'elle apparaît dans les nombreux avis du Conseil qui traitent de l'énergie et du climat. Le terme est par ailleurs absent du code de l'environnement. Pour autant, le débat sur la sobriété dépasse largement le cadre de l'énergie. C'est ce débat qu'il s'agira d'éclairer ici.

Le CESE a tenté pour la première fois en son sein en 2013²¹¹, dans son avis sur la « Transition énergétique », de synthétiser les enjeux liés à la notion de sobriété : *« Alors que l'efficacité traite de la question de la meilleure performance énergétique possible pour atteindre un but donné, la sobriété engage la société tout entière à s'interroger sur les buts eux-mêmes. Ce second volet renvoie à des choix individuels et collectifs. Certains sont libres, d'autres contraints. Si l'on excepte la lutte contre les gaspillages et les consommations inutiles ou sans objet, la sobriété passe par une réflexion sur les fins de nos consommations d'énergie. Elle suppose de répondre à la question « de quoi avons-nous réellement besoin ? », et de hiérarchiser ces besoins. La réponse peut conduire à renoncer à certains services ou à certains usages jugés superflus. Elle supposerait donc une réorganisation plus ou moins profonde et plus ou moins directive de la société et de nos modes de vie (consommation, habitat, déplacements...). Évidente pour certains, cette idée ne fait pas l'unanimité. Elle a toutefois fait son chemin dans les esprits ».*

Il sera utile de mesurer si la crise du Covid 19 fait évoluer nos habitudes de consommation.

Citant les travaux de l'association Négawatt, pionnière du terme, l'avis précise que la sobriété renvoie à trois champs d'action, qui englobent l'énergie dans un mouvement qui en dépasse très largement les seuls enjeux : *« La sobriété dimensionnelle tout d'abord, qui recherche le juste dimensionnement des moyens par rapport aux besoins : adaptation de la « taille » des voitures et de la surface des logements par exemple. La sobriété d'usage, qui s'applique au niveau et à la durée d'utilisation et d'exploitation des appareils... Enfin, la sobriété dite conviviale, qui tend à une meilleure utilisation collective du territoire au travers de l'urbanisme et de la mutualisation des besoins (mobilité...) ».*

²⁰⁹ Deux membres du groupe citoyen ne partagent pas ce constat.

²¹⁰ Voir par exemple le récent avis du CESER Ile-de-France « Sobriété énergétique : quelles actions concrètes en Ile-de-France ? », février 2020.

²¹¹ « La transition énergétique 2020-2050 : un avenir à bâtir, une voie à tracer » ; Catherine Tissot-Colle et Jean Jouzel, janvier 2013.

Ces trois axes d'effort supposent une réflexion approfondie sur les besoins qu'il faut réellement satisfaire, individuellement et collectivement. S'il est des domaines où l'urgence d'agir peut conduire à admettre des règles contraignantes, comme en matière d'isolation des logements, pour limiter le réchauffement climatique, il n'en est pas de même pour ce qui concerne les pratiques d'achats et de consommation. Si les comportements résultent *in fine* de choix individuels, ils sont fortement déterminés par des choix collectifs, des choix de société. Des infléchissements des usages sont envisageables, notamment grâce à l'éducation et aux incitations à consommer moins et mieux, mais toute sobriété imposée verticalement peut susciter des phénomènes de rejet. Une partie importante de la population n'a d'ailleurs pas les moyens de la sobriété, s'agissant en particulier d'énergie et de mobilité. Il convient à cet égard de bien distinguer une sobriété choisie, relevant de l'évolution des attentes et des comportements, d'une sobriété contrainte, subie, relevant des limites qu'imposent les bas niveaux de revenus.

Dans son « Panorama de la sobriété²¹² », l'Ademe identifie plusieurs approches dont certaines « *se rejoignent sur la notion de modération et d'autolimitation pour des raisons à la fois environnementales et sociales, perçue comme un enjeu éthique d'équité au sein de nos sociétés et au niveau mondial, comme vis-à-vis des générations futures* ». La consommation est bien entendu le premier levier de cette autolimitation, difficile à mettre en œuvre. Le Ceser Île-de-France, dans son avis déjà cité, observe que la sobriété manque d'applications concrètes, et, du coup, se cantonne à des éco-gestes, pratiqués par des citoyens déjà convaincus. Pour aller au-delà et massifier à l'échelle requise, il faut mettre en œuvre des mesures collectives, qui rendent possibles et acceptables les mesures individuelles (sans développement des transports en commun, sans renoncer à l'étalement urbain, il ne sera pas possible de renoncer au véhicule individuel, etc.).

La dernière approche, qui donnera lieu au plus long développement, est celle qui résulte au moins indirectement des politiques publiques : « *de nombreuses démarches et des politiques publiques tendent à promouvoir une forme de sobriété – modération de la production et de la consommation – sans la nommer comme telle*²¹³ ». L'expression « modération de la consommation et de la production » est proche, pour l'Ademe, de celle de sobriété, avec laquelle elle partage le même champ lexical. Sont globalement impliquées, indique l'Ademe, les politiques encourageant à la consommation responsable, que l'Agence définit comme le fait de « *faire des choix qui intègrent les conséquences de son achat, ou non achat, sur l'environnement, la santé et la société. [...] Consommer responsable contribue ainsi à faire évoluer les modes de production et de consommation pour optimiser les bénéfices individuels et collectifs* ».

Les politiques en faveur de l'économie circulaire jouent ainsi en faveur de la sobriété : la feuille de route gouvernementale pour l'économie circulaire²¹⁴ indique qu'il « *faut progresser vers une économie différente, où nous consommons de*

²¹² Ademe, « Panorama sur la notion de sobriété : définitions, mises en œuvre, enjeux (Rapport final) », Florian Cézard, Marie Mourad, mars 2019

²¹³ Ademe, op. cit.

²¹⁴ La « FREC », avril 2018.

manière sobre, où les produits ont une durée de vie plus longue, où nous limitons les gaspillages et où nous arrivons à faire de nos déchets de nouvelles ressources ». La sobriété trouve également une place dans les politiques publiques de réduction des déchets, avec l'obligation de mettre en œuvre des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Plus généralement, les actions promouvant le réemploi, la réparation, la seconde vie des objets, la mutualisation de biens, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le refus du tout jetable ou la limitation de la publicité entrent dans le cadre de la sobriété, en tant qu'alternative à l'achat ou à la production d'un bien matériel.

L'avis du CESE sur la dépendance aux métaux stratégiques²¹⁵ a illustré de manière synthétique et vivante l'essentiel de la problématique : *« alors que les Français et les Françaises pensent posséder en moyenne 34 équipements électriques et électroniques par foyer, ils en ont en réalité 99, dont 6 inutilisés. Il est donc indispensable de sensibiliser le public au besoin de plus de sobriété, et de casser le mythe du « high-tech » qui conduit à remplacer massivement des équipements encore en état de marche : téléphones portables, électroménager [...]. Cela ne signifie en rien qu'il faut vivre moins bien, mais qu'il faut prendre en compte l'impact de ses choix :*

- *à l'achat, en définissant bien ce dont on a besoin et en choisissant en fonction des labels environnementaux ;*
- *à l'utilisation, en limitant les gaspillages comme les pollutions et en faisant durer les produits ;*
- *au moment de jeter, en favorisant le réemploi et le tri pour recycler ».*

L'une des conditions de réussite des politiques publiques incitant à ces changements de comportements dans la consommation et les modes de production est l'attention portée à l'ensemble des enjeux, qu'ils soient économiques, sociaux ou environnementaux, et à leurs interactions, avant toute prise de décision.

S'il est urgent d'en terminer avec les symboles de la société de surconsommation que sont le tout-jetable et l'usage unique, ce changement de paradigme ne pourra s'opérer que s'il s'accompagne d'un effort d'éducation à l'environnement, de concertation entre toutes les parties prenantes, de recherche sur l'écoconception, de réflexion sur la valorisation des déchets, et qu'il démontre sa capacité à créer ou à relocaliser des emplois ainsi que des activités économiques durables.

Préconisation 23

Parce que la promotion de nouveaux modes de vie, celle d'une organisation de la société orientée vers plus d'équilibre et de durabilité, ne sera efficace qu'à la condition d'y embarquer l'ensemble des générations, en ne laissant personne sur le quai, l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) concerne tous les âges de la vie.

Le CESE préconise de sensibiliser les citoyens et les citoyennes pour faire évoluer les habitudes de consommation afin qu'ils aient recours plus

²¹⁵ « La dépendance aux métaux stratégiques : quelles solutions pour l'économie ? » Philippe Saint-Aubin, janvier 2019.

naturellement à des productions locales, favorisant une alimentation de proximité, accessible, traçable, respectueuse de l'environnement et compatible avec le « zéro déchet », sujet sur lequel le CESE prépare un avis.

Le rôle de l'EEDD est ici fondamental. Le CESE lui a consacré un avis en 2013 et un nouveau travail est en cours. Sa place doit être renforcée dans l'intérêt des générations futures.

Une mission a été confiée fin 2019 par les ministres Elisabeth Borne et Brune Poirson à Thierry Libaert et Géraud Guibert sur le rôle de la publicité dans la transition écologique. Ses conclusions seront rendues cette année. Le Conseil y sera attentif.

Préconisation 24

Parce qu'elle influence fortement nos comportements et nos habitudes de consommation, il convient également de s'interroger sur la place de la publicité et sur sa régulation. Avec l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP) qui publie chaque année conjointement avec l'Ademe un bilan publicité et environnement, notre pays figure parmi les plus avancés en matière de régulation publicitaire.

Le CESE préconise de renforcer le rôle de cette agence en étendant ses compétences au contrôle des publicités allant à l'encontre des engagements environnementaux nationaux. Il s'agirait :

- d'alerter les pouvoirs publics et les commanditaires des publicités lorsque celles-ci ne sont pas en accord avec les objectifs gouvernementaux en matière d'environnement;
- de transmettre à la justice les irrégularités constatées ;
- de présenter chaque année un rapport public sur l'activité publicitaire au regard des objectifs environnementaux, support d'une réflexion critique sur son évolution.

Nous, le groupe citoyen, nous sentons profondément concernés et sensibilisés à la problématique environnementale et écologique.

Aujourd'hui, nous subissons une dégradation de la biodiversité et nous risquons un emballement du climat. L'épuisement des ressources est un risque majeur : perte de production agricole, impact sur la santé, etc.

Il y a néanmoins une prise de conscience et des actions locales qui existent et se développent pour contrer les effets néfastes sur l'environnement. Ces actions concernent la consommation locale, en circuit court, des modes de déplacement nouveaux et la réduction des trajets non obligatoires. Des systèmes d'entraide et d'échange existent par exemple pour réparer les objets défectueux, mais on n'en a pas forcément connaissance. En général, les personnes n'ont pas de vision de ce qui existe au niveau local autour d'elles, alors qu'il y a par ailleurs, dans ce type de pratiques, de très bonnes idées à diffuser. La crise sanitaire liée au Covid-19 a révélé que des formes de solidarité entre citoyens sont possibles et nous sommes convaincus qu'elles doivent perdurer.

Il y a une véritable inertie entre ce qui naît de la société civile et ce qui est pris en compte au niveau politique. Par exemple : les mobilités évoluent, mais on ne réfléchit pas assez aux impacts à court, moyen et long terme. La voiture électrique est un exemple de cette idée : utilisation de matériaux rares, recyclage difficile des batteries, bilan carbone mitigé en termes de résultats.

Le chemin à faire est encore long pour amorcer une transition environnementale satisfaisante à partir des politiques publiques mises en place aujourd'hui. D'un côté, des biens et services sobres répondant aux défis environnementaux sont encore trop chers pour être utilisés par tous, de l'autre, le système de réglementation et d'accompagnement n'est pas en capacité d'aider financièrement les ménages.

Au-delà de ces deux dynamiques, la transition environnementale relève aussi de chacun et des comportements individuels. La sobriété énergétique et la révision de nos modes de consommations sont les maîtres-mots qui doivent porter l'avenir de notre société.

4. Expression et participation citoyenne : pour un renouvellement démocratique

Le désir d'autonomisation, de réalisation de soi, cohabite avec une volonté de développer de nouveaux modes de « collectif », une aspiration à prendre part et à contribuer à la vie de la collectivité, de renouveler les formes d'expression démocratique qu'elle soit représentative, participative ou directe. Les mobilisations citoyennes pour la défense de l'environnement contribuent à ces évolutions.

Les fractures dans la représentation démocratique, la défiance éprouvée par une part importante de la population à l'égard des responsables politiques s'expriment régulièrement dans la société, au travers notamment des mouvements sociaux et ont été rendues particulièrement visibles lors de la crise des « Gilets jaunes ». On pourra aussi à cet égard se reporter utilement aux analyses contenues dans l'avis du CESE « Fractures et transitions »²¹⁶ qui note que si cette défiance, relevant d'une part d'une crise de légitimité et d'autre part d'une crise d'efficacité, se concentre sur les représentantes et les représentants politiques nationaux, elle n'épargne ni certains élus locaux, ni les organisations collectives, ni la parole des expertes et des experts²¹⁷. Chez certains, c'est l'idée même de représentation qui semble être remise en question au nom de la singularité de leur expérience et de leur identité.

Bien davantage qu'une crise de la citoyenneté, cette défiance doit se comprendre comme une aspiration à un renouvellement de notre modèle démocratique et d'une pratique citoyenne qui ne saurait se résumer au seul exercice du droit de vote. Aussi, si l'on constate une abstention croissante, en particulier chez les plus jeunes et dans les milieux populaires, « *les Français ne se désintéressent pas de la vie politique et appellent de leurs vœux un système qui les associerait plus directement et plus*

²¹⁶ « Fractures et transitions : réconcilier la France », déjà cité.

²¹⁷ Voir notamment le rapport « Expertise et démocratie. Faire avec la défiance », France stratégie, décembre 2018.

fréquemment aux décisions politiques »²¹⁸. Ce renouveau de la citoyenneté se traduit dans l'engagement au service de causes d'intérêt général et par la recherche de formes de participations à la vie politique plus actives que la seule participation aux élections.

Sous l'idée de « démocratie participative » de nombreuses expériences, de nombreuses démarches sont conduites. Loïc Blondiaux en donne la définition suivante : « *La démocratie participative désigne, dans sa définition la plus simple et la plus englobante, l'ensemble des démarches et des procédures qui visent à associer les citoyens « ordinaires » au processus de décision politique, ce qui permet de renforcer le caractère démocratique du régime politique. Elle comprend à la fois la démocratie participative institutionnalisée, qui est mise en œuvre par les autorités afin de compenser un déficit de légitimité et qui est parfois codifiée et imposée par la loi. Elle renvoie aussi à toutes les initiatives plus spontanées et informelles qui résultent des citoyens eux-mêmes et de la société civile organisée, dans le but de prendre la parole, de protester, de revendiquer, d'interpeler les autorités politiques.* »²¹⁹. Ce besoin de renouvellement démocratique vient notamment du fait que les jeunes ne se sentent pas représentés et que leurs préoccupations quotidiennes sont trop peu prises en compte.

Depuis les années 90, un certain nombre de dispositifs ont été mis en place afin de matérialiser cette participation dans nos institutions. En souscrivant à l'Agenda 21 à l'issue du Sommet de Rio en 1992²²⁰ puis en ratifiant la convention d'Aarhus²²¹ en 2002, la France a adhéré au principe d'un développement durable reposant sur la participation des citoyennes et des citoyens. La Charte de l'environnement intégrée en 2005 dans notre bloc de constitutionnalité reconnaît ainsi que « *toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.* »

Evokant la Convention citoyenne pour le climat décidée par le Président de la République et ouverte le 4 octobre 2019 au CESE, Hélène Landemore explique dans une récente tribune²²², l'intérêt de ces processus participatifs et délibératifs. Expérience démocratique inédite en France, la Convention regroupe 150 personnes tirées au sort et illustrant la diversité de la société française. Elle a pour mandat de définir une série de mesures permettant d'atteindre une baisse d'au moins 40% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 dans un esprit de justice sociale²²³.

²¹⁸ Etude annuelle du Conseil d'Etat « La citoyenneté aujourd'hui. Etre (un) citoyen aujourd'hui », septembre 2018.

²¹⁹ « La démocratie participative : entretien avec Loïc Blondiaux », ressources en sciences économiques et sociales, SES ENS, janvier 2018.

²²⁰ L'alinéa 10 de la Déclaration de Rio déclare : « la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens ».

²²¹ Signée en 1998 et ratifiée en 2002 par la France, la Convention d'Aarhus pose dans son article 1er que « les droits d'accès à l'information sur l'environnement, de participation du public au processus décisionnel et d'accès à la justice en matière d'environnement doivent être garantis »

²²² Tribune d'Hélène Landemore, pour Le Monde, 10 février 2020, professeure de sciences politique à l'Université de Yale suivant les travaux de la Convention citoyenne pour le climat.

²²³ Voir le site de la Convention : www.conventioncitoyennepourleclimat.fr

Avant même cette expérience, le CESE a commencé à introduire une plus grande prise en compte de la parole citoyenne dans les processus de décision. Le Conseil, faisant le pari de l'intelligence collective²²⁴ et de la co-construction, s'est engagé pour placer au cœur de la démocratie l'échange entre citoyennes et citoyens et articuler démocraties représentative, démocratie participative et démocratie sociale. Le recueil des pétitions, le lancement de plateformes de consultation ou les méthodes de co-construction du présent avis ou de l'avis « Fracture et transitions », participent de ce pacte démocratique associant davantage les citoyennes et les citoyens à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques, que le Conseil appelle de ses vœux²²⁵.

Dans les régions, les CESER, qui regroupent des hommes et des femmes de la société civile organisée, de tous milieux et de toutes convictions, constituent des lieux de débat, de dialogue et de participation à la définition de l'avenir de chaque région. Les liens forts tissés entre le CESE et les CESER de métropole et d'Outre-mer, contribuent par ailleurs à offrir un débouché institutionnel aux attentes portées par les personnes dans les territoires. Le CESER de La Réunion comme le CESE de la Nouvelle-Calédonie ont ainsi organisé des auditions auprès de jeunes Réunionnais et de jeunes Néo-Calédoniens afin d'enrichir le présent travail de leurs analyses, de leurs attentes et de leurs propositions²²⁶.

Au niveau local, ces processus de participation se développent également, c'est notamment le cas en matière d'urbanisme : *« Toutes échelles confondues, les collectivités territoriales françaises consacrent de plus en plus d'attention et de moyens à l'implication des habitants dans leurs projets d'aménagements urbains voire à leurs formations [...] Les apports de telles démarches en termes d'amélioration de la cohésion sociale mais aussi de qualité des processus de projets et d'innovations au service d'un urbanisme plus soutenable, sont de mieux en mieux établis. »*²²⁷.

Cette aspiration à une plus grande participation, l'émergence sous différentes formes d'une « citoyenneté écologique », sont une ressource précieuse pour changer de modèle et véritablement répondre aux enjeux de long terme que le politique, soumis au rythme électoral, peine à prendre en considération²²⁸. C'est en ce sens

²²⁴ Audition du Dr Lex Paulson, Directeur de l'Ecole d'intelligence collective, 14 novembre 2019.

²²⁵ Voir « Recréer la confiance par un pacte démocratique », avis « Fractures et transitions : réconcilier la France », déjà cité.

²²⁶ Le CESER de La Réunion a par exemple organisé des tables rondes auxquelles ont participé une trentaine de jeunes de moins de 35 ans, en emploi ou non, et aux profils différents. Ils ont échangé « sur la formation, sur l'accès et le rôle social de l'emploi, sur leur avenir et sur la capacité du territoire à faire face aux défis sociaux et environnementaux. » Le bilan de ce travail a été présenté aux membres de la Commission temporaire et du Groupe citoyen le 13 mars 2020 par Maryvonne Quentel et Philippe Doki-Thonon, membres du CESER de La Réunion.

²²⁷ « La participation citoyenne – Réussir la planification et l'aménagement durables », Les cahiers méthodologiques de l'AEU2, Ademe, décembre 2016.

²²⁸ « Si je prends l'exemple du système démocratique tel que nous le pratiquons aujourd'hui, un élu l'est au maximum pour cinq ans. Il doit donc prouver qu'il doit apporter des résultats sous cinq ans. Or, sur le plan climatique ou de la biodiversité, cette période de cinq ans ne veut strictement rien dire. Je n'ai aucun intérêt à demander des efforts à mes citoyens, au nom de la lutte contre le réchauffement climatique, dans la mesure où ils n'en percevront pas les résultats sous cinq ans. Nous avons là aussi un problème de représentativité et de modèle politique. » Audition de Virginie Raison-Victor, le 27 février 2020.

que Virginie Raisson-Victor a expliqué lors de son audition que notre capacité à changer et à passer d'un état à un autre passait par la co-construction et la définition collective de l'intérêt commun.

Les institutions démocratiques

Aujourd'hui, nous subissons une crise majeure de la démocratie.

Ceci est pour nous dû à deux facteurs : le sentiment de ne plus être représentés par nos élus et la défiance grandissante de la population vis-à-vis des professionnels de la politique. Cette défiance peut s'expliquer par le cumul des fonctions des gouvernants (par ex. un ministre candidat à d'autres élections), les affaires judiciaires de plus en plus nombreuses et les différences entre les programmes des candidats aux élections et les politiques publiques réellement menées.

Nous constatons aujourd'hui des défaillances dans le fonctionnement de l'Assemblée nationale où les députés votent des lois sans nécessairement réfléchir à la proposition. De plus, les oppositions bloquent le processus par de nombreux amendements, seul contre-pouvoir à leur disposition. Les partis politiques brident la parole des députés. Ils ont pour habitude de voter selon les consignes du parti, et non selon leur choix propre, sous peine d'être exclus.

Cela montre selon nous un fonctionnement vicié de cette institution qui devient une simple chambre d'écho du gouvernement (le projet de loi du gouvernement est systématiquement supérieur aux propositions de lois du Parlement). Nous soulignons également l'absentéisme des élus dans les institutions comme l'Assemblée nationale et le Sénat.

La centralisation française reste trop forte malgré la décentralisation amorcée dans les années 80. Des maires, en particulier des petites et moyennes communes, se sentent à la fois démunis et accablés de responsabilités sans marges de manœuvre pour agir et ne veulent plus se représenter.

Les rassemblements de communes ne sont pas toujours la solution : ils créent parfois des déséquilibres entre une ville forte et des petites communes. Démocratiquement, nous ressentons un dysfonctionnement de cet échelon intercommunal qui ne représente pas équitablement tous les territoires, mais crée un rapport de force entre eux.

La participation et la place d'expression des citoyens

Aujourd'hui, la participation citoyenne au travers des dispositifs délibératifs, ou même l'expression des citoyens sur tel ou tel sujet de politique publique, reste marginale et aléatoire en fonction des collectivités territoriales et des volontés politiques.

De plus, quand ces lieux publics d'expression sont ouverts, ceux qui s'emparent de ces instances (par ex. des conseils citoyens) sont souvent des personnes retraitées. Le temps des citoyens qui exercent une activité professionnelle ou encore des jeunes n'étant pas celui de la politique/vie publique, cela contribue à un manque de mixité et de représentativité dans nombre de ces instances.

Enfin, la prise en compte des demandes de citoyens qui s'engagent dans des dispositifs de participation est le dernier levier qui fragilise leur implication. Ces dispositifs sont souvent perçus comme des outils de communication auxquels la décision politique n'est pas réellement reliée.

Le système médiatique et les réseaux sociaux

Le système médiatique se concentre principalement sur le sensationnel et les informations immédiates sans prise de recul ni réelle analyse du fond. La plupart des médias sont la propriété de grands groupes ayant des intérêts particuliers, ce qui nuit à la pluralité des opinions pouvant être exprimées. Nous percevons qu'ils orientent l'information. Pourtant, ils peuvent influencer des décisions (notamment sur des lois) qui sont prises suite à des événements d'actualité sans s'assurer de la pérennité de la mesure.

Les médias privilégient l'audimat²²⁹ et la mise en scène de l'information. Ils privilégient par exemple de donner la parole à des personnes connues, voire rémunérées pour prendre la parole, plutôt que de représenter objectivement la population ou les personnes concernées par un événement. Les médias n'hésitent pas à donner la parole à des personnes pourtant connues pour avoir des propos mensongers ou haineux dans un souci de sensationnalisme.

Le manque de recherche journalistique de fond et d'une information de qualité a d'ailleurs été démontré lors de la crise sanitaire liée au Covid-19. La question de la recherche de traitement a pris beaucoup de place dans l'actualité et, régulièrement, telle ou telle nouvelle était considérée comme "LA solution miracle" jusqu'à ce qu'un nouvel élément démontre le contraire.

Face à la réalité de l'information spontanée, les réseaux sociaux se placent comme vecteurs de cette diffusion de l'information et des fake news, ce qui fragilise la confiance dans les médias. Ce mauvais traitement de l'information rend difficile pour les individus de se forger une opinion éclairée et renforce leur défiance à l'égard des médias.

B - Préconisations

1. Les nouvelles formes d'activité : les prendre en compte et les sécuriser

L'emploi non salarié, qui avait fortement régressé de 1990 à 2009 passant de près de 13 % à 9,1 % de l'emploi total, connaît depuis lors un développement nouveau (10,5% en 2018)²³⁰ sous l'influence des politiques économiques et notamment depuis la création du régime d'auto-entrepreneur devenu micro-entrepreneur. Si le régime de micro-entrepreneur apparaît comme une réponse possible à l'urgence

²²⁹ Audimètre permettant de mesurer l'audience des chaînes de télévision.

²³⁰ INSEE – emploi salarié et non salarié – série longue depuis 1989.

économique des chômeur.euse.s et des actif.ve.s précaires, du moins d'une partie d'entre elles et eux, en leur permettant de développer une activité complémentaire voire principale, il a pour conséquences de rendre moins identifiable la limite entre travail indépendant et travail dépendant. Comme développé plus haut, cet essor de la micro-entreprise est souvent associé à la pluriactivité et au cumul du statut de travailleur indépendant avec d'autres statuts. Un sondage réalisé par Opinion way pour le salon des entrepreneurs 2017 met en évidence la progression de la part des « pluriactifs » ou « slashers » sur le marché du travail cumulant plusieurs activités : 36 % des jeunes interrogés souhaitent se mettre à leur compte soit en alternant salariat et travail indépendant, soit en les combinant. Une enquête du même institut pour le MOOVJEE²³¹ auprès de lycéens professionnels et d'étudiants montre que le développement du micro-entrepreneuriat, en lien notamment avec l'essor du numérique, permet la mise en relation d'une demande à une offre de service, et répond donc également aux aspirations d'une partie de la jeunesse.

Préconisation 25

Qu'elles constituent un choix par défaut, une opportunité de compléter ses revenus ou qu'elles répondent aux aspirations d'autonomie, d'indépendance d'un nombre croissant de travailleurs et de travailleuses, les nouvelles formes d'activités tirant notamment profit de la révolution numérique, doivent assurer aux travailleurs et travailleuses de bénéficier de droits. Au-delà, c'est bien le modèle économique de plateformes, engageant des « travailleurs indépendants dépendants » qui leurs sont subordonnés, remplaçant le contrat de travail par un contrat commercial, bénéficiant de fait d'exonération de cotisations sociales et n'ayant aucune obligation vis-à-vis des travailleurs et travailleuses, qui mérite d'être interrogé.

Une réflexion est donc à mener sur la capacité contributive des différentes catégories d'actifs et notamment des nouvelles formes de travail indépendant pour pouvoir assurer des droits individuels suffisants.

Encourager le développement du télétravail encadré

Nous pensons que la possibilité de faire du télétravail doit se développer, mais le choix doit rester celui du salarié. Il faut faire attention à l'isolement des salariés et à leur santé, en télétravail ou pas.

Si le télétravail permet aux entreprises de réduire leur budget immobilier et leurs charges, les bénéfices doivent participer à la revalorisation des salaires. La mise en place du télétravail doit être accompagnée par l'entreprise, en termes de frais (p.ex. place de co-working, matériel) et d'assurance.

Favoriser la flexibilité des horaires au travail

²³¹ Baromètre « Les étudiants et l'entrepreneuriat », sondage Opinion Way pour le MOOVJEE (Mouvement pour les jeunes et les étudiants entrepreneurs), 6ème vague, février 2019.

Nous voulons que chacun ait la possibilité de réaménager son temps de travail selon le principe de flexibilité. Une réduction du temps de travail et une réorganisation selon des critères d'objectifs permettraient de gagner plus d'autonomie, de souplesse et de temps pour soi. Les salariés devraient pouvoir négocier d'alléger leurs horaires, tant que leurs objectifs sont tenus. Aménager des espaces de détente est aussi important.

Certains d'entre nous pensent qu'il est aussi important de travailler sur la flexibilité des horaires que sur l'aménagement des espaces par des aménités, notamment pour favoriser le repos et la déconnexion. D'autres considèrent qu'il est important d'améliorer les espaces de pause, de déconnexion sur le lieu de travail, quand les horaires de travail ne peuvent être aménagés. L'entreprise devrait s'adapter au mieux aux différents rythmes de ses employés

Nous souhaitons que la libération des horaires de travail soit encouragée pour qu'ils soient plus adaptés à la vie personnelle des salariés. Par exemple, il faudrait encourager les entreprises à permettre aux salariés de choisir leurs horaires de travail.

La baisse du temps de travail à 4 jours ou 32 heures permettrait de baisser le nombre de chômeurs en partageant le travail disponible et de s'épanouir personnellement en passant plus de temps avec sa famille²³². De plus, il y aurait un plus grand investissement dans l'associatif, ce qui profite à la communauté.

Une étude de l'Université d'Oxford montre qu'un salarié qui travaille moins d'heures par jour ou 4 jours est plus productif. Ce sujet de la réduction du temps de travail a généré des débats au sein de notre groupe. Pour certains, si le salarié peut produire en 4 jours ce qu'il produit en 5, il devrait être payé pareil. Pour d'autres, baisser le temps de travail diminuerait le chiffre d'affaires des entreprises et baisserait les salaires. Toutefois, nous considérons que le principe de réduction du temps de travail doit être adapté en fonction des secteurs d'activité (par ex. travail intellectuel et manuel) et ne peut pas s'appliquer partout de la même manière.

Accompagner les entrepreneurs et les formes du travail

La part administrative doit prendre moins de place et être simplifiée dans la gestion des entreprises privées. Nous tenons cependant à ce que l'État garde un rôle de régulateur et surveille la création et la gestion des entreprises. En l'absence de simplification, les entrepreneurs doivent être davantage accompagnés dans l'ensemble des procédures administratives pour éviter les dérives et la précarité. De plus, les aides aux entrepreneurs devraient être automatisées et appliquées par défaut, plutôt qu'à la demande.

L'État doit encadrer strictement les nouvelles formes de travail, dont travail détaché, télétravail, « uberisation », pour garantir la dignité dans le travail, et se prémunir de la surexploitation (le dimanche, la nuit, le week-end...).

²³² Deux membres du groupe citoyen ont indiqué qu'ils ne soutenaient pas cette proposition.

2. Se saisir des opportunités offertes par les services et l'économie de la fonctionnalité

Le développement des services n'apparaît pas comme « *la simple expression d'un déplacement sectoriel des activités productives. Il est, plus profondément, la conséquence des nouvelles conditions générales de création de la valeur qui concernent toutes les entreprises, y compris les entreprises industrielles* »²³³. Ces dernières offrent de plus en plus de services associés à leurs produits, les emplois en leur sein sont de plus en plus affectés aux services (logistique, commercialisation, médiation...), leurs investissements immatériels augmentent (formation, R&D...). Le développement d'une logique servicielle, rendue possible par la révolution numérique, entraîne de profonds bouleversements. Hier, les services étaient produits par les entreprises du tertiaire ou par l'industrie en complément de biens (maintenance, réparation, service après-vente): le service venait en accompagnement supplémentaire du produit. Aujourd'hui, le curseur s'est déplacé avec des biens que l'on n'achèterait pas s'ils n'incluaient pas les services:

Le changement, véritable rupture, réside dans le fait que la valeur n'est plus uniquement tirée de la production et la vente d'un bien mais de la vente d'un service, lequel peut être fourni avec un bien ou indépendamment. Dans le premier cas, une valeur nouvelle est apportée au produit par les services : la vente de services ne se fait pas au détriment de celle de produits ; la valeur ajoutée repose sur la manière dont le service est mis en relation avec le bien. Dans le second cas, une prestation de service est apportée de manière renouvelée par une plateforme qui met directement en relation l'offre et la demande ou par une entreprise de service qui apporte une solution de services et non plus tant un service par exemple : elle peut garantir un temps d'utilisation des machines (solution) plutôt que de vendre leur maintenance (service associé).

L'économie servicielle emprunte à plusieurs modèles économiques. Elle tient du modèle de fonctionnalité la faculté de vendre l'usage d'un bien (location, partage), plutôt que le bien lui-même, ce qui change le rapport à la propriété.²³⁴ Dans ce cadre, l'activité secondaire de l'entreprise peut devenir l'activité principale : la maintenance qui était souvent une activité complémentaire peut être ainsi réintégrée dans le cœur de métier. Le client devient le point de départ de l'offre de l'entreprise : l'entreprise doit se poser la question des services qui ont une vraie utilité/valeur pour le client.

La valorisation de la richesse humaine de l'entreprise est fondamentale : cette nouvelle économie sollicite une part élevée de fonctions support, vente et de fonctions managériales, ingénieurs et techniciens et intègre avec l'intelligence artificielle, les nouveaux métiers liés à la captation et l'analyse des données. Sachant que les données personnelles, industrielles ou commerciales constitueront des ressources majeures de l'économie de demain, la question de leur protection, de leur utilisation et de leur propriété est essentielle, y compris en matière de liberté publique.

²³³ « Economie servicielle et travail : contribution théorique au développement d'une économie de la coopération », Christian du Tertre, Travailler 2013/1.

²³⁴ Etude sur l'économie servicielle, CCIR, janvier 2019.

Créateurs d'emplois, les services sont un enjeu d'intégration sociale et présentent des opportunités pour des profils différents. Il importe cependant d'améliorer les conditions de travail et les rémunérations des métiers du service car c'est à ce prix seulement que leur image pourra changer.

Leur développement peut également favoriser la relocalisation d'activités. Le contact humain étant source de valeur, des entreprises relocalisent ainsi des centres d'appel en plein centre-ville et créent des emplois. Pour le CESE, cette relocalisation doit également concerner les activités productives. Des effets de la délocalisation de nombre de nos industries ont été dramatiquement mis en lumière lors de la crise sanitaire que notre pays traverse.

Comme le soulignait le Conseil il y a maintenant deux ans : « *La conception d'une division internationale du travail, consistant à développer le secteur immatériel de l'économie, les services à haute valeur ajoutée, pour laisser la production aux pays où la main d'œuvre est bon marché et les normes environnementales moins contraignantes, n'est viable à long terme ni pour les êtres humains, ni pour la planète.* »²³⁵. La crise sanitaire générée par la COVID 19 a mis en évidence une conséquence supplémentaire de la mondialisation insuffisamment régulée : le risque de rupture des chaînes d'approvisionnement et la dépendance quasi-totale vis-à-vis de pays tiers en produits de nécessité vitale²³⁶.

Préconisation 26

L'économie des services constitue un potentiel d'emplois important. Pour le CESE, son développement doit accompagner le renforcement de notre appareil productif et reposer sur un investissement fort dans le capital humain par l'éducation et la formation professionnelle.

L'économie servicielle sollicite en plus des compétences techniques, des aptitudes relevant des savoir-faire comportementaux et relationnels. Ces aptitudes au contact humain sont fondamentales pour la qualité du service et doivent être particulièrement développées dans la formation à certains métiers.

Le CESE invite les différents acteurs d'un territoire participant d'une même chaîne de valeur autour des services à se regrouper autour d'enjeux écosystémiques, et à utiliser l'effet de réseau ainsi provoqué pour créer de la valeur.

L'ensemble des décisions doivent prendre en compte les contraintes écologiques.

Nous constatons un manque absolu d'information factuelle du degré d'urgence et de criticité de la situation environnementale. Il faut arrêter de chercher des solutions aux problèmes que nous générons, pour arrêter de générer ces problèmes. Nous

²³⁵ Avis du CESE « Industrie : un moteur de croissance et d'avenir », Marie-Claire Cailletaud, mars 2018.

²³⁶ Economistes Atterrés : « le coronavirus précipite la crise, il ne la cause pas » Frédéric Boccara et Alain Tournebise, mars 2020.

constatons par ailleurs que les actions nuisibles à la nature créent souvent de nouveaux coûts en cascade. Par exemple, nous devons prendre en compte les services rendus par les espèces naturelles, la nature, dans l'économie et ainsi faciliter leur protection.

Au lieu de parler à outrance du tri, agissons plutôt sur la réduction des déchets (emballages, etc.) et prenons les problèmes à la racine. Le retour de la consigne, notamment des bouteilles en verre, participera à cette réduction des emballages.

Nous pointons que la solution ne viendra pas uniquement des éco-gestes ou de la culpabilisation des citoyens. Le problème est beaucoup plus large. Il provient des grandes entreprises qui ne rendent pas assez de comptes et plus largement de notre système productif.

Écologie et économie doivent être liées. C'est indispensable dans le monde tel qu'il est pour apporter des réponses. Toutefois, l'économie doit s'adapter aux contraintes environnementales et pas l'inverse. Nous constatons, avec toutes les catastrophes en cours, que la nature ne s'adapte pas comme nous le souhaitons à nos actions. Les choix doivent reposer à la fois sur la préservation des capitaux écologique, humain et économique.

Nous préconisons en particulier :

- Une comptabilité en triple capital des organisations : elle ne se limitera ainsi plus uniquement à la dimension économique mais inclura l'humain et l'écologie.
- La réduction des énergies fossiles.
- La réduction du nombre de kilomètre/personne en rapport avec les enjeux climatiques²³⁷
- La facilitation à l'accès (économique, sécurité, technique etc.) aux modes de déplacement doux. Tout le monde doit avoir accès à un service de qualité.
- L'autopartage de voitures électriques en milieu urbain et périurbain.
- Le retour à un réseau ferré beaucoup plus développé (proche de celui de 1900), car ce mode est beaucoup moins émissif en gaz à effet de serre, et le développement du feroutage.

Notre volonté est de consommer responsable et c'est très répandu dans la société. Pour autant, l'offre est souvent peu connue. Nous proposons donc les mesures suivantes:

Le progrès de la consommation doit passer par un accès garanti à des produits à grande durée de vie. Nous mettrons fin à toute obsolescence programmée sur les produits informatiques et électroménagers réparables.

Les initiatives locales d'entraide seront connues et au cœur de nos pratiques de consommation. Cela passera par des sites Internet d'entraide et des ressourceries dans les communes, où l'on trouvera de l'aide de personnes compétentes et des outils pour faire des réparations d'électroménagers ou de vélos. Le troc d'objets, de

²³⁷ Deux membres du groupe citoyen ont indiqué qu'ils ne soutenaient pas cette proposition.

services (par exemple de bricolage) et de produits cuisinés sera aussi développé dans tous les territoires. Ces pratiques s'inscrivent dans une logique de consommation plus juste et d'entraide.

3. Une autre économie implique de désacraliser le PIB

Parmi les freins économiques à la transition climatique et écologique, le rapport récemment élaboré par le Comité prospective du Comité 21²³⁸ identifie « *notre imaginaire de croissance* » et rappelle : « *dans la conversation publique, la nécessité de la croissance écrase toute autre considération* »²³⁹. Il souligne à cet égard l'omniprésence des références au PIB, à la croissance qu'il mesure, et la « *réticence à employer des indicateurs qualitatifs* ». La situation actuelle est paradoxale. Alors que jamais n'ont été aussi nombreux les appels à construire le « monde d'après », à engager un autre mode de développement humain durable, l'attention se focalise sur la baisse inédite du PIB enregistrée par notre pays au 1er trimestre 2020 dans un contexte de confinement et de forte baisse de l'activité.

Or, comme l'affirme Dominique Méda : « *si nous considérons que l'urgence absolue est d'assurer la durabilité, d'abord physique, de nos sociétés, alors il nous faut ériger un certain nombre de normes environnementales en objectif premier et relativiser à la fois l'usage exclusif du PIB pour mesurer les progrès et l'objectif de croissance lui-même* »²⁴⁰.

Le PIB est une évaluation monétaire. S'il évalue la croissance des revenus, il ne dit rien de leur répartition, ni de la qualité de vie ou de l'environnement dans lequel nous vivons. Constatant une certaine déconnexion entre croissance mesurée par le PIB et bien-être des populations ou les dégradations causées à l'environnement et à l'Humain par un modèle économique fondé sur l'exploitation du travail, des ressources naturelles et la consommation de masse, de nombreuses voix se font pourtant entendre pour réclamer le dépassement d'évaluations purement quantitatives et réorienter l'activité économique vers une autre prospérité, le « bien-vivre » et la prise en compte de notre environnement et de l'Humain²⁴¹. Sans les reprendre tous, de nombreux travaux ont été accomplis en ce sens. Citons notamment ceux de la Commission sur la mesure de la performance économique et le progrès social dite commission Stiglitz-Sen-Fitoussi qui en 2009 proposait « *d'élargir le champ des indicateurs traditionnels en matière de mesure du progrès économique et d'inclure des mesures de la qualité de vie, des inégalités et du bien-être, ainsi que de mieux prendre en compte le développement durable et l'environnement.* »²⁴² Le rapport établissait également une distinction entre évaluation du bien-être présent et évaluation de sa soutenabilité, c'est-à-dire de sa capacité à se perpétuer dans le temps.

Citons également les travaux réalisés conjointement par France Stratégie et le CESE en 2014 et 2015 afin de construire une nouvelle métrique prenant en compte

²³⁸ Né à la suite du Sommet de la Terre de Rio en 1992, le Comité 21, comité français pour l'environnement et le développement durable, réunit environ 400 organisations de formes différentes (associations, entreprises, collectivités, établissements de formation...).

²³⁹ « La grande transformation, freins, leviers et moteurs », Comité 21, janvier 2020.

²⁴⁰ « Trois scénarios pour l'avenir du travail », revue internationale du travail, vol 158, n°4, 2019.

²⁴¹ Parmi les ouvrages récents, citons « Le monde est clos et le désir infini » de Daniel Cohen (2015), ou « Sortir de la croissance » d'Eloi Laurent (2019) ou « Les besoins artificiels - Comment sortir du consumérisme » de Razmig Keucheyan (2019).

²⁴² Voir Insee.fr

le caractère multidimensionnel du développement. Au terme d'une démarche participative (consultation en ligne, ateliers citoyens...) un tableau de bord de 10 indicateurs complémentaires du PIB a été élaboré afin de permettre un meilleur pilotage des politiques publiques au service du développement économique, social et environnemental de la société²⁴³. Il est reproduit en annexe. Le CESE publie depuis lors un « Rapport annuel sur l'état de la France » dont la dernière édition présentait les indicateurs figurant également en annexe²⁴⁴.

La publication de ce rapport était l'occasion pour le Conseil de rappeler son souhait de voir le système de mesure du PIB évoluer, « *de manière à mieux prendre en compte les impacts de la croissance au regard du climat, de la biodiversité et de la mise en œuvre des transitions écologiques et économiques et plus généralement, le bien-être des générations futures.* »

Le Gouvernement publie également depuis 2015²⁴⁵ un rapport annuel sur « les nouveaux indicateurs de richesse » destiné à alimenter le débat parlementaire et à éclairer le débat public. Dans sa dernière édition, le Premier ministre expliquait : « *faire émerger un nouveau modèle de croissance passe par la définition d'objectifs concrets dans d'autres dimensions que la seule croissance, et il faut pour cela disposer de nouveaux outils de mesure [...] afin de mieux diagnostiquer les enjeux du développement durable et de suivre les progrès de notre société au regard de cet objectif* »²⁴⁶.

Cette démarche est également partagée au niveau européen (Agenda Europe 2020, socle européen des droits sociaux) et international. On peut bien sûr citer les 17 objectifs universels du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ODD) à la mise en œuvre desquels se sont engagés les 193 Etats membres des Nations unies en 2015, l'initiative conduite par l'OCDE qui a développé son Indicateur du vivre mieux (*Better Life Index*) pour comparer la qualité de la vie dans ses 34 pays membres²⁴⁷ ou encore l'Indice de Développement Humain (IDH) du PNUD.

Si la remise en cause du PIB comme seul instrument de mesure du progrès de nos sociétés fait aujourd'hui consensus, force est de constater la difficulté des nouveaux indicateurs à s'imposer véritablement dans le débat public, à rivaliser avec un PIB dont les atouts restent sa lisibilité et son caractère synthétique et donc à

²⁴³ Notons que le CESE avait également participé avec le Ministère de l'environnement et le Conseil national de l'information statistique (CNIS) à l'élaboration d'indicateurs du développement durable et de l'empreinte écologique au lendemain du Grenelle de l'environnement.

²⁴⁴ « Cohésion et transitions : agir autrement – Rapport annuel sur l'état de la France 2019 », Christel Teyssedre et Hervé Le Boulter Le Quillec, septembre 2019.

²⁴⁵ La Loi n° 2015-411 du 13 avril 2015 visant à la prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques fixe : « *Le Gouvernement remet annuellement au Parlement, le premier mardi d'octobre, un rapport présentant l'évolution, sur les années passées, de nouveaux indicateurs de richesse, tels que des indicateurs d'inégalités, de qualité de vie et de développement durable, ainsi qu'une évaluation qualitative ou quantitative de l'impact des principales réformes engagées l'année précédente et l'année en cours et de celles envisagées pour l'année suivante, notamment dans le cadre des lois de finances, au regard de ces indicateurs et de l'évolution du produit intérieur brut. Ce rapport peut faire l'objet d'un débat devant le Parlement.* »

²⁴⁶ « Les nouveaux indicateurs de richesse 2018 », 2019.

²⁴⁷ On se reportera utilement au site de l'OCDE, oecd.org et au rapport « How's Life? 2020: Measuring Well-being ».

influencer les choix de politiques publiques. Certains exemples sont cependant encourageants. La prise en compte de l'artificialisation des sols parmi les indicateurs de richesse retenus par la loi de 2015 a contribué à faire de ce sujet un enjeu important de politique publique et à fixer dans le Plan biodiversité de 2018 l'objectif de « zéro artificialisation nette »²⁴⁸.

Préconisation 27

Le PIB ne peut servir de seul guide à la construction d'un nouveau modèle de développement durable. La crise sanitaire du Covid 19 et ses conséquences rendent plus nécessaire que jamais la création de nouveaux outils de mesure internationalement reconnus afin qu'ils s'imposent face à un PIB dont les limites doivent être expliquées.

Ne mesurant que la seule croissance de la production et des échanges, le PIB ne reflète pas ce que les personnes perçoivent de leur situation socio-économique et ne saurait constituer une boussole pour réduire les inégalités, préserver les écosystèmes et la biodiversité.

Le CESE préconise une approche multidimensionnelle de la mesure du progrès de la prospérité et du bien-être dans nos sociétés. Pour le CESE, la mesure de la prospérité et du bien-être est nécessairement plurielle (économique, sociale et environnementale) et intergénérationnelle, car prenant en compte les besoins des générations futures.

Parce qu'ils doivent guider la mise en œuvre des transitions écologiques, économiques et sociales, le CESE demande aux acteurs publics de porter dans les instances internationales la création de ces nouveaux indicateurs, dans un souci de simplicité, de lisibilité et d'efficacité, en s'inspirant des nouveaux indicateurs de richesse que la France utilise.

Changer le système et les indicateurs économiques

Ralentir, c'est-à-dire réduire la consommation, est la seule solution, car l'énergie verte ne nous sauvera pas. Pour ce faire, il faut sortir du système libéral : aujourd'hui l'argent prime sur la solidarité. Le progrès doit être redéfini selon ce qui est vertueux pour la société et la planète.

Il faut changer le prisme de regard d'évaluation de la croissance dans notre société. Lors d'investissements publics, des indicateurs à la hauteur des enjeux actuels (par exemple : les 11 indicateurs de développement durable de l'INSEE) devraient être pris en compte, au lieu de l'indicateur de croissance basé sur le PIB, qui est dépassé. La croissance ne devrait pas se limiter à l'économie, mais être étendue à toutes les autres sphères²⁴⁹.

²⁴⁸ Voir notamment « Objectif « zéro artificialisation nette » : quels leviers pour protéger les sols ? », rapport au ministre de la transition écologique et solidaire, au ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales et au ministre chargé de la ville et du logement, juillet 2019.

²⁴⁹ Un membre du groupe citoyen ne soutient pas cette proposition.

Les 11 indicateurs sont : taux de croissance du PIB par habitant, Émissions totales de gaz à effet de serre, Part des énergies renouvelables dans la consommation intérieure brute d'énergie Consommation d'énergie des transports et PIB, Productivité des ressources, Indice d'abondance des populations d'oiseaux communs, Prises de poissons en dehors des limites biologiques de sécurité, Espérance de vie en bonne santé, Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux, Taux d'emploi des travailleurs âgés (55-64 ans), Aide publique au développement.

Transformer le système économique pour protéger l'écologie

Nous, groupe citoyen, préconisons que des stratégies à long terme, avec des moyens proportionnés, soient mises en place. Un organisme indépendant peut être fondé pour évaluer la mise en place des stratégies de préservation globales et à long terme de la planète.²⁵⁰

Certains d'entre nous proposent de réfléchir à un système de taxation mondialisé pour préserver la planète ou contraindre les gros pollueurs. Le système de taxation des importations doit favoriser une équité ou une compétitivité équitable entre les produits faits en France et les autres.

Nous souhaitons que les moyens de production soient réappropriés au niveau national. Il faut réindustrialiser la France pour retrouver une indépendance nationale, notamment dans des domaines sensibles comme le pharmaceutique, et éviter une concurrence déloyale avec les autres pays.

Il est nécessaire d'assurer que tous les produits commercialisés en France continuent à être conformes aux normes établies.

Il faudrait mettre en place des accompagnements financiers et en formation de tous les secteurs qui doivent s'arrêter ou changer en profondeur pour répondre aux défis climatiques, environnementaux et sociaux.

4. Une gouvernance renouvelée pour renforcer la cohésion nationale, territoriale et sociale

Pour répondre aux grandes transitions de notre temps, trois principes doivent guider la conduite des politiques publiques et la gestion de nos biens communs.

Le premier est d'associer les populations aux processus de décisions publiques : information, consultation, concertation, interpellation et évaluation des politiques publiques. Dans son avis « Fractures et transitions », le CESE a formulé plusieurs préconisations en ce sens.

Au-delà de la seule participation citoyenne c'est la co-construction, l'extension des pratiques collaboratives et l'association la plus large possible des parties prenantes qu'il faut viser. Face à la défiance, à la xénophobie, aux égoïsmes et à notre difficulté

²⁵⁰ Un membre du groupe citoyen a indiqué qu'il ne soutient pas cette proposition.

« à faire société », ce renouvellement démocratique est un levier indispensable pour accompagner notre transition vers un autre modèle de développement. Afin d'obtenir la mobilisation de toutes et tous, la « Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030 », document déclinant la stratégie française de mise en œuvre des ODD, a ainsi été préparée en associant tout au long de l'année 2019 un large panel d'acteurs : ministères, parlementaires, collectivités territoriales mais également syndicats, entreprises, associations.

Le second est d'encourager l'expérimentation, de « *redonner de l'espace et du champ à l'expérience* »²⁵¹. Les territoires apparaissent ainsi aujourd'hui comme des espaces privilégiés d'innovation et de mise en œuvre concrète de transformations (territoires zéro chômeurs de longue durée, expérimentations en matière de mobilité prévue dans le cadre de la loi LOM, projets alimentaires territoriaux...) dans une logique de contractualisation avec l'Etat. Les contrats de transition écologique (CTE) conclus entre l'Etat et des territoires engagés dans une démarche de transformation écologique relèvent, dans leur principe, de cette co-construction grâce à la mobilisation des acteurs des territoires : collectivités, entreprises, associations, citoyennes et citoyens, même si les moyens mobilisés ne sont pas à la hauteur des ambitions affichées. C'est cette démarche que le CESE avait soutenue dans son avis sur « La transition écologique et solidaire à l'échelon local »²⁵² rendu en 2017 sur saisine du Premier ministre.

Vision globale associant les acteurs d'un territoire autour d'objectifs partagés contre cloisonnement de politiques sectorielles (logement, mobilité, rénovation énergétique...), c'est bien une nouvelle gouvernance qu'il s'agit de mettre en œuvre, moins verticale, avec un Etat moins prescriptif et d'avantage dans l'accompagnement, « *la fonction «table-ronde» et l'animation des réseaux, la mise en œuvre de dynamiques collaboratives, l'orientation du comportement des acteurs locaux par des mécanismes financiers incitatifs, l'évaluation d'impact, le soutien à l'innovation, etc.* »²⁵³.

Le troisième est de réaffirmer le rôle de l'Etat stratège, garant de l'intérêt général et inscrit dans le long terme, dans une logique de coopération internationale qui est plus que jamais nécessaire. Les 17 ODD adoptés en 2015 par les Nations unies doivent guider la transformation de notre modèle de développement. Nos politiques publiques doivent être interrogées et évaluées à l'aune des trois dimensions du développement durable : « *les ODD ne doivent pas rajouter une couche supplémentaire ni créer de structures parallèles, ils doivent venir interroger profondément les pratiques existantes* »²⁵⁴. Cinq ans après leur adoption, le chemin est encore long. Le rapport sur les ODD 2019 note ainsi que si certains progrès ont été accomplis, la trajectoire suivie n'est pas la bonne. Il conclut « *il faut réagir d'une*

²⁵¹ Audition de Virginie Raisson-Victor le 27 février 2020.

²⁵² « La transition écologique et solidaire à l'échelon local », Bruno Duchemin, novembre 2017.

²⁵³ « L'accompagnement social. Rapport de capitalisation », Bénédicte Jacquety-Vazquez, IGAS, septembre 2018.

²⁵⁴ « Premier bilan et conditions de succès de l'Agenda 2030 pour le développement durable », Etude de l'IDDRI, SciencesPo, octobre 2019.

manière plus approfondie, rapide et ambitieuse afin de provoquer une transformation sociale et économique nécessaire pour réaliser les objectifs 2030 »²⁵⁵.

Préconisation 28 :

Mettre en œuvre un projet transformateur plus respectueux de toutes et tous et de l'environnement nécessite un profond renouvellement des cadres de l'action publique.

Pour le CESE, trois principes doivent le guider :

- en complémentarité avec les trois assemblées de la République (Assemblée nationale, Sénat et Conseil économique, social et environnemental), la mise en œuvre d'une approche participative associant citoyennes et citoyens, organisations de la société civile et acteurs sociaux et économiques, préalable indispensable au consentement collectif à la mise en œuvre de politiques publiques porteuses de profondes transformations ; cette approche doit respecter la parité et renforcer la place des jeunes ;

- l'accompagnement, la valorisation et l'essaimage des démarches et expérimentations construites dans les territoires, répondant aux trois dimensions d'un développement durable et s'inscrivant dans une clarification des compétences et des moyens des différentes collectivités territoriales ;

- l'affirmation du rôle stratégique de l'Etat, garantissant le long terme et l'intérêt général défini collectivement, ayant pour cap l'Agenda 2030 pour lequel notre pays a défini une « feuille de route ». Cela implique que les objectifs de développement durable soient portés à chaque échelon décisionnel afin qu'ils servent de cadre de référence à l'ensemble des politiques publiques.

Réforme des institutions vers la participation

Il faut plus de transparence et de contrôle sur les dépenses de l'État et la mise en œuvre des services publics.

La commande publique doit être exemplaire : elle doit s'orienter prioritairement vers des entreprises d'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et qui respectent l'environnement.

Nous préconisons plus d'intervention citoyenne dans le fonctionnement de l'État et des collectivités, des contre-pouvoirs plus efficaces, avec plus de participation citoyenne à toutes les échelles, locales comme nationales.

Il doit y avoir au maximum un principe de subsidiarité : les problèmes sont traités au plus proche, sauf s'il n'y a pas la compétence disponible, auquel cas le traitement remonte à l'échelon supérieur.

Une réforme des institutions du pouvoir représentatif devrait être associée au développement du pouvoir participatif à travers :

²⁵⁵ « Rapport sur les objectifs de développement durable 2019 », ONU, 2019.

- *Le développement du Référendum d'Initiative Citoyenne. Lorsqu'un projet de loi remet vraiment en cause la société ou notre modèle social (comme l'actuelle réforme des retraites), nous proposons que le référendum soit automatique, sans seuil de signatures. Cela prévient le passage en force d'un gouvernement en forçant à consulter l'ensemble de la société. Enfin la réponse au référendum doit contraindre le gouvernement.*
- *La création d'une Assemblée Citoyenne du futur. Elle vise à permettre un renouvellement démocratique pour que ce ne soit pas toujours les mêmes au pouvoir. Elle sera constituée de citoyens tirés au sort renouvelés régulièrement. Le nombre et le tirage au sort garantira la diversité de la population. Cela constituera un travail à plein temps rémunéré pendant la durée de l'engagement. La durée doit être suffisante pour pouvoir s'approprier les fonctions. Une durée de 3 ans nous semble raisonnable. Des questions quant à sa fonction restent à préciser : l'Assemblée Citoyenne propose et vote les lois ou contrôle les actions du gouvernement? Remplace-t-elle l'Assemblée nationale ou le Sénat, ou travaille-t-elle en lien avec eux ? Les futures assemblées doivent être mixtes, mais doivent-elles inclure des élus et des personnes tirées au sort ? Nous proposons qu'elle remplace le Sénat pour donner un réel contre-pouvoir citoyen à une Assemblée nationale élue. Ce type d'assemblée doit également être décliné localement pour que la démocratie que nous appelons fonctionne pleinement.*

L'importance du vote

Il faut inciter les personnes à aller voter. Par contre, l'obligation d'aller voter fait dissensus dans notre groupe. La majorité préfère garder cela comme un droit que nous sommes libres d'exercer. Il faut cependant revoir les modalités de vote pour permettre à toutes et tous d'aller voter. Des alternatives existent, il faudra garantir leur sécurité avant de les mettre en place en place (ex. : vote électronique). Pour certains, le vote pour élire le Président de la République devrait être rendu obligatoire.

Le vote blanc est un droit qui doit être pris en compte dans le résultat final. Sa prise en compte génère beaucoup de discussions parmi nous. Il remettrait en question la légitimité de l'élu, mais cela risque de refaire en permanence des élections, ce qui coûtera notamment très cher.

Exemplarité et transparence des institutions / des représentants

Aujourd'hui, nous manquons de confiance dans nos représentants et cela se traduit par le vote et la montée de l'abstentionnisme. Il faut rétablir cette confiance.

La responsabilité du décideur et ses pouvoirs devraient être dans le respect de ses engagements : le décideur devrait être tenu responsable, sans l'obligation de résultats, mais avec la transparence des délibérations. Plus de transparence est attendue sur le financement des campagnes. De plus, les candidats devraient avoir un casier judiciaire vierge.

Les retraites et la Sécurité sociale en général doivent être gérées par des comités bipartites aux représentants élus, aux délibérations transparentes, et au pouvoir exécutif quant au budget à leur disposition.

Amélioration du système médiatique

Nous souhaitons un accès à l'information juste et contrôlé avec un développement de médias libres et indépendants ne se concentrant pas sur le sensationnel. Les médias ont une place essentielle pour former nos opinions, pour agir et représenter la mixité de nos sociétés. L'information doit représenter davantage la diversité de la population, que ce soit dans les équipes ou sur les plateaux. Un nouveau modèle d'organisation des médias doit garantir leur indépendance que ce soit des pouvoirs économiques comme politiques²⁵⁶. Ce modèle doit prévenir tout conflit d'intérêt.

Des régulateurs doivent pouvoir intervenir pour limiter les prises de parole de personnes pourtant condamnées pour ces propos. Les régulateurs doivent être impartiaux et indépendants des pouvoirs. Néanmoins, nous alertons des risques de censure qu'un modèle plus contrôlé risquerait d'engendrer²⁵⁷.

²⁵⁶ Un membre du groupe citoyen ne soutient pas cette proposition

²⁵⁷ Trois membres du groupe citoyen ne soutiennent pas cette proposition.

Récit

La commission temporaire et le groupe citoyen ont contribué séparément à l'écriture de ce texte innovant. Leurs membres, après un riche travail d'échanges et de débat, ont décidé de le porter ensemble, dans ce chapitre commun intitulé « Récit ».

Une société où la solidarité est le socle de notre vie commune et au cœur des liens sociaux, où la dignité et la mixité sociale sont fondamentales et accessibles à toutes et tous et où l'isolement et la discrimination sont inexistants : c'était notre aspiration pour l'avenir, surtout après la crise sanitaire au printemps 2020.

Pour que cela se réalise, cet avenir est hautement démocratique, la liberté y est une valeur essentielle garantie par nos institutions, et les services publics sont très présents localement.

Ensemble, nous participons quotidiennement à la construction de notre avenir, car l'investissement de toutes et tous est essentiel autant que les droits dont nous disposons.

Malgré des idées différentes entre individus, la confiance prime sur la méfiance, que ce soit à l'égard des dirigeants comme entre les citoyens. Cette confiance est à la base de notre projet commun de société.

- Une société fondée sur un contrat social démocratique qui permet la libre participation de chacune et de chacun dans le cadre d'institutions solides ; où l'exercice démocratique, plus proche des citoyen.ne.s, s'effectue au plus près des territoires.
- Une société qui allie démocratie représentative et démocratie participative au plan local et national et offre à chacune et chacun du pouvoir d'agir individuellement et collectivement.

Dans cet avenir, chacun d'entre-nous trouve davantage sa place et se sent pleinement intégré. Nous contribuons à une démocratie qui fonctionne de manière horizontale avec des initiatives à toutes les échelles du territoire, dont les fondements sont assurés par le principe de subsidiarité. La participation citoyenne est institutionnalisée, au cœur de la démocratie. Les citoyens ne s'opposent plus aux dirigeants qui privilégient l'intérêt général, mais ils travaillent ensemble. Cette participation est selon les cas à l'initiative des citoyens comme des élus, qui consultent régulièrement la population dont ils prennent en compte les recommandations. Cette participation régule notamment les intérêts particuliers de lobbies ou de groupes très organisés et rétablit ainsi davantage de confiance. L'assemblée pour les futures générations permet d'orienter nos décisions dans l'intérêt de tous comme de la planète. Nos élus donnent beaucoup d'importance à la responsabilité face à leurs engagements et à la bonne utilisation du pouvoir, plutôt qu'à sa conquête, avec l'application stricte de principes pour y veiller. Le cumul des mandats n'est pas possible, les élus des territoires sont des personnes qui y vivent, le principe de proportionnalité est généralisé lors des élections, les votes blancs sont reconnus, enfin un contrôle des élus par les citoyens est généralisé.

Pour pouvoir prendre pleinement part, nous sommes tous formés dès l'enfance au civisme et à ces pratiques démocratiques généralisées localement et nationalement. La formation au civisme passe notamment par la connaissance du tissu associatif, la formation aux enjeux écologiques et aux manières d'y répondre personnellement et dans nos territoires, cela passe aussi par la compréhension des différences de chacun, de la richesse que cela constitue et des manières de se respecter mutuellement avec nos différences.

- Une société qui inscrit son évolution dans le temps long, dans tous les domaines de la vie économique et sociale, qui démontre sa capacité à construire un projet commun par dans la concertation et à l'évaluer dans la durée. Une société confiante en elle-même, en sa place dans le monde et en Europe, ouverte et inclusive.
- Une société qui renouvelle ses modes de vie en conciliant prospérité et sobriété, qui fait preuve d'inventivité en matière économique et sociale. Une société reposant sur l'engagement des femmes et des hommes qui la composent, qui utilise les sciences et les technologies au service du développement économique, du progrès social et du respect de l'environnement. Une société qui valorise et protège les biens communs, piliers de sa cohésion sociale.
- Une société dont toutes les composantes, organisations, entreprises, associations, familles et individus ont accru leur capacité de résilience.

Une part importante de la manière dont nous ressentons le progrès, la qualité de nos vies, est liée à la liberté, la protection et l'entraide dont nous bénéficions tous.

Nous circulons, manifestons librement et en toute sécurité, sans craindre de violences. Cette protection s'étend également au domaine du numérique. Nous avons le choix de partager ou pas nos données et nous sommes globalement très protégés en ligne. La formation et la sensibilisation aux bonnes pratiques sur internet est également très développée, en particulier dans les écoles.

Nous accédons à une information de qualité que ce soit de l'Etat ou des médias. Le gouvernement est un protecteur des lanceurs d'alerte.

Les citoyens bénéficient d'une connaissance plus exhaustive des lois promulguées, car l'information est accessible à tous. Elle est "plus réelle", pragmatique, moins dans l'artifice et le sensationnel. Les médias parlent des faits et éduquent. Ils ne se contentent pas de donner uniquement un fait, ils expliquent les causalités et pourquoi on en est arrivés là. C'est maintenant possible car les médias ne sont plus dépendants de l'audimat qui les encourage à faire du sensationnel. Ils reposent sur un nouveau mode d'organisation qui les rend indépendants des pouvoirs politiques et économiques.

La fiscalité est beaucoup plus solidaire et plus simple, en adéquation avec les aides sociales consenties, pour équilibrer davantage le partage des richesses avec les personnes les plus modestes. La redistribution repose moins sur la classe moyenne, en effet les seuils sont liés à des pourcentages progressifs en fonction des revenus et non plus par tranche d'imposition. Cette solidarité prend également en

compte les situations particulières : familles mono-parentales, aidants familiaux, etc. Des statuts sont créés pour ces catégories.

Les contribuables comprennent pourquoi ils paient des impôts et voient où va leur argent. Il n'y a pas de fraude fiscale ou de fraudes aux aides sociales, et les « ultra-riches » comme les « ultra-pauvres » n'existent plus.

Enfin, la solidarité nous concerne tous. Comme nous le développons dans ce récit, elle se traduit par la participation de tous à "la vie de communauté", mais aussi par un soutien à celles et ceux qui sont en difficulté.

Nous ne développons pas toutes les catégories de la population dans ce récit, mais nous donnons ici un exemple qui nous semble symbolique : celui des prisonniers. Le traitement des prisonniers démontre notre humanité et notre solidarité en tant que société. Ils paient leur faute en étant prisonniers. Ils sont cependant détenus dans des conditions décentes et saines. Les prisons sont un lieu d'apprentissage, d'éducation civique et de réinsertion.

- Une société qui reconnaît le droit à chacune et chacun de mener une existence heureuse et digne, de disposer d'un niveau de vie décent, et qui met tout en œuvre, grâce au maillage de ses services publics, pour assurer une réelle effectivité des droits fondamentaux : droit au travail, au logement, à la santé, à l'éducation, à la formation tout au long de la vie, à la liberté d'entreprendre.
- Une société inclusive qui donne, aux personnes en situation de handicap, toute leur place dans l'espace public et dans la vie économique et sociale.
- Une société qui assure la justice sociale, à travers une meilleure répartition des richesses, où l'État exerce pleinement ses missions régaliennes, sait aussi se montrer visionnaire et joue ainsi efficacement son rôle protecteur.
- Une société qui a consolidé son système de protection sociale, où les liens inter générationnels sont renforcés, où les besoins des plus fragiles sont assurés, où la grande pauvreté a disparu. Une société où les aînés dépendants sont accompagnés et pris en charge dans la dignité, où les retraités ont un niveau de vie décent, où les jeunes ont pleinement leur place et contribuent au dynamisme de la société.

*Nous avons **un rapport de qualité et personnalisé avec nos institutions et nos services publics.***

Nous accédons à des services publics près de chez nous et de notre lieu de travail, quel que soit le territoire où l'on vit. Il est désormais facile de se retrouver dans l'ensemble du système parce que chacun dispose d'un accès gratuit à un guichet unique (ou maison des services publics) près de chez lui. Ces services publics sont organisés de manière décentralisée et sont ainsi davantage adaptés aux territoires et aux besoins des habitants. Ils donnent une réponse rapide, cohérente, polie et claire à nos demandes. Les services publics ont une exigence forte de qualité envers eux-mêmes et de bienveillance envers les usagers-citoyens pour ne pas les laisser dans le flou ou sans réponses. Afin d'accomplir pleinement leur mission, les agents sont associés à la construction de l'offre et de leur fonctionnement afin d'exercer leur mission au mieux et de se nourrir de leur expertise de terrain.

L'accès à la culture est très développé. Il prend en compte les ressources de chacun et peut aller jusqu'à la gratuité (en fonction des ressources). Le service est pensé pour que la population dans sa diversité puisse réellement y accéder, et ceci est anticipé dès l'école. Quel que soit notre âge, nous accédons à des pratiques sportives.

La police dialogue avec les habitants, elle est humaine et au service de tous, avec une mission de prévention importante. Cela permet de tisser un lien de confiance réciproque. La police est notamment formée et contrôlée pour éviter toute dérive. L'institution lutte contre les violences en son sein et ne laisse plus passer les discriminations perpétrées par certains policiers, qui en viennent à ne plus exister. Les policiers ont des droits qui leur permettent de mener notamment leur travail d'investigation. Ils ne sont pas plus protégés des crimes, délits ou infractions qu'ils commettraient que les autres citoyens.

*A l'école, l'enseignement valorise la coopération, le savoir-être dans le respect de l'autre et l'estime de soi. **L'école est un lieu d'apprentissage du bien-être et aide chacun à aller vers une meilleure connaissance de soi.** Dès le plus jeune âge beaucoup de temps est consacré au sport, à la culture, à la préservation de l'environnement et à différentes pratiques liées au bien-être.*

***Les enseignants** sont très autonomes et reconnus dans leur travail, à la fois socialement et dans la rémunération. Ils sont plus nombreux que par le passé et bénéficient de davantage de formation continue, notamment sur la pédagogie. Ils sont attentifs à soutenir les élèves qu'ils montrent des facilités ou des difficultés, et un accompagnement spécifique peut être proposé à chacun. L'ensemble de l'équipe pédagogique est plus valorisé grâce à son regroupement autour d'une même institution.*

Les activités périscolaires sont beaucoup plus développées et davantage accessibles, mêmes pour les familles les plus modestes.

Dans ces activités comme à l'école, la mixité sociale est pleinement accomplie. L'école, tout comme l'environnement familial, est le vecteur essentiel de lutte contre les discriminations. Dans cette logique quels que soient les choix d'orientation réalisés, les étudiants poursuivent leur scolarité dans des établissements polyvalents avec des matières communes à tous les élèves et la possibilité de se spécialiser en fonction de ses aspirations, peu importe le milieu d'origine. Quel que soit leur parcours, les enseignants et les parents aident à responsabiliser, développer l'esprit critique et rendre les élèves autonomes.

- Une société harmonieuse où le cadre de vie, l'éducation et la culture permettent à toute personne de s'épanouir, de s'émanciper, de créer et d'entreprendre.
- Une société qui valorise tous les métiers et donne aux femmes et aux hommes qui les exercent la possibilité de s'épanouir professionnellement.
- Une société qui fait confiance aux jeunes, valorise leur potentiel dès l'école, les accompagne dans leurs premiers pas dans la vie active, et ne s'intéresse pas qu'aux diplômes.

- Une société qui protège dans un monde ouvert et équitable, et qui légitime celles et ceux qui créent de la valeur quelle que soit sa forme et sa nature. Une société qui mesure sa richesse de manière diversifiée à l'aide d'indicateurs intégrant notamment la qualité de vie, l'environnement, ou le progrès social.

Une fois dans la vie active, notre accomplissement individuel reste une priorité. Il est facile d'accéder à des formations, de valoriser nos différentes expériences et même, si nous le souhaitons, de nous réorienter.

La qualité de vie est notre priorité et le travail n'en est pas nécessairement le centre. Cette qualité passe tout aussi bien au travers du sens du travail que par le temps consacré à la famille ou d'autres activités ou engagements. Nous disposons d'une grande facilité pour coordonner ces différents temps entre eux. Les maladies ne constituent pas des limites à l'accès à une vie la plus confortable possible.

Le revenu universel d'activité permet à tous de vivre dignement, surtout ceux qui n'ont pas de travail, et permet aux bénéficiaires d'accéder aux besoins primaires : se loger, se nourrir, etc.

- Une société qui respecte l'environnement car ses citoyens ont intégré le fait que leur avenir est lié à celui du climat, à la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité.
- Une société qui cherche à devenir réellement durable car elle est économe en matières premières et en énergie fossiles et qu'elle tend à permettre à l'ensemble des habitants et habitantes de la planète de se nourrir, se former, se soigner et de vivre dans des conditions décentes.

Notre vie est (essentiellement) tournée vers le local. Comme nous l'avons vu, cela se décline au travers des exercices civiques et démocratiques, ou encore des services publics.

Les modalités de vote aux élections locales ont évolué. Les dirigeants sont désignés à la proportionnelle. Des référendums locaux sont mis en place sur des sujets clivants en particulier.

Notre vie locale repose sur de nouvelles manières d'interagir. Au-delà de la démocratie, l'aménagement et l'ensemble du tissu institutionnel et associatif – très développé – nous permettent de vivre ensemble, solidairement et en bienveillance. Le numérique s'est mis au service du lien de proximité, il facilite les contacts et ne les remplace pas.

La population interagit ainsi beaucoup plus dans sa diversité, que ce soit entre ethnies, genres, ou générations. Cela renforce les notions de respect et de bienveillance qui traversent institutions, services publics et notamment les enseignements dès l'école – qui est un symbole important de cette mixité.

Les formes d'entraides entre seniors, étudiants et les plus jeunes sont très courantes.

Lors de la crise sanitaire due au Covid-19, des outils et des groupes d'entraide – qui existaient déjà sans être la norme – ont démontré leur utilité. Ces outils sont maintenant beaucoup plus développés et soutenus. Ils répondent notamment aux

enjeux environnementaux. Cela sert également à mettre en place des manières de nous organiser, des manières de vivre ensemble plus vertueuses (réparation, aides aux devoirs, sport...). Cette collaboration généralisée rend notamment les loisirs (ou temps pour soi) à faible impact écologique, très accessibles sous toutes leurs formes et pour tous. L'État et encore plus les collectivités locales soutiennent ces initiatives citoyennes d'entraide et accompagnent leur émergence dans les territoires qui en manquent.

L'aménagement permet une réelle mixité de la population, un accès à des lieux d'exercices de la démocratie et d'activités collectives. L'attribution des logements sociaux est agile et accompagnée par la régularité des charges. Toutes les communes contribuent à la réalisation d'une part importante de logements sociaux au sein de leur commune.

Cette intensité de la vie locale se vérifie également au travers de nos manières de consommer.

Nous achèterons dans des commerces de proximité des denrées alimentaires produites localement, sans emballages et avec des consignes. Les parcelles d'exploitation sont d'assez petite taille et tournées vers une production de qualité avec une utilisation moindre des produits phytosanitaires. La réduction de la chaîne d'intermédiaires et du trajet des produits permet la réduction des prix. Des monnaies locales se sont développées dans les différents territoires.

De plus, la sensibilisation à l'impact écologique de certains produits amène les consommateurs à consommer mieux (plus de saisonnalité et de local).

Autant que possible, la fabrication et la consommation reposent sur des circuits courts et l'économie sociale et solidaire.

Biens et services sont mutualisés lorsque c'est possible. Leur utilisation et leur partage favorisant le contact et la collaboration.

- Une société qui encourage une production et une consommation de produits agricoles locaux, plus respectueuses de l'environnement, distribués en circuits courts. Une société, qui agit au plan international comme au plan local, pour préserver l'écosystème planétaire, et pour conjurer la menace du réchauffement climatique mondial.
- Une société inscrite dans une Union européenne qui préserve la paix, renforce la démocratie et assure une bonne articulation entre compétitivité économique et développement social. Le projet européen, que la société contribue à construire, et le projet national se concrétisent et se complètent et leurs compétences respectives sont plus précisément définies.
- Une société qui se montre ouverte sur le monde et aux autres, qui porte à travers sa diplomatie ses valeurs et ses convictions dans les relations internationales, et les met elle-même en pratique.

- Une société qui prend en compte, dans une démarche globale et multilatérale, les problématiques d'autres pays et régions du monde, leurs diversités, leurs particularismes.

GLOSSAIRE

Le groupe citoyen a constitué un glossaire de mots tels qu'ils seront définis dans un avenir qui représentera un grand progrès pour toutes et tous. C'est un avenir tel qu'il est visé par les recommandations et décrit dans le récit.

Démocratie : elle est organisée pour être au plus proche des citoyens avec un principe de subsidiarité. Les décisions et actions sont menées en priorité à l'échelle locale. Lorsque la compétence n'est pas possible à ce niveau pour des raisons par exemple de moyens, elle passe alors au niveau supérieur. Quelle que soit l'échelle de territoire, les pouvoirs sont répartis entre des élus et des citoyens représentatifs de la population. Ces derniers sont généralement tirés au sort. Au niveau national, une Assemblée citoyenne tirée au sort travaille aux côtés de l'Assemblée nationale élue. Le vote prend maintenant en compte le vote blanc. Les modalités de la prise en compte du vote blanc peuvent varier en fonction de l'échelle de territoire et il y a des gardes fous pour qu'il ne puisse bloquer indéfiniment des élections. Cette évolution de la démocratie tient toujours en son centre l'État de droit et le respect des libertés fondamentales.

Bien-être : c'est respecter l'équilibre entre toutes les facettes de notre vie : travail, vie familiale, loisirs, engagements... C'est aller au-delà d'un aménagement binaire vie privée et travail pour prendre en compte une plus grande diversité des dimensions de nos vies.

Connaissance de soi / spiritualité : mieux connaître sa façon de se penser soi-même, de penser le monde et prendre soin de son esprit. Cela correspond aussi à notre définition du mot spiritualité. Mot que nous avons évité dans l'avis de peur d'être mal compris.

Accomplissement de soi : c'est lorsqu'un citoyen a la possibilité de se réaliser dans tous les domaines, professionnel, personnel, culturel, social, relationnel, lieu de vie, mode de consommation... sans qu'il ne soit contrarié par des événements influenceurs extérieurs, tels que les médias, les modes, la bienséance (conduite sociale conforme aux usages. Ce terme littéraire désigne un ensemble de règles de savoir-vivre. La bienséance change en fonction des lieux, époques et sociétés).

Travail : il prend en compte les activités bénévoles, professionnelles, familiales. Cet élargissement de sa définition joue notamment beaucoup dans les mécanismes de solidarité.

Réseaux sociaux : c'est l'ensemble des réseaux qui tissent nos liens sociaux. Lorsque l'on parle de réseaux sociaux, nous ne nous limitons plus aux réseaux et outils numériques. Généralement ces réseaux privilégient la rencontre physique.

Formation : elle comprend aussi bien l'apprentissage autodidacte, l'apprentissage dans le cadre d'expériences professionnelles, associatives, personnelles, que dans les lieux traditionnels (école, université, centre de formation...)

Lien social : il regroupe la totalité des liens humains qu'ils soient familiaux, de voisinage, amicaux, associatifs, aidants, d'écoute, de soutien, de bénévolat. Ces interactions se déroulent dans l'altruisme, le respect, la tolérance et l'équité. Elles ne sont pas monnayables.

Solidarité : elle est à tous les niveaux du national à l'international et répond aux urgences environnementales, sanitaires, de lutte contre les inégalités et les préjugés. Elle est équitable et permet la justice sociale. Elle désigne toutes les actions qui ont pour but de ne laisser personne "au bord du chemin". Elle permet à chacun de s'accomplir. Dans ce domaine, individualité et individualisme sont à distinguer : quand le premier prend en considération les besoins et désirs de chacun dans un intérêt collectif, l'autre place les besoins et désirs au-dessus de et avant ceux des autres. Si l'individualisme prend le pas sur l'individualité, alors la solidarité, fondement de notre pacte social et culturel, serait mise en péril.

Croissance : son calcul s'appuie sur des indicateurs objectifs, par exemple écologiques et sociaux. Mais aussi des indicateurs basés sur le ressenti, notamment émotionnels : de bonheur, de colère, ou encore de jalousie. Cette approche permet de valoriser l'humain, la valeur de sa vie, de son environnement, de la nature. Tout individu et toute vie deviennent importants, pas seulement ceux qui contribuent à créer des richesses pécuniaires.

Progrès : le progrès c'est dédier l'innovation technique et sociale au bien-être du monde vivant. Le progrès, c'est l'amélioration des conditions de vie humaines au travers des leviers de l'évolution des droits de l'homme, de la technologie, de l'éducation, des conditions de vie (environnement, profession, vie personnelle et familiale). Ces progrès permettent en premier lieu de décider par soi-même. Il est avant tout humain, au sens du développement du vivre ensemble dans le respect des singularités de chacun. Il passe notamment par des services publics qui excellent dans tous les domaines : éducation, santé, formation, information, vieillesse, logement, environnement, avec une équité sur l'ensemble du territoire.

Justice sociale : égalité des chances, redistribution des richesses... Elle se traduit au travers de droits fondamentaux de liberté individuelle, de droits à l'emploi, à la formation, au logement, à la nourriture et à la culture, acquis par tous. De plus, l'écart entre le revenu minimum et le revenu maximum perçu ne peut être supérieur à une valeur définie par référendum. (note en bas de page)²⁵⁸

²⁵⁸ Un membre du groupe citoyen ne se soutient pas cette définition

Déclarations/ Scrutin

Annexes

N°1 COMPOSITION DE LA COMMISSION TEMPORAIRE À LA DATE DU VOTE

☐	Président
✓	Bernard TRANCHAND
☐	Agriculture
✓	Marie-Thérèse Bonneau
☐	Artisanat
✓	Pascale MARTEAU
✓	Catherine FOUCHER (suppléante)
☐	Associations
✓	Delphine LALU
✓	Jean-Karl DESCHAMPS (suppléant)
☐	CFDT
✓	Adria HOUBAIRI
✓	Albert RITZENTHALER
☐	CFE-CGC
✓	Véronique BIARNAIX-ROCHE
✓	Régis DOS SANTOS (suppléant)
☐	CFTC
✓	Pascale COTON
☐	CGT
✓	Claire BORDENAVE
✓	Djamal TESKOUK
✓	Benoit GARCIA (suppléant)
☐	CGT-FO
✓	Yves KOTTELAT
☐	Coopération
✓	Olivier MUGNIER
✓	Jacques LANDRIOT (suppléant)
☐	Entreprises
✓	Danielle DUBRAC
✓	Didier GARDINAL
✓	Jean-Michel POTTIER
☐	Environnement et nature
✓	Jean-David ABEL

Annexes

☐ **Mutualité**

- ✓ Etienne CANIARD
- ✓ Dominique JOSEPH (suppléante)

☐ **Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse**

- ✓ Lilâ LE BAS
- ✓ Emelyn WEBER

☐ **Personnalités qualifiées**

- ✓ Jean-Louis CABRESPINES

☐ **Professions libérales**

- ✓ Michel CHASSANG

☐ **UNAF**

- ✓ Beranrd TRANCHAND

☐ **UNSA**

- ✓ Christian CHEVALIER

N°2 SIGNATAIRES DE L'AVIS CITOYEN

- ✓ Alain, 66 ans, 66
- ✓ Amandine, 47 ans, 76
- ✓ Antoine, 30 ans, 33
- ✓ Aurélien, 24 ans, 74
- ✓ Awen, 20 ans, 29
- ✓ Aziz, 45 ans, 75
- ✓ Claire, 29 ans, 77
- ✓ Colette, 66 ans, 63
- ✓ Elsa, 30 ans, 78
- ✓ Gilles, 68 ans, 74
- ✓ Honorine, 50 ans, 75
- ✓ Julie, 39 ans, 69
- ✓ Laurent, 50 ans, 25
- ✓ Leeroy, 24 ans, 59
- ✓ Léna, 28 ans, 69
- ✓ Lucas, 25 ans, 75
- ✓ Ludovic, 35 ans, 56
- ✓ Ludwig, 32 ans, 95
- ✓ Matthieu, 27 ans, 91
- ✓ Natalie, 53 ans, 94
- ✓ Quentin, 22 ans, 77
- ✓ Rhali, 55 ans, 94
- ✓ Rosario, 53 ans, 75
- ✓ Sonia, 32 ans, 94
- ✓ Teddy, 43 ans, 91
- ✓ Wissem, 27 ans, 93
- ✓ Laurane, 20 ans, 49

Annexes

N°3 LISTE DES AUDITIONNÉS

- ✓ **Hervé Le Bras,**
Historien et démographe, directeur de recherches émérite à l'Institut national des études démographiques (INED), directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS),
- ✓ **Agnès Van Zanten,**
Sociologue de l'éducation, directrice de recherche, Observatoire sociologique du changement, CNRS/Sciences Pô Paris
- ✓ **Danielle Deruy,**
Directrice générale du groupe AEF et organisatrice des salons « Jeunes d'avenir »
- ✓ **Arnaud Lechevalier,**
Économiste, Université Paris 1, Centre Marc Bloch (Université Humboldt de Berlin), Laboratoire interdisciplinaire pour la Sociologie Économique (LISE)
- ✓ **Virginie Raison-Victor,**
Directrice du Laboratoire d'études prospectives et d'analyses cartographiques (LÉPAC)
- ✓ **Philippe Ristord,**
Directeur du Centre national pédagogique et de ressources (CNP-R) des Maisons familiales rurales (MFR)
- ✓ **M. Frédéric Lerais,**
Économiste, directeur l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES)
- ✓ **M. Marcus Kahmann,**
Sociologue, chercheur à l'IRES
- ✓ **Michael Förster,**
Directeur de l'unité « inégalités » de la division de l'emploi et des revenus de l'OCDE
- ✓ **Emmanuel Sulzer,**
Chargé d'études, département « travail, emploi et professionnalisation », CEREQ
- ✓ **Julien Lesince,**
Co-responsable du FFJ, en charge de l'animation
- ✓ **Philippe Goetzmann,**
Directeur d'un cabinet de conseil
- ✓ **Guénaëlle Gault,**
Directrice générale l'Observatoire société et consommation (OBOSCO)
- ✓ **André Masson,**
Directeur de recherche au CNRS et directeur des études à l'Ecole des hautes

études en sciences sociales (EHESS)

- ✓ **Orsetta Causa,**
Économiste à l'OCDE
- ✓ **Fabrice Boissier,**
Directeur général délégué de l'ADEME

Les rapporteurs ont également rencontré lors d'entretiens particuliers

- ✓ **Éric Chevé,**
Vice-président chargé des Affaires sociales et de la formation de la CPME
- ✓ **Dominique Joseph,**
Secrétaire générale de la Mutualité française, membre du CESE
- ✓ **Lucie Paquy,**
Directrice de l'innovation pédagogique de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris-Ile-de-France (CCI Paris-IDF)
- ✓ **Sandrine Brissot,**
Responsable de l'Académie des enseignants et des acteurs éducatifs de la CCI Paris-IDF
- ✓ **Olivier Poncelet**
Délégué général de la Fédération de la formation professionnelle (FFP)
- ✓ **Christophe Quesne,**
Administrateur de la FFP et dirigeant de l'entreprise Quilotoa
- ✓ **Olivier Redoules,**
Directeur économie du Medef
- ✓ **Jean-Hervé Lorenzi,**
Président du Cercle des économistes
- ✓ **Jean-Baptiste Danet,**
Président de Croissance plus
- ✓ **Nicole Richard,**
Vice-présidente formation de CMA-France et présidente de la Chambre des métiers et de l'artisanat du Val-de-Marne

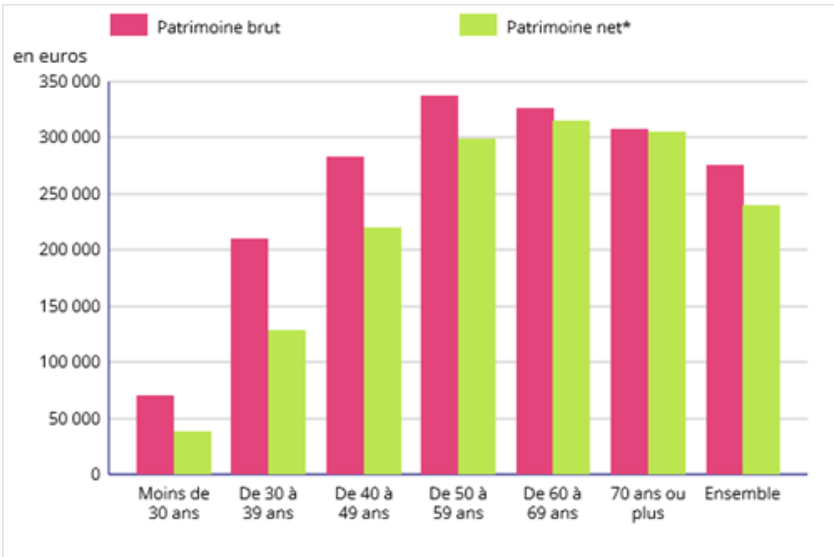
Une table ronde à distance a également été organisée avec des représentants des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse, à laquelle ont participé :

- ✓ **Sonia Basset,**
Présidente du MRJC
- ✓ **Agnès Cerbelaud Salagnac**
Déléguée nationale à la communication et aux Relations extérieures des Scouts et Guides de France

Annexes

- ✓ **Victoria Di Costanzo Gonzalez,**
Vice-présidente en charge des Politiques de Jeunesse de la FAGE
- ✓ **Lilâ Le Bas,**
Présidente du groupe des Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse du CESE
- ✓ **Annaël Lombe,**
Trésorier national de l'UNEF

N°4 PATRIMOINES BRUT ET NET EN FONCTION DE L'ÂGE



Le patrimoine net correspond au patrimoine brut, dont on a déduit les éventuels emprunts privés et/ou professionnels encore en cours.

Lecture : début 2018, les ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 30 ans détiennent en moyenne 69 900 euros de patrimoine brut.

Champ : ménages ordinaires résidant en France hors Mayotte.

Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

Annexes

N°5 RÉPARTITION DES JEUNES ENTRE LES VOIES PROFESSIONNELLE, GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE, ET LE COLLÈGE OU AUTRES DISPOSITIFS, CINQ ANNÉES APRÈS LEUR ENTRÉE AU COLLÈGE, EN 1995 ET 2007, PAR CSP

Catégories socio-professionnelles	Voie professionnelle		Voie générale et technologique		Collège et autres	
	1995	2007	1995	2007	1995	2007
Agriculteurs	41,6	38,3	56,6	61,1	1,8	0,6
Artisans, commerçants	33,8	35,1	62,8	64	3,4	0,9
Cadres et chefs d'entreprise	10,1	11,6	88,5	88	1,4	0,4
Enseignants	8,8	11,3	89,8	88,6	1,4	0,1
Professionnels intermédiaires	24,4	28,1	71,9	71,1	2,7	0,8
Employés	40,3	39	56,1	60,1	3,6	0,9
Ouvriers qualifiés	55,1	52,2	43,3	46,4	3,6	0,9
Ouvriers non qualifiés	60,7	60,3	33,5	38,3	5,8	1,4
Inactifs	61,6	59,4	34,1	37,5	4,3	3,1
Ensemble	37,6	37,5	59,2	61,4	3,2	1,1

Source : CNESCO

N°6 STAGIAIRES, STAGES ET COMMANDITAIRES DE FORMATIONS EN 2015, 2016 ET 2017

	Etat			Régions			Pôle emploi			POEC			OPCA			Stagiaires			Autres			Ensemble		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017	2015	2016	2017	2015	2016	2017	2015	2016	2017	2015	2016	2017	2015	2016	2017	2015	2016	2017
Femmes	32	33	33	50	50	48	39	42	43	40	41	40	44	44	48	63	62	65	51	51	53	46	46	46
Âge																								
Moins de 26 ans	27	29	27	51	43	40	21	19	20	39	36	35	5	5	6	37	37	37	22	21	20	37	29	30
26 ans à 44 ans	49	46	47	36	40	41	56	54	55	46	48	48	52	50	50	52	52	51	42	43	42	45	48	47
45 ans ou plus	23	26	26	13	17	19	24	27	26	15	16	17	44	45	44	11	11	12	36	37	38	19	23	23
Travailleurs handicapés	53	57	56	8	11	13	6	7	7	8	7	7	3	3	4	2	3	3	60	59	58	11	11	12
Peu qualifiés	21	23	23		33	31	24	26	24	25	26	26	19	19	17	6	6	5	22	19	19	28	28	26
Inscrits à Pôle emploi	46	51	51	80	83	84	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	76	74	76	86	91	91
DELD	1	2	2	3	6	6	19	22	19	18	19	15	0	1	1	5	6	6	8	10	11	9	14	12
Durée de la formation (en mois)																								
moins de 3 mois	24	21	24	22	24	24	75	70	75	62	62	57	56	59	62	13	14	12	43	41	41	44	50	50
3 à 6 mois	28	32	30	36	36	36	16	17	17	37	37	43	26	23	21	11	10	11	29	29	29	27	25	26
6 à 12 mois	32	32	31	35	34	35	9	11	7	0	0	0	17	17	16	54	54	56	22	24	24	24	21	21
12 mois ou plus	16	15	16	6	6	5	1	1	1	0	0	-	1	1	1	22	22	21	6	7	7	5	4	4
Durée moyenne (en mois)	7.4	7.3	7	6	5.8	5.7	2	2.2	1.8	2.1	2.1	2.2	2.8	2.7	2.7	10.6	10.6	10.7	5	5.4	5.1	4.5	3.9	3.9
Durée moyenne (en heures)	1080	1043	1020	753	742	748	244	271	230	308	309	322	318	309	298	1097	1058	1099	556	588	572	555	483	497
Total (% des entrées)	5	3	3	51	41	45	33	49	42	2	2	3	3	2	1	3	2	2	4	3	3	100	100	100
Total (% des heures de formation)	6	4	4	66	58	63	16	30	21	1	1	2	2	1	1	6	4	5	3	2	3	100	100	100

(1) Les formations en centres de rééducation professionnelle (CRP) sont attribuées aux commandes de l'État lorsqu'ils sont identifiables dans les bases de données, aux conseils régionaux sinon. (2) Les préparations opérationnelles à l'emploi (POE) collectives sont commandées conjointement par Pôle emploi et les OPCA. (3) Les commanditaires « autres » sont principalement l'Agefiph et les collectivités territoriales autres que les régions. (4) Les stagiaires peu qualifiés ont un niveau de diplôme validé inférieur au CAP-BEP à leur entrée en formation. (5) Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) sont ceux inscrits en catégories A, B, C, depuis un an ou plus. Lecture: en 2017, les régions ont commandé 45 % des formations suivies par des personnes en recherche d'emploi. Pour 40 % de ces formations, le stagiaire est un jeune de moins de 26 ans; pour 41 % d'entre elles les stagiaires ont entre 26 et 44 ans; pour 19 % les stagiaires ont 45 ans ou plus. Champ: personnes en recherche d'emploi ayant débuté un stage de formation en 2015, 2016 ou 2017; France entière.

Source : DARES, 2019

N°7 SITUATION DES JEUNES DE 16 À 25 ANS SELON LEURS CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

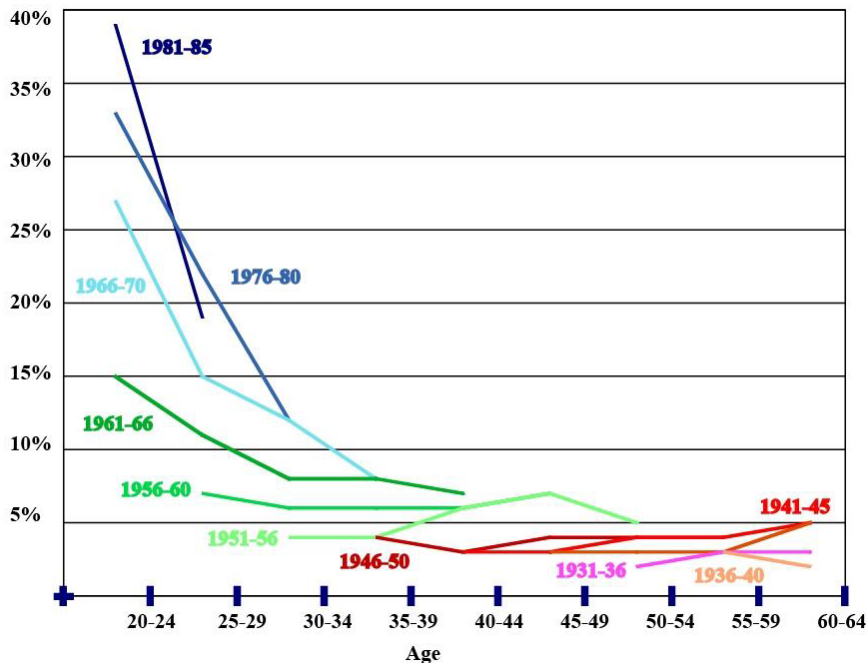
	Pourcentage de NEET parmi les jeunes	Pourcentage de NEET parmi les jeunes sortis de formation initiale	Probabilité d'être NEET parmi les jeunes de 16 à 25 ans	Probabilité d'être NEET parmi les jeunes de 16 à 25 ans sortis de formation initiale
Ensemble	12,9	27,9	-	-
Niveau de diplôme				
Supérieur au baccalauréat.....	6,3	16,2	0,487***	0,590***
Diplôme baccalauréat.....	20,3	24,2	0,92	0,800***
Niveau baccalauréat sans diplôme.....	8,5	38,3	0,705***	1,042
Diplôme CAP ou BEP.....	27,6	31,1	Ref.	Ref.
Niveau CAP ou BEP (sans diplôme).....	10,0	44,6	0,892	1,057
Niveau inférieur au CAP ou BEP.....	52,1	67,0	1,855***	1,599***
Age				
Mineurs.....	3,3	49,0	0,293***	1,147
18-20 ans.....	12,5	37,0	0,866**	1,013
21-22 ans.....	16,7	28,0	Ref.	Ref.
23 ans et plus.....	18,3	22,2	1,044	0,958
Sexe				
Hommes.....	13,3	27,2	-	-
Femmes.....	12,5	28,7	-	-

*** significativité à 1 %, ** significativité à 5 % et * significativité à 10 % Ref : modalité de référence.
Lecture : 16,2 % des jeunes sortis de formation initiale ayant un niveau de diplôme supérieur au baccalauréat sont NEET. Toutes choses égales par ailleurs, un jeune ayant un niveau de diplôme supérieur au Bac a moins de chances d'être NEET qu'un jeune ayant un niveau de diplôme correspondant à un CAP ou un BEP validé. Champ : jeunes âgés de 16 à 25 ans, France entière, hors Mayotte. Source : enquête Emploi 2018, trimestres 1 à 4, calculs Dares.

Source : Les jeunes ni en études, ni en emploi, ni en formation (NEET) : quels profils et quels parcours, DARES analyses, février 2020.

N°8 PROPORTION D'EMPLOIS PRÉCAIRES PAR TRANCHES D'ÂGE ET PAR GÉNÉRATIONS

% emplois en CDD



Source : Hervé Le Bras

La proportion d'emplois précaires décroît avec l'âge mais, à un âge donné, elle croît par génération. Les générations nées de 1946 à 1950 et de 1951 à 1956 connaissent peu les CDD. Au même âge, de 30 à 34 ans ou entre 25 et 29 ans, pour la génération des années 1976 à 1980, le taux de CDD est nettement plus élevé, alors même que ces générations ont poursuivi plus loin leur scolarité et que le niveau de diplôme a augmenté.

N°9 THÈMES ET INDICATEURS RETENUS PAR FRANCE STRATÉGIE ET LE CESE EN 2015

Thèmes et indicateurs retenus par France stratégie et le CESE en 2015

(Source France stratégie)

	Thèmes	Indicateurs retenus
Economique	Travail	Taux d'emploi
	Investissement	Patrimoine productif
	Stabilité financière	Dettes publique et privée
Social	Santé	Espérance de vie en bonne santé
	Qualité de vie	Satisfaction à l'égard de la vie
	Inégalité	Ecart de revenus
	Education	Part des diplômés
Environnemental	Climat	Consommation carbone
	Biodiversité	Indice d'abondance des oiseaux communs
	Ressources naturelles	Taux de recyclage des déchets

Indicateurs décrits dans le Rapport annuel sur l'état de la France 2019
(Source CESE)

Thèmes	Indicateurs
La cohésion sociale mise à l'épreuve	Pauvreté en conditions de vie
	Inégalités de revenus
	Taux d'emploi
	Sorties précoces du système scolaire
La préparation de l'avenir : la France face aux transitions	PIB
	Endettement
	Effort de recherche
	Empreinte carbone
	Artificialisation des sols
La qualité de vie : l'urgence de répondre aux attentes	Satisfaction dans la vie
	Espérance de vie en bonne santé

N°10 TABLE DES SIGLES

ACEP	Association complémentaire de l'enseignement public
ACS	Aide au paiement d'une complémentaire santé
ADEME	Agence de la transition écologique
AFEST	Action de formation en situation de travail
AMAP	Association pour le maintien d'une agriculture paysanne
APA	Allocation personnalisée d'autonomie
APEC	Association pour l'emploi des cadres
APL	Aide personnalisée au logement
ARPP	Autorité de régulation professionnelle de la publicité
ASPA	Allocation de solidarité aux personnes âgées
ATSEM	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
BIT	Bureau international du travail
CAF	Caisse d'allocations familiales
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CEC	Compte engagement citoyen
CEREQ	Centre d'études et de recherches sur les qualifications
CESE	Conseil Economique, Social et Environnemental
CESER	Conseil économique, social et environnemental régional
CIF	Congé individuel de formation
CMU-c	Couverture maladie universelle complémentaire
CNSA	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
COR	Conseil d'orientation des retraites
CPF	Compte personnel de formation
CPGE	Classe préparatoire aux Grandes Ecoles
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CSP	Catégorie socio-professionnelle
DALO	Droit au logement opposable
DIF	Droit individuel à la formation
DRESS	Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation
EEDD	Education à l'environnement et au développement durable
EHESS	Ecole des hautes études en sciences sociales
	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EHPAD	
HCFEA	Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge
IGAS	Inspection générale des affaires sociales
INED	Institut national des études démographiques
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques

IRES	Institut de recherches économiques et sociales
MOOC	<i>massive open online course</i>
MSA	Mutualité sociale agricole
NEET	Ni en emploi, ni en études, ni en formation
NRE	nouvelles régulations économiques (loi)
OBOSCO	Observatoire société et consommation
	Organisation de coopération et de développement
OCDE	économiques
ODD	Objectifs de développement durable
ODENORE	Observatoire des non recours aux droits et aux services
OFS	Office foncier solidaire
ONDAM	<i>Objectif national des dépenses d'assurance maladie</i>
OPCO	Opérateur de compétences
OVE	Observatoire de la vie étudiante
	Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi
PACEA	et l'autonomie
PIB	Produit intérieur brut
PIRLS	Programme international de recherche en lecture scolaire
PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
	programmes locaux de prévention des déchets ménagers
PLPDMA	et assimilés
PSLA	Prêt social location-accession
REP	Réseau d'éducation prioritaire
RMSG	Revenu minimum social garanti
RSA	Revenu de solidarité active
RSO	Responsabilité sociétale des organisations
RUA	Revenu universel d'activité
SPE	Service public de l'emploi
UNAF	Union nationale des associations familiales
VAE	Validation des acquis de l'expérience

LES AVIS DU CESE



Dans une France confrontée aux défis écologiques, économiques et sociaux, l'inquiétude de l'avenir s'accroît, les inégalités se creusent, la mobilité sociale ne fonctionne plus et la pérennité du « pacte de solidarité » est questionnée. Toutes les générations sont concernées, la jeunesse dont l'entrée dans la vie active, marquée par la précarité, s'allonge, les personnes âgées confrontées au risque de dépendance et aux difficultés multiples qu'elle entraîne.

Pour réfléchir à un monde plus solidaire, le CESE a associé aux travaux d'une commission temporaire un groupe citoyen dont la moitié des membres a moins de 35 ans. Leurs travaux s'interpellent et se complètent : lutte contre l'assignation sociale, renforcement de la solidarité intergénérationnelle et association des populations aux processus de décisions publiques. Ils ont partagé ces nouvelles visions des nécessaires transformations de la société et ont conclu leur travaux par un « récit » commun.

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL

9, place d'Iéna
75775 Paris Cedex 16
Tél. : 01 44 43 60 00
www.lecese.fr

N° 41120-0015

ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-152257-2



9 782111 522572



Direction de l'information
légale et administrative
Les éditions des *Journaux officiels*

www.vie-publique.fr/publications